Vire Normandie

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 novembre 2026 à 20 h

Solidarités et cohésion : santé, sécurité, handicap

21. Animation de la Vie Sociale (AVS) 2027–2031 — Demande d'agrément auprès de la CAF du Calvados pour le Centre Socioculturel et les deux Espaces de Vie Sociale

Maryse DUVAUX donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

CONSIDÉRANT la réorganisation globale de l'Animation de la Vie Sociale (AVS) portée par la municipalité de Vire Normandie pour la période 2027–2031, unifiée sous le pilotage de la Direction de l'Éducation ;
CONSIDÉRANT le maillage territorial repensé reposant sur trois structures municipales complémentaires :

- Le Centre Socioculturel (CSC) (implanté à Neuville / Val de Vire) : Tête de réseau, il consolide l'animation globale du secteur et porte le pôle ressource central ;
- L'Espace de Vie Sociale (EVS) Léonard Gille : Ancré au cœur du quartier en profonde mutation urbaine, il s'installe au rez-de-chaussée de l'immeuble La Tourelle pour maintenir le lien social, accompagner la transition et favoriser le pouvoir d'agir des habitants ;
- L'Espace de Vie Sociale (EVS) de l'Orient : Repositionné à partir de 2027 sur le secteur de Saint-Nicolas, pour intensifier la proximité et la co-construction avec les familles de ce secteur ;

CONSIDÉRANT les enseignements issus des diagnostics territoriaux mettant en avant :

- Des contrastes socio-économiques marqués (taux de pauvreté élevés, chômage structurel touchant particulièrement les jeunes et les seniors, forte proportion de familles monoparentales et de personnes isolées) ;
- Des défis communs liés à l'enclavement et la démotorisation, aux difficultés d'accès à l'emploi, aux fragilités éducatives précoces dès l'entrée à l'école, et à la nécessité de renforcer le lien de confiance face aux mutations urbaines (démolitions, nouveaux arrivants) ;
- La présence d'un capital humain et d'une solidarité de voisinage informelle puissante, qu'il convient de transformer en engagement citoyen actif grâce à une posture de facilitateur ;

CONSIDÉRANT la feuille de route 2027–2031 structurée autour de trois piliers d'action partagés :

- Axe 1 — Familles, parentalité et co-éducation : Articulation étroite avec le futur Service Public de la Petite Enfance (SPPE) et le CCAS, soutien à la parentalité (permanences, écoute, ateliers parents-enfants) et renforcement de la réussite éducative en lien avec les écoles locales (Jean Moulin, Pierre Mendès France) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- **Axe 2 — Cohésion sociale, solidarités et « aller-vers » :** Déploiement d'une présence active « hors les murs » (pieds d'immeubles, sorties d'écoles), animation d'un accueil inconditionnel servant d'observatoire des besoins, création de bourses de services, d'ateliers solidaires et facilitation de l'accès aux loisirs et vacances ;
- **Axe 3 — Amélioration du cadre de vie et éco-citoyenneté :** Co-conception des aménagements de l'espace public (chantiers participatifs, végétalisation des coulées vertes, jardins partagés) avec les bailleurs sociaux (Inolya) et les habitants, et valorisation de l'engagement citoyen par des commissions thématiques et des réseaux d'ambassadeurs de quartier ;

CONSIDÉRANT le modèle de gouvernance municipal sécurisé et agile garantissant une assise financière pérenne et une coordination fluide avec les politiques scolaires et enfance-jeunesse, tout en assurant une démocratie participative locale grâce à des comités de gestion mixtes (élus, partenaires, habitants) et des commissions thématiques ouvertes garantes d'un véritable pouvoir de co-décision ;

CONSIDÉRANT la nécessité de présenter ces orientations et dossiers techniques à la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados en vue de l'obtention des agréments nécessaires et des financements associés ;

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'avis favorable de la commission Solidarités et cohésion : santé, sécurité, handicap du 21 septembre 2026,

Considérant l'avis favorable de la réunion préparatoire au Conseil Municipal du 22 octobre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'approuver le projet d'Animation de la Vie Sociale 2027–2031, son organisation territoriale, ses diagnostics ainsi que ses trois axes stratégiques régissant le fonctionnement du Centre Socioculturel (Val de Vire) et des deux Espaces de Vie Sociale (Léonard Gille et Orient).
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à présenter et déposer l'ensemble des documents et dossiers administratifs, techniques et financiers auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados en vue d'obtenir :
 - L'agrément « Centre Social » pour le CSC de Neuville / Val de Vire ;
 - L'agrément « Espace de Vie Sociale » pour l'EVS Léonard Gille ;
 - L'agrément « Espace de Vie Sociale » pour l'EVS de l'Orient.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des actes, conventions, contrats et documents administratifs ou financiers nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la perception des financements afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	47	03
Vote Pour	47	03
Vote Contre	0	0
Abstentions	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

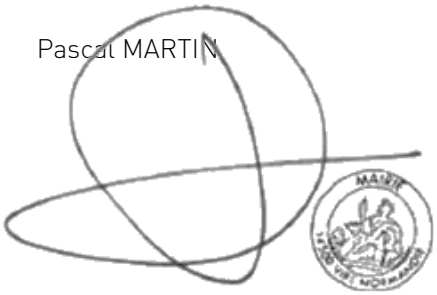
Dimitri RENAULT

Dimitri RENAULT

Certifié par youtrust

Le Maire de VIRE NORMANDIE

Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 44

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 03

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 03
Nombre de membre absent : 0

Le 02 novembre 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Pascal MARTIN, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 26 octobre 2026.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 26 octobre 2026.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COUTARD Eddy	☒			
DANNET Franck	☒			
DEMÉ Didier	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
FAUDET Olivier	☒			
GAULTIER-ANGER Laurence	☒			
GHEWY Raphaël	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GUEDJ Marie-Line	☒			
GUILBERT Maïlys	☒			
KINIC Pascale	☒			
LABROUSSE Sabrina		☒		Jérémie MARIE
LE ROUX Cyril	☒			
LEBRUN Sébastien	☒			
LELARGE Michel	☒			
LEPRINCE Hélène	☒			
MARCHAND Patrice	☒			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

MARIE Jérémie	☒			
MARIE Karine	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MIGHURDITCHIAN Patricia	☒			
MOREL Adeline	☒			
MOREL Marie-Odile	☒			
MORIN Philippe	☒			
MORVAN Carolina	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PAIN Violaine	☒			
PÉCOT Didier	☒			
PELÉ Jocelyne	☒			
PICOT Régis	☒			
PORÉE Alexandre	☒			
POULLARD Philippe	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
RIVOALLAN Mary	☒			
RIZI Daniel		☒		Jacques SALLARD
ROBBES Martine	☒			
ROCAMORA Guillaume	☒			
SALLARD Jacques	☒			
SCHARTNER Isabelle	☒			
VELANY Guy		☒		Pascale KINIC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Centre Socioculturel

Vire Normandie.

Projet d'agrément 2027-2031



Centre socioculturel du Val de Vire rue de la Sorrière 14500 Vire Normandie

☎ 02 31 66 66 47

✉ evs.valdevire@virenormandie.fr ou csc.chlemaitre@virenormandie.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE 4
A. Un territoire en pleine mutation géographique et institutionnelle 4
B. Le diagnostic Insee : L'urgence sociale du Val de Vire 4
C. Les "Données Chaudes" : Ce que nous disent les habitants 5
D. 4. Le projet 2027-2031 : Notre boussole stratégique 5
II. DONNEES ADMINISTRATIVES 6
III. LE DIAGNOSTIC PARTAGE 7
E. Cadre Général des 5 dernieres annes 7
F. bilan du précedent contrat de projet 9
G. Redéploiement et Perspectives Relatives aux Agréments (2026-2031) 11
IV. DIAGNOSTIC INSEE (DONNEES FROIDES) 14
A. Présentation du territoire de Vire Normandie 14
B. Synthèse des données INSEE sur le quartier DU VAL DE VIRE 17
V. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX SUR LE TERRITOIRE 26
A. Un contexte démographique et social marqué par la fragilité 26
B. Des enjeux structurels et d'implantation géographique en mutation 26
C. Des enjeux opérationnels de ressources humaines et de gouvernance 26
D. Des enjeux thématiques et des transitions à accompagner 27
VI. DIAGNOSTIC PARTAGE PAR LES HABITANTS (DONNEES CHAUDES) 28
A. La participation des usagers : utilisation de l'albaque de Regnier 28
VII. LE PROJET DU CENTRE SOCIOCULTUREL 2027-2031 30
VIII. AXE 1 : Grandir ensemble, de la petite enfance à la réussite éducative 31
A. Axes Stratégiques et Objectifs du Projet 33
B. Exemple de fiches actions de l'axe 1 34
IX. AXE 2 : Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités 39
A. Exemple de fiches actions de l'axe 2 43
X. AXE 3 AMELIORER LE CADRE DE VIE 46
A. Exemple de fiches actions de l'axe 3 49

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-A1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

XI. AXE 4 : Développer le pouvoir d'agir : de l'usager consommateur à l'habitant co-constructeur 52

A. Exemple de fiches actions de l'axe 4 59

XII. LES MOYENS INSTITUTIONNELS, HUMAINS ET FINANCIERS 61

A. Organigramme de la Direction 61

B. Une force de frappe transversale et des synergies directes 61

C. Une assise financière et administrative solide 62

D. Une légitimité et un poids politique renforcés 62

E. L'organisation R.H du centre socioculturel 62

F. Fiche de Poste : Directeur / Directrice de Centre Socioculturel 65

G. Fiche de poste : agent d'accueil 65

H. Fiche de Poste : Référent(e) Famille 66

I. La gouvernance 57

XIII. Le budget prévisionnel de l'agrément : 67

XIV. CONCLUSION GÉNÉRALE 68

A. Transformer les vulnérabilités en forces collectives 68

B. Une ambition renouvelée face aux défis du territoire 68

C. L'habitant au cœur de la fabrique sociale 68

D. Un pacte pour l'avenir 68

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

I. INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. A. CAP 2027-2031 : REINVENTER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE A VIRE NORMANDIE

Le projet d'agrément pour la période 2027-2031 dépasse le cadre d'une simple formalité administrative pour incarner un véritable pacte de confiance territoriale, ainsi qu'un engagement politique et humain profond pris pour et avec les habitants de Vire Normandie dans un contexte de mutations structurelles sans précédent.

A. UN TERRITOIRE EN PLEINE MUTATION GEOGRAPHIQUE ET INSTITUTIONNELLE

Ces cinq dernières années ont été marquées par des transformations urbaines et démographiques majeures qui ont profondément redessiné la carte sociale de la commune déléguée de Vire. Le déplacement de la population, consécutif à la démolition des barres d'immeubles HLM du quartier de la Redetière fin 2019, a provoqué un glissement significatif des habitants vers le quartier du Val de Vire, trouvant sa conclusion logique dans le transfert définitif du siège du Centre Social sur ce site d'ici le début de l'année 2027. Cette réorganisation du réseau s'est également accélérée suite à la fermeture du centre social Anne Morgan géré par la CAF fin 2023. Face à cette situation, la municipalité et la CAF ont mené un travail partenarial étroit pour co-construire la reprise de la gestion, garantissant ainsi la continuité et une couverture inconditionnelle du territoire.

L'Animation de la Vie Sociale s'articule désormais de manière complémentaire et transversale autour de trois structures en gestion municipale, à savoir le Centre Social principal au Val de Vire et deux Espaces de Vie Sociale constitués par l'EVS Léonard Gille et le futur déploiement sur le quartier de l'Orient. Enfin, la gouvernance se trouve stabilisée grâce au vote d'octobre 2025 transférant la compétence de l'AVS à l'échelle globale de Vire Normandie, offrant une légitimité politique renforcée et une assise solide pour pérenniser les actions.

B. LE DIAGNOSTIC INSEE : L'URGENCE SOCIALE DU VAL DE VIRE

Si la population globale de Vire Normandie montre des signes de stabilisation grâce au dynamisme de sa périphérie, la ville-centre de Vire fait face au vieillissement de sa population et à une précarité financière accentuée. Le focus sur le quartier du Val de Vire, cœur de cible de ce nouvel agrément, révèle des indicateurs de vulnérabilité criants, à commencer par une pauvreté structurelle caractérisée par un taux de pauvreté ayant bondi de 9 points pour atteindre 33 % de la population en

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

2022, tandis que le revenu médian disponible y a reculé. La fracture professionnelle et familiale s'illustre par un chômage frappant 21,82 % des 15-64 ans et culminant au niveau critique de 35,31 % chez les jeunes de 15 à 24 ans, couplé à un record virois de la monoparentalité représentant 16,6 % des ménages. L'isolement et le vieillissement constituent un dernier défi majeur, les pensions et retraites portant désormais 51,1 % des ressources globales du quartier, tandis que la solitude résidentielle des seniors, notamment des femmes seules, appelle à une vigilance accrue.

C. LES "DONNEES CHAUDES" : CE QUE NOUS DISENT LES HABITANTS

Entre février et mai 2026, les équipes sont allées à la rencontre des administrés en utilisant une méthode de consultation visuelle et inclusive, l'Abaque de Régnier, pour capter la parole exacte et non filtrée de la population. Les résultats mettent en lumière un paradoxe marquant où l'énergie citoyenne est bien présente mais manque de canaux pour s'exprimer. Si les habitants saluent la qualité des relations de voisinage et la convivialité de l'accueil, ils expriment des insatisfactions sur leur cadre de vie et un flou quant à la lisibilité de l'offre sociale, comme en témoigne le fait que 32 personnes interrogées déclarent vouloir partager leurs talents alors que seulement 9 savent vers qui se tourner pour concrétiser une idée.

D. 4. LE PROJET 2027-2031 : NOTRE BOUSSOLE STRATEGIQUE

Pour répondre à ces défis opérationnels, humains et environnementaux, le Centre Socioculturel se réorganise autour d'une philosophie centrale : « Agir POUR et AVEC ». Agir POUR consiste à assumer un rôle de service public de proximité protecteur pour garantir l'accès aux droits, rompre l'isolement des aînés et lutter contre le non-recours, tandis qu'agir AVEC revient à passer d'une posture de simple fournisseur de prestations à celle de facilitateur de projets en reconnaissant chaque habitant comme l'expert de son propre quotidien. Ce plan d'action se déploie à travers quatre axes stratégiques majeurs :

- Axe 1 : Grandir ensemble, de la petite enfance à la réussite éducative.
- Axe 2 : Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités en développant l'entraide de proximité et en valorisant les mixités culturelles.
- Axe 3 : Améliorer le cadre de vie en accompagnant la transition écologique par le biais d'une écologie populaire, concrète et accessible reposant sur des projets low-tech, des circuits courts et des chantiers participatifs.
- Axe 4 : Développer le pouvoir d'agir : de l'usager consommateur à l'habitant co-constructeur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

II. DONNEES ADMINISTRATIVES

Organisation du Territoire d'Intervention 2024 - 2025	Dans le cadre de la démarche de fermeture du centre social Anne Morgan mettant un terme à la gestion directe par la Caf du Calvados au 31 décembre 2023, la couverture du territoire de Vire commune déléguée a été réorganisée. Sur la proposition de la Caf du Calvados, l'organisation définie a pris forme autour d'un centre social et de 2 EVS, tous en gestion municipale afin de maintenir la couverture initiale du territoire.
CSC Val de Vire	**Territoire d'intervention** • Quartier Val de Vire, rue de la Sorrière Usages des locaux du centre socioculturel

Organisme gestionnaire	Mairie de Vire – 11 rue Deslongrais – Vire – 14500 Vire Normandie.
Adresse unique pour l'ensemble des structures de l'Animation de la Vie Sociale.	CSC Municipal rue de la Sorrière 14 500 Vire Normandie Téléphone : 02.31.66.66.47 Mail : csc.chlemaitre@virenormandie.fr
Maire de la Commune déléguée de Vire	Monsieur Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

III. LE DIAGNOSTIC PARTAGE

A. CADRE GENERAL DES 5 DERNIERES ANNEES

1. CONTEXTE, MUTATIONS ET BILAN DE TRANSITION

Le Centre Social Charles Lemaître a traversé des années marquées par des mutations géographiques majeures, s'inscrivant dans la continuité de la fusion des structures entamée précédemment. L'origine profonde de cette réorganisation trouve sa source dans la transformation urbaine de Vire Normandie, notamment après la démolition des barres d'immeubles HLM dans le quartier de la Redetière fin 2019, provoquant un déplacement significatif de la population vers le quartier du Val de Vire et un décalage entre le périmètre historique d'intervention et les lieux de vie réels. Cette réalité démographique se concrétise définitivement par le déménagement total des locaux sur ce site d'ici le début de l'année 2027. En parallèle, l'institution a composé avec une forte instabilité politique, tandis que les équipes ont évolué sous tension en raison de vacances de poste.

Sur le plan interne, les animations ont été regroupées en 2025 au sein de l'EVS de Neuville (Val de Vire) pour centraliser l'offre, en améliorer la lisibilité et préparer la transition vers le futur siège de 2027. L'Animation Collective Famille s'est ainsi recentrée avec succès sur ce secteur, touchant 135 familles par an à travers plus d'une centaine de séances parents-enfants et des temps forts comme la Parade de Noël, même si les espaces de discussion formels autour de la parentalité et les actions de départ en vacances ont connu des résultats plus contrastés. Concernant l'Animation Globale et la Coordination, les efforts se sont axés sur la transition écologique comme vecteur de mixité via des ateliers de mobilier et des événements sur les technologies douces, complétés par des ateliers de conversation en français pour les personnes allophones, des cantines éphémères et la première Journée Famille à l'hippodrome de Vire qui a rassemblé plus de 500 visiteurs.

2. ORGANISATION STRUCTURELLE ET ÉVOLUTION RH

Issue d'une **volonté et d'un choix conjoints formulés par la CAF du Calvados et la Ville** en 2023, l'organisation s'est complexifiée pour passer d'un projet unique à un maillage territorial composé de trois structures distinctes, à savoir le Centre Social Lemaître (Quartier Sud / Delotière), l'EVS du Val de Vire (ancienne école de Neuville) et l'EVS Léonard Gille (maison de quartier).

Ressources Humaines (Équipe en forte tension)

L'équipe théorique complète du centre socioculturel est dimensionnée à 4 ETP, répartis entre un directeur, une agent chargée d'accueil, deux animateurs et une animatrice référente famille.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Modalités d'accueil et offre d'animation au public

Le centre socioculturel est conçu comme un véritable lieu tiers, pensé pour offrir un accueil inconditionnel, convivial et rassurant. L'accueil physique est assuré au cœur des quartiers (rue de la Sorrière au Val de Vire) du lundi au vendredi selon des horaires adaptés, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 le lundi, jusqu'à 18h00 les mardi et mercredi, et jusqu'à 16h00 les jeudi et vendredi.

Pour toucher les publics les plus éloignés ou invisibles, les équipes déploient des dispositifs itinérants hors les murs, à l'instar des Cabanes d'Été et des villages éphémères qui rassemblent entre 250 et 300 personnes par journée, ainsi que des Accueils Café à l'école ou au pied des immeubles.

L'offre d'animation diversifiée s'articule autour d'ateliers de conversation française hebdomadaires, de cantines éphémères, de chantiers participatifs au Jardin partagé des 4 Saisons et d'activités parents-enfants variées (éveil, pâtisserie, arts du cirque).

Partenariats structurants

Le fonctionnement s'appuie sur un réseau partenarial indispensable pour optimiser l'action sociale sur le territoire :

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Calvados, partenaire historique et financeur majeur des agréments Centre Social et EVS.
- Le CCAS et le Relais Petite Enfance (RPE), pour la co-animation du réseau parentalité et le décloisonnement des interventions entre la Direction Éducation de la mairie et la Direction CCAS.
- Le bailleur social INOLYA, pour la mise en œuvre d'actions cofinancées répondant à des objectifs partagés.
- L'Éducation Nationale et les écoles, partenaires de proximité pour la réussite éducative et la mobilisation des parents d'élèves.
- Le tissu associatif local, actif dans la proposition d'activités sportives, culturelles et artistiques pour les habitants des quartiers.
- Le Contrat Local de Santé (CLS), pour le co-pilotage d'actions de prévention axées sur la nutrition, la sédentarité et les conduites addictives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. BILAN DU PRECEDENT CONTRAT DE PROJET

Malgré les contraintes RH et matérielles, il faut souligner un **développement significatif des actions et une forte captation des publics**.

1. POINTS FORTS

- **Dynamisme et succès des animations "hors les murs" :** Le dispositif des "Cabanes d'Été" rassemble un public large et fidèle, avec une fréquentation estimée entre 250 et 300 personnes par journée, soit 1 000 à 1 200 participants au total et ce, depuis trois ans.
- **Forte croissance des activités :** Le volume d'activité des ateliers de pratiques tous publics a doublé par rapport au précèdent contrat, avec 18 ateliers organisés et une belle mobilisation (notamment l'atelier danse qui compte 40 inscrits).
- **Réussite des actions éco-citoyennes et partagées ("Fil Vert") :** Les cantines éphémères (mobilisant jusqu'à 100 personnes), les chantiers participatifs et la Semaine du Low-Tech démontrent une vraie capacité à fédérer autour de projets concrets.
- **Inclusion et parentalité actives :** L'atelier de conversation en langue française pour les publics allophones rencontre un vif succès, tout comme les activités d'éveil, de cirque et de pâtisserie parent-enfant. L'accompagnement aux projets vacances a également bondi, passant de 3 familles en 2025 à 14 familles en 2026.
- **Aller à la rencontre des habitants « hors les murs » :** L'utilisation intensive de l'espace public à travers des dispositifs itinérants (comme les accueils café au pied des immeubles) permet de toucher une partie des publics les plus invisibles ou éloignés directement dans leurs quartiers.

2. POINTS FAIBLES

- **Difficultés de mobilisation sur certains formats formels :** Les espaces de discussion formels autour de la parentalité ont du mal à mobiliser les parents au quotidien, révélant un décalage par rapport aux attentes plus informelles.
- **Des mutations géographiques et des déplacements de population :** La démolition des barres d'immeubles HLM à la Redetière fin 2019 a provoqué un glissement des habitants vers le Val de Vire, créant un décalage entre le périmètre historique et les lieux de vie réels.
- **Une difficulté à appréhender les publics "invisibles" :** Certains quartiers sont très centrés sur eux-mêmes et les familles y fréquentent peu le centre de manière spontanée. Des dispositifs itinérants et "hors les murs" (comme les Cabanes d'Été, les villages éphémères ou les accueils café dans les écoles) sont indispensables pour aller chercher les habitants là où ils sont et lever les freins à la participation.
- **Des indicateurs de précarité :** Face au taux de pauvreté élevé (33 % au Val de Vire en 2022) et au chômage important chez les jeunes, proposer un accueil inconditionnel et des activités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

diversifiées et inclusives (comme l'accompagnement aux vacances ou les ateliers de pratiques) est un levier direct d'émancipation, de cohésion sociale et de lutte contre le non-recours.

- **Une implication concrète des habitants à valoriser et développer:** beaucoup de personnes viennent profiter d'instants conviviaux sans réellement avoir une participation active à la vie du centre. À travers des initiatives collaboratives et participatives les habitants passent du statut de simples usagers à celui d'acteurs de leur cadre de vie
- **Investir les nouveaux locaux et en faire un tiers-lieux :** Il s'agit de permettre aux usagers de s'approprier pleinement le futur site du Centre pour en faire de véritables espaces d'engagement citoyen.

3. LES EFFETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE (CE QUI A CHANGE POSITIVEMENT)

- **Une forte captation des publics invisibles et un maillage de terrain :** Grâce aux actions « hors les murs » et les multiples partenariats, l'EVS réussit à rompre l'isolement et à toucher directement les habitants là où ils vivent.
- **Un dynamisme retrouvé des activités partagées :** si certaines pratiques ont ponctuellement souffert de baisses de fréquentation, le volume global des ateliers a doublé en l'espace de deux ans. Il est utile de rappeler à ce titre que le départ des agents de la CAF du centre Anne Morgan en 2023 avait laissé un grand vide en matière d'animations quotidiennes ; ce dynamisme retrouvé démontre donc la capacité de la structure à relancer la dynamique locale et à répondre aux besoins d'animation du territoire
- **Une inclusion active des publics allophones et fragiles :** Les ateliers de conversation française et les activités parent-enfant (éveil, cirque, pâtisserie) créent des espaces de mixité, d'émancipation directe et de lutte contre le non-recours aux droits.

4. LES EVOLUTIONS A APPORTER SUR LE TERRITOIRE (LES DEFIS ET AJUSTEMENTS POUR L'AVENIR)

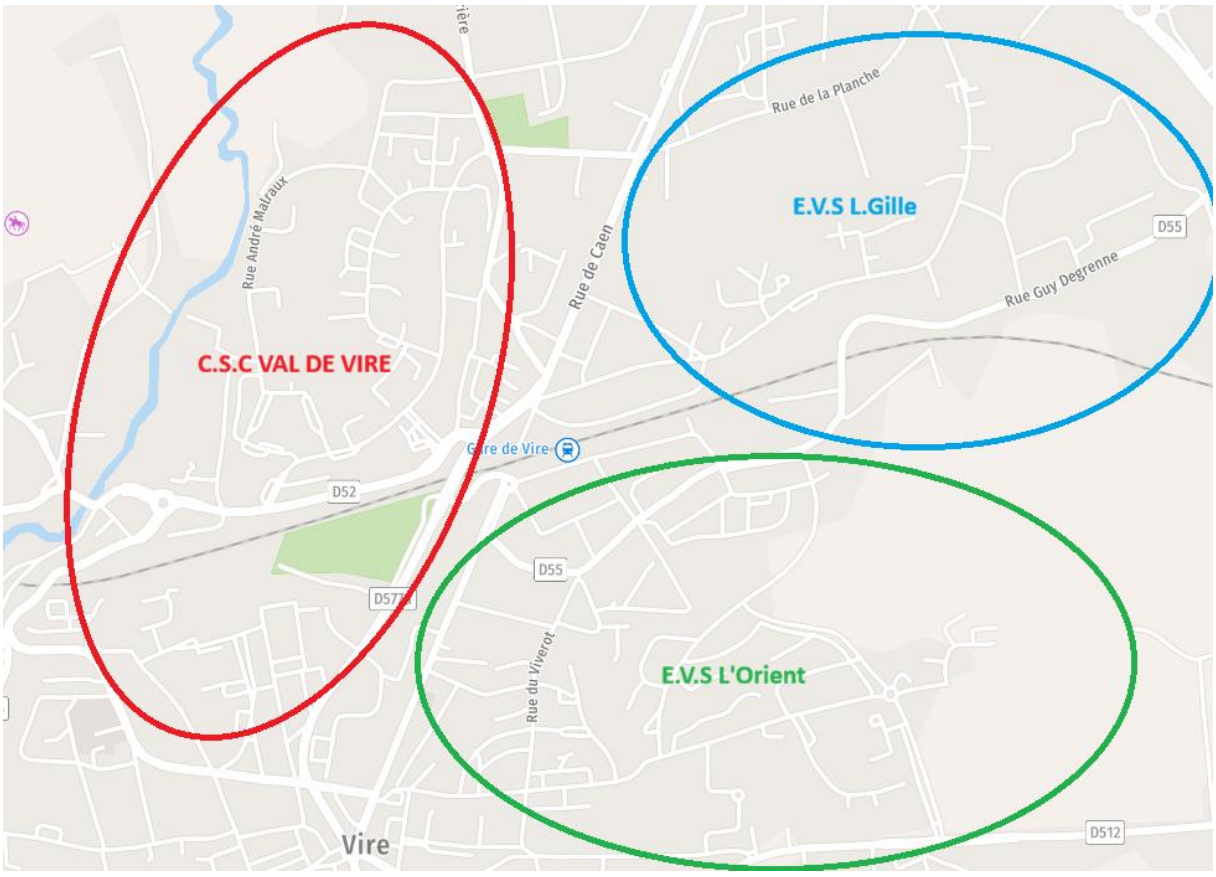
- **Transformer les usagers en acteurs citoyens :** Il est nécessaire de faire évoluer le public d'un statut de simple consommateur d'activités conviviales vers une participation active et collaborative à la vie du centre et de leur cadre de vie.
- **Ajuster les formats d'intervention face au public :** Le constat d'échec des espaces de discussion formels sur la parentalité oblige à abandonner les formats rigides au profit d'approches plus informelles et ancrées dans le quotidien.
- **Adapter l'action aux mutations géographiques :** Face aux déplacements de population consécutifs aux démolitions de logements (comme à la Redetière), il faut ajuster le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

positionnement territorial du centre pour coller aux nouveaux bassins de vie et aller à la rencontre des citoyens.

- **Faire des futurs locaux de véritables tiers-lieux :** La transition vers les nouveaux sites doit être accompagnée pour que ces espaces deviennent de véritables plateformes d'engagement citoyen et des repères stables face à la précarité locale (taux de pauvreté élevé et chômage des jeunes).

C. REDEPLOIEMENT ET PERSPECTIVES RELATIVES AUX AGREMENTS (2026-2031)



Un choix de réorganisation géographique, pensé pour la période 2027-2031, répond à des logiques stratégiques, matérielles et politiques très fortes pour la collectivité :

1. **Le Centre Social Lemaître sera transféré au 1er janvier 2027 sur le site de Neuville** (locaux actuels de l'EVS Val de Vire).
2. **Glissement de l'agrément EVS de Neuville vers la création d'un nouvel EVS sur le quartier PMF** (autour de l'école Pierre Mendès France et de l'espace Saint-Nicolas).
3. **Maintien et renouvellement de l'agrément de l'EVS Léonard Gille** au sein de son quartier (Immeuble Tourelle).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

1. LE TRANSFERT DU CENTRE SOCIAL LEMAITRE A NEUVILLE (VAL DE VIRE)

- **Pourquoi ?** Le site de Neuville (actuel EVS Val de Vire) bénéficie d'un projet de réaménagement lourd (un budget de 140 000 € est déjà budgétisé avec les services techniques). De plus, l'année 2025 a prouvé que c'est à cet endroit que le pôle Famille (ACF) s'est stabilisé et que la dynamique autour de l'éco-citoyenneté (Semaine Low-Tech, fil vert) s'est ancrée avec succès. En outre il s'agit du quartier nécessitant le plus grand accompagnement social
- **L'opportunité :** Installer le **siège principal (le Centre Social agréé AGC)** dans des locaux rénovés, plus vastes et plus adaptés. Cela donne une assise matérielle incontestable au projet global et permet d'optimiser les ressources humaines (les postes de direction et de coordination y seront centralisés), offrant ainsi une meilleure vitrine et une plus grande lisibilité pour la CAF et les habitants.

5. LE GLISSEMENT DE L'EVS VERS LE QUARTIER PMF (MENDES FRANCE / SAINT-NICOLAS)

- **Pourquoi ?** En déplaçant le statut de Centre Social principal vers Neuville, le secteur de Neuville n'a plus besoin d'un agrément EVS (puisqu'il aura le "grand" agrément Centre Social). Cela libère donc un agrément EVS. Le quartier PMF est un secteur clé qui a démontré en 2024-2025 un besoin criant d'animation de proximité (notamment via le succès itinérant des "Cabanes d'Été"). De plus, la déscolarisation d'une partie de l'école PMF en septembre 2024 offre des opportunités de locaux hors contraintes Vigipirate strictes.
- **L'opportunité :** C'est l'opportunité de **conquérir un nouveau territoire** et de recréer un maillage de proximité là où les besoins sociaux sont importants. En s'implantant autour de l'école PMF et de l'espace Saint-Nicolas, l'équipe pourra capitaliser sur le travail déjà amorcé avec les parents d'élèves sur les temps scolaires et renforcer la réussite éducative en direct.

6. LE MAINTIEN DE L'EVS LEONARD GILLE A LA TOURELLE

- **Pourquoi ?** Ce quartier a vécu une année 2025 très difficile avec l'obligation de quitter l'ancienne maison de quartier (projet de la nouvelle gendarmerie) et un relogement temporaire précaire à la salle Jean Moulin.
- **L'opportunité :** L'aménagement prévu début 2026 dans un appartement de l'immeuble Tourelle (en partenariat avec le bailleur social INOLYA) est une formidable opportunité de **stabilisation**. Maintenir cet agrément EVS permet de ne pas abandonner les habitants de ce secteur après une période de transition matérielle complexe, et d'incarner concrètement la promesse d'un retour au cœur du quartier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

7. SYNTHESE DES OPPORTUNITES

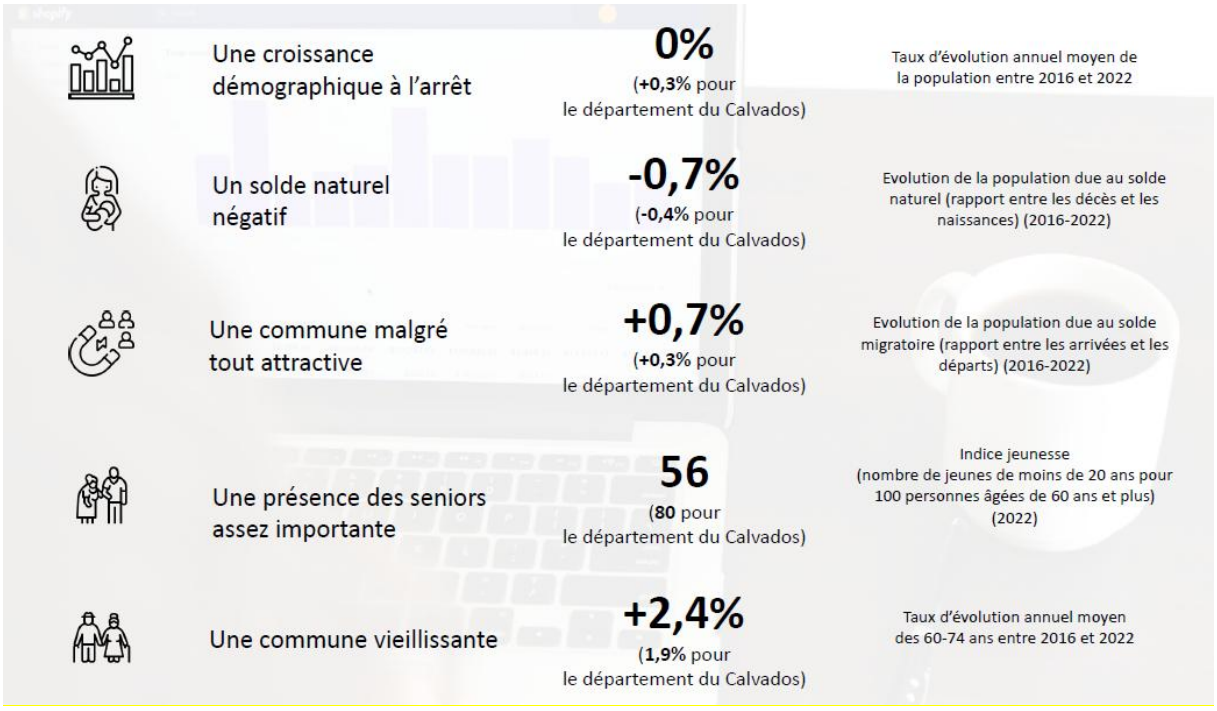
- **Une mise en conformité politique :** Ce schéma valide la compétence globale "Vire Normandie" votée au conseil municipal d'octobre 2025 pour harmoniser l'Animation de la Vie Sociale (AVS).
- **Une efficience des agréments :** Le territoire conserve le même nombre d'agréments (1 Centre Social et 2 EVS), ce qui sécurise les financements CAF, mais en optimise l'impact géographique (couverture de Neuville, de la Tourelle, et nouveauté sur PMF/Saint-Nicolas).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

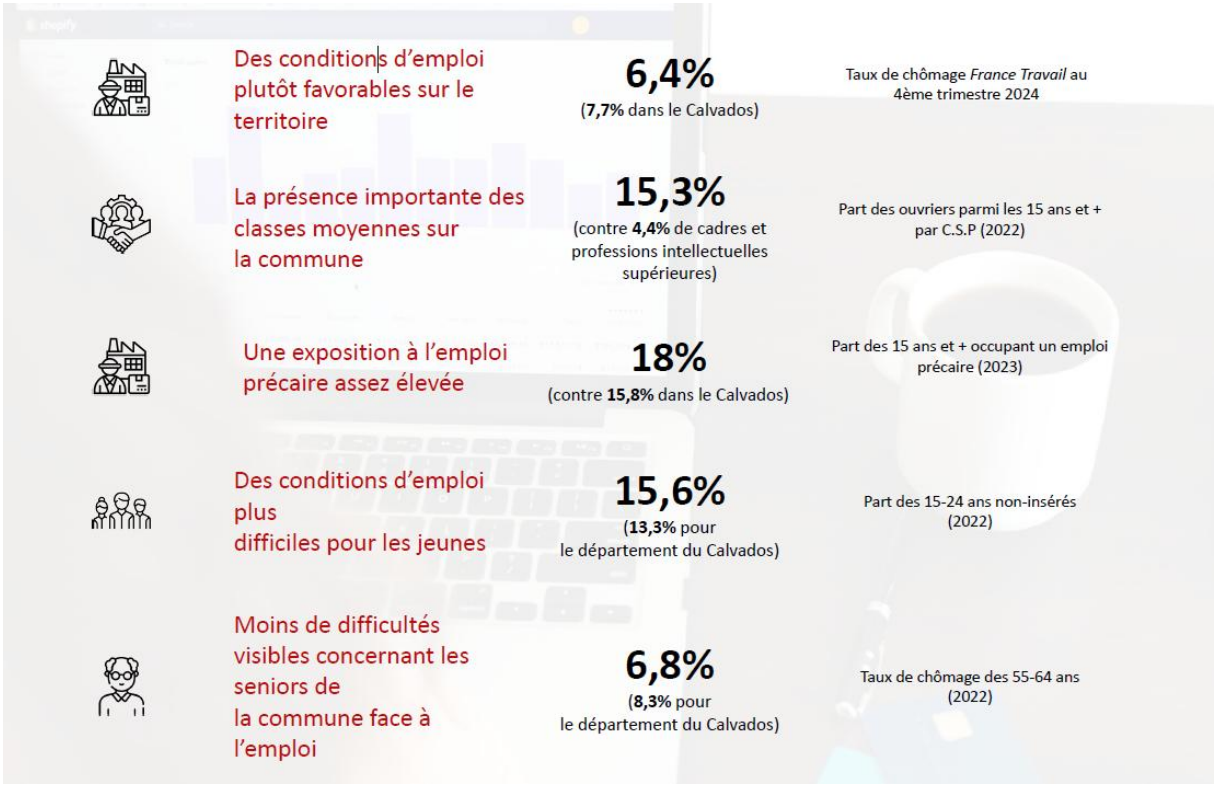
IV. DIAGNOSTIC INSEE (DONNEES FROIDES)

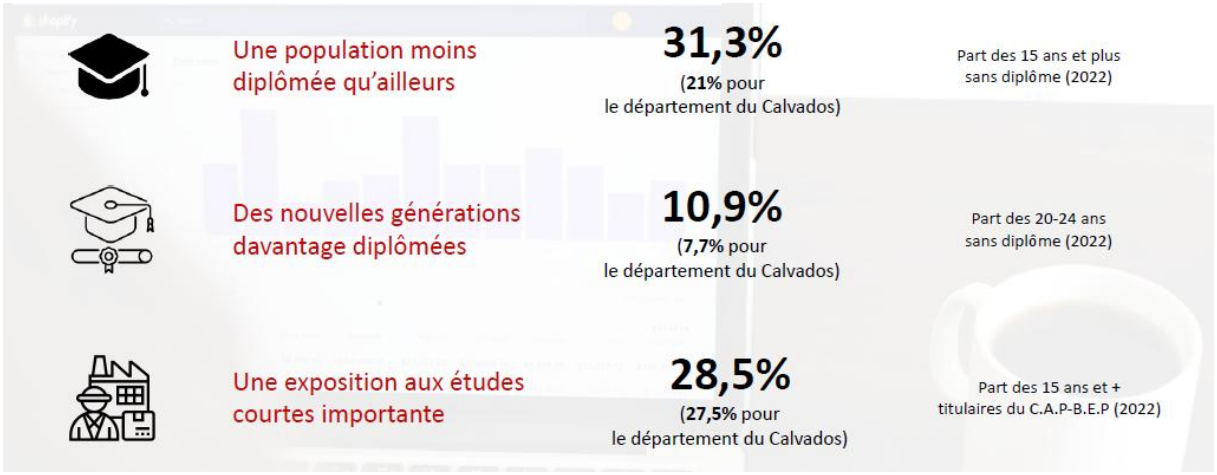
A. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIRE NORMANDIE

Les données ci-dessous sont extraits de l'Analyse des Besoins Sociaux menées par le CCAS de Vire Normandie en novembre 2025, démarche à laquelle le Centre socioculturel a participé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Une faible augmentation du nombre de logements ces dernières années	**+0,16%** (**+1,08%** pour le département du Calvados)	Taux d'évolution annuel moyen du nombre de logements (2016-2022)
Une présence des logements vacants importante	**11,5%** (**6,4%** pour le département du Calvados)	Part des logements vacants (2022)
L'enjeu de la suroccupation des logements	**5,7%** (**3,3%** pour l'Intercom' de la Vire au Noireau)	Part des logements sur-occupés (2022)
Une exposition aux aides sociales plus importante qu'ailleurs	**54%** (**48,1%** pour le département du Calvados)	Part des bénéficiaires d'une aide au logement (2022)
Une présence plus importante des logements de grande taille	**4,6%** (**5,7%** pour le département du Calvados)	Part des logements composés d'une seule pièce (2022)

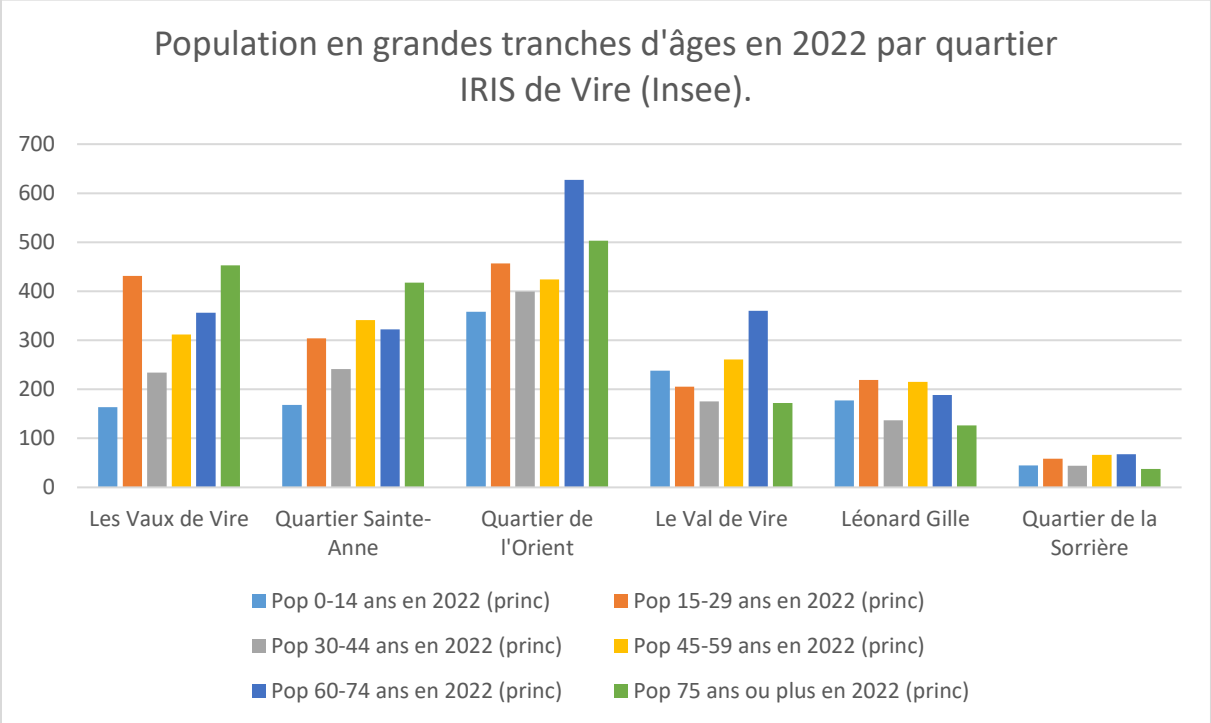
Des niveaux de vie légèrement moins élevés qu'ailleurs	**21 350 €** (**22 840 €** pour le département du Calvados)	Médiane des revenus (2022)
Des situations de fragilités socio-économiques plus présentes	**15%** (**12,5%** pour le département du Calvados)	Taux de pauvreté (seuil à 60% du R.U.C médian) (2022)
Des inégalités sociales peu importantes ?	**2,8** (**2,9** pour le Calvados)	Rapport interdécile (2022)
Des écarts de niveaux de vie importants d'une partie du territoire à l'autre	**16 260 €** (à Léonard Gille, contre **24 430 €** à Vaudry)	Médiane des revenus (2022)
Vers un accroissement des situations de fragilité ?	**+20,6%**	Evolution de la part des foyers allocataires dont les revenus sont composés à 100% de prestations sociales entre 2016 et 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

B. SYNTHESE DES DONNEES INSEE SUR LE QUARTIER DU VAL DE VIRE

1. DEMOGRAPHIE

Année / nombre d'habitants	2008	2018	2022
Vire	11042	9323	9305
Vire Normandie	18484	16885	17411
Différence Vire / Vire Normandie	7442	7562	8106
Part de la population de Vire comparée à Vire Normandie	59%	55%	53,4%



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'IRIS	Population en 2017	Population en 2022	Evolution 2017 2022
Les Vaux de Vire	1982	1949	-32
Quartier Sainte-Anne	1906	1794	-112
Quartier de l'Orient	2577	2768	191
Le Val de Vire	1396	1412	16
Leonard Gille	1138	1063	-75
Quartier de la Sorriere	324	319	-5
Total Vire	9323	9305	-17
Total Vire Normandie	17425	17411	-2

Libellé de l'IRIS	Ménages en 2017	Ménages en 2022	Evolution en nombre 2017 2022	Evolution en % 2017 2022
Les Vaux de Vire	1192	1334	143	10,70
Quartier Sainte-Anne	994	933	-61	-6,48
Quartier de l'Orient	1396	1358	-38	-2,79
Le Val de Vire	740	801	60	7,54
Léonard Gille	605	496	-109	-22,00
Quartier de la Sorrière	102	82	-20	-23,83
Total	5029	5005	-24	-0,48

L'analyse démographique du territoire de Vire Normandie souligne un contraste marqué entre une périphérie dynamique et une ville-centre de Vire en perte de vitesse. Tandis que la population globale de l'intercommunalité affiche une tendance à la stabilisation, la commune de Vire voit ses effectifs diminuer, passant de 11 042 habitants en 2008 à 9 305 en 2022. En conséquence, la part relative de la ville-centre dans la population totale baisse régulièrement pour atteindre 53,4 %.

Le quartier du Val de Vire s'inscrit toutefois dans une dynamique différente en affichant une croissance démographique modérée, son nombre d'habitants ayant progressé de 1 396 à 1 412 entre 2017 et 2022. La structure par âge du quartier laisse présager un vieillissement accentué, avec une prédominance des tranches d'âge comprises entre 40 et 79 ans. Le profil socio-professionnel local est fortement marqué par la présence de retraités, qui représentent la catégorie la plus nombreuse, suivis par les ouvriers et les

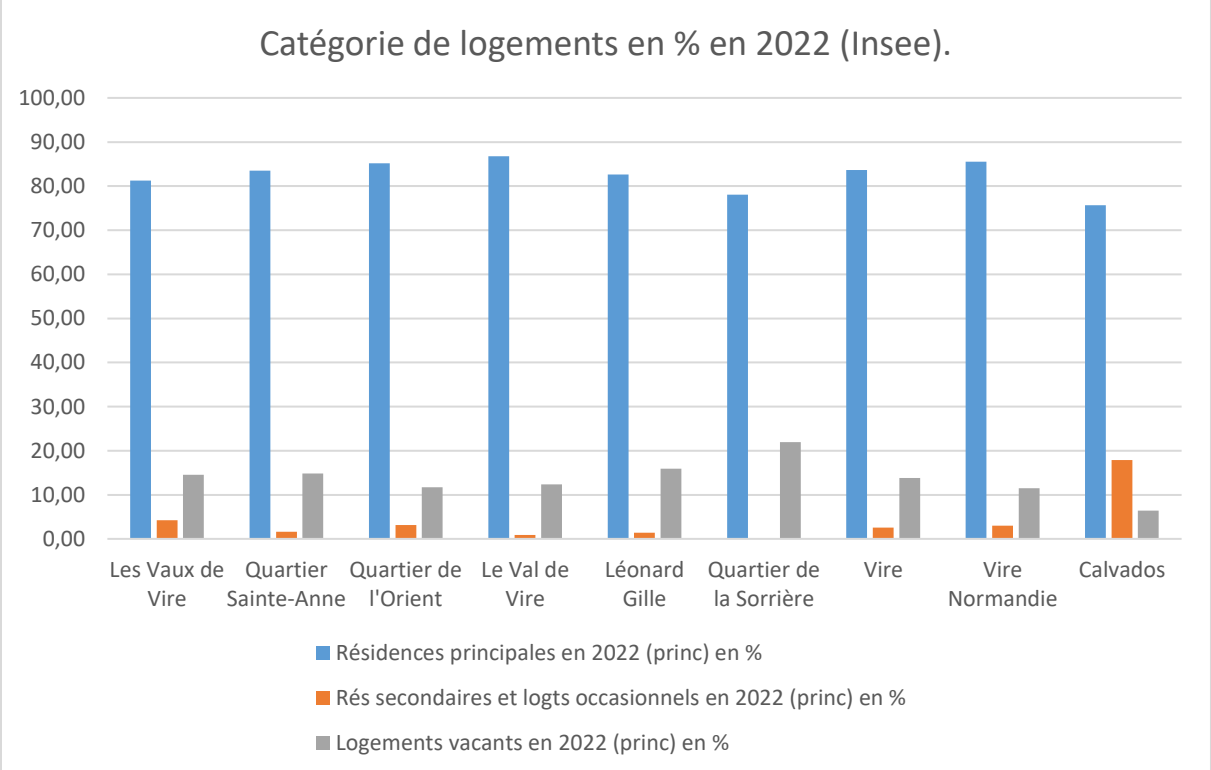
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

employés. La population du quartier est exclusivement composée de résidents vivant en ménage (au sens de l'INSEE), avec une majorité féminine qui s'est légèrement accentuée sur la période récente.

La structure sociale de la commune de Vire est dominée par le phénomène de la solitude résidentielle, puisque plus de la moitié des ménages virois sont constitués d'une seule personne, soit une proportion nettement supérieure à la moyenne observée dans le Calvados. Ce déséquilibre, qui touche particulièrement les femmes seules, interroge sur la fragilité financière potentielle d'une population de veuves âgées résidant dans des logements inadaptés.

À l'inverse, le quartier du Val de Vire se distingue nettement au sein de la ville par sa configuration familiale. Il s'affirme comme le principal pôle de la monoparentalité à Vire avec un taux de 16,6 % de familles monoparentales, tout en présentant la proportion la plus faible de personnes vivant seules parmi tous les quartiers virois. Cette spécificité, associée à une progression du nombre de ménages de 7,5 % sur les cinq dernières années, confère au Val de Vire une identité sociale distincte au cœur de l'espace urbain.

8. LOGEMENT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'Iris	Rés princ occupation norme en 2022 en %	Rés princ sous-occupation modérée en 2022 en %	Rés princ sous-occupation accentuée en 2022 en %	Rés princ sous-occupation très accentuée en 2022 en %	Rés princ suroccupation modérée en 2022 en %	Rés princ suroccupation accentuée en 2022 en %
Les Vaux de Vire	23,71	25,06	11,72	19,65	19,87	0,00
Quartier Sainte-Anne	17,90	28,97	23,03	24,62	4,87	0,61
Quartier de l'Orient	26,67	32,09	17,39	19,48	4,11	0,26
Le Val de Vire	**14,06**	**35,82**	**27,09**	**14,72**	**8,31**	**0,00**
Léonard Gille	22,48	47,98	18,39	10,51	0,64	0,00
Quartier de la Sorrière	5,37	32,04	42,71	19,88	0,00	0,00
Vire	21,46	31,80	19,00	18,84	8,71	0,18
Vire Normandie	15,40	5,70	0,20	28,10	23,10	27,50
Calvados	18,90	6,90	0,30	24,00	20,90	28,90

À l'échelle de la commune de Vire, le parc de logements se caractérise par une part importante de petites surfaces, les studios et deux-pièces représentant un quart des résidences principales, aux côtés des grands logements de cinq pièces ou plus qui en constituent 24,73 %. En raison de la forte proportion de personnes vivant seules, la sous-occupation des logements touche plus de 69 % des résidences principales de la ville, la norme d'occupation réglementaire de l'INSEE ne concernant que 21,46 % des habitations. Le marché immobilier virois est par ailleurs très majoritairement orienté vers la location avec 3 223 ménages locataires pour 1 767 propriétaires, et 75,32 % des ménages possèdent au moins une voiture, un taux inférieur aux moyennes de Vire Normandie et du Calvados.

Le quartier du Val de Vire présente quant à lui une dynamique immobilière contrastée, comptant 831 logements dont la stabilité est marquée par 720 résidences principales et un taux de vacance notable de 12,37 %.

L'occupation des logements collectifs est fortement marquée par la sous-occupation de logements de 3-4 pièces, qui concerne près de 78 % des habitations tandis que la norme stricte de l'INSEE ne s'applique qu'à 14,06 % d'entre elles. Enfin, le Val de Vire demeure ancré dans la location avec 521 ménages locataires pour 197 propriétaires, tout en affichant une dépendance automobile plus marquée que le reste de la ville puisque 80,04 % de ses ménages possèdent au moins un véhicule

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

9. REVENUS ET ACTIVITES DES RESIDENTS

Libellé de l'Iris	Taux de chômage 15-64 ans en 2022 (princ)	Taux de chômage 15-24 ans en 2022 (princ)	Taux de chômage 25-54 ans en 2022 (princ)	Taux de chômage55-64 ans en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	12,22	17,86	12,66	2,38
Quartier Sainte-Anne	10,84	21,53	9,37	5,25
Quartier de l'Orient	13,23	17,00	14,48	4,51
Le Val de Vire	21,82	35,31	18,73	22,91
Léonard Gille	24,52	32,04	21,27	26,81
Quartier de la Sorrière	6,05	20,29	0,00	8,44
Vire Normandie	10,40	19,80	9,60	6,80
Calvados	10,50	20,80	9,30	8,30

Libellé de l'IRIS		Médiane (€) en 2018	Médiane (€) en 2021	Médiane (€) en 2022	Evolution 2021 2022	Evolution 2018 2022
Les Vaux de Vire		20330	21640	21640	0,00	1310,00
Quartier Sainte-Anne		20660	21310	21310	0,00	650,00
Quartier de l'Orient		18990	20140	20140	0,00	1150,00
Le Val de Vire		17590	17030	17030	0,00	-560,00
Léonard Gille		15650	16260	16260	0,00	610,00
Quartier de la Sorrière			ns	ns	ns	ns
Vire Normandie 2021				21350		
Calvados 2021				22840		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'IRIS	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%) en 2018	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%) en 2021	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%) en 2022	Evolution 2021 2022	Evolution 2018 2022
Les Vaux de Vire	13,4	15,0	15,0	0,00	1,60
Quartier Sainte-Anne	14,0	13,0	13,0	0,00	-1,00
Quartier de l'Orient	18,5	17,0	17,0	0,00	-1,50
Le Val de Vire	24,0	33,0	33,0	0,00	9,00
Léonard Gille	29,7	35,0	35,0	0,00	5,30
Quartier de la Sorrière		ns	ns		

Le profil économique de la commune de Vire révèle des vulnérabilités structurelles marquées par une précarité importante. En 2021, la richesse médiane des ménages s'établit à 19 400 euros par unité de consommation, un niveau nettement inférieur aux moyennes observées à l'échelle de Vire Normandie et du département du Calvados. Cette faiblesse des revenus se traduit par une faible imposition, avec 64,50 % des foyers virois non imposables, une proportion nettement plus élevée que dans le reste du territoire. La structure des revenus reflète cette situation, la part des salaires étant plus faible qu'ailleurs tandis que celle des pensions et retraites est hypertrophiée. Par ailleurs, le taux de chômage des 15-64 ans atteint 14,94 % en 2022, grimpant à 23,43 % chez les jeunes de 15 à 24 ans, témoignant de difficultés d'insertion professionnelle significatives. Malgré ces freins, la ville conserve une attractivité comme pôle d'emploi, la majorité des actifs travaillant au sein même de la commune, bien que la voiture individuelle demeure le mode de transport dominant pour les trajets professionnels.

Le quartier du Val de Vire présente une situation économique encore plus fragile, marquée par une dépendance très forte aux revenus de transfert. Les pensions, retraites et rentes constituent en effet la source principale de revenus, représentant 51,10 % du revenu disponible global, alors que les revenus d'activité ne comptent que pour 47,60 %. Ce contexte est corrélé à un marché de l'emploi local fortement dégradé, le taux de chômage des 15-64 ans atteignant 21,82 % en 2022. Cette précarité touche toutes les tranches d'âge, avec un taux de chômage particulièrement alarmant de 35,31 % chez les jeunes de 15 à 24 ans et de 22,91 % chez les seniors de 55 à 64 ans. Concernant les mobilités professionnelles des 452 actifs occupés du quartier, la voiture individuelle reste le moyen de déplacement largement privilégié, bien que la configuration locale permette le maintien de quelques pratiques alternatives comme les déplacements à pied ou l'usage des transports en commun pour une minorité de travailleurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260105-21-A
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

10. FORMATION ET CHOMAGE

Libellé de l'Iris	Pop 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou CEP en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. BEPC, brevet des collèges, DNB en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. CAP-BEP ou équiv. en 2022	Pop 15 ans ou plus non scol. Bac, brevet pro. ou équiv. en 2022	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup de niveau bac + 2 en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup de niveau bac + 3 ou 4 en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup de niveau bac + 5 ou plus en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	467	85	359	265	137	147	125
Quartier Sainte-Anne	509	93	356	179	168	131	72
Quartier de l'Orient	930	105	556	261	153	138	90
Le Val de Vire	416	87	340	119	60	21	17
Léonard Gille	293	38	302	89	41	30	18
Quartier de la Sorrière	115	16	50	17	2	16	16
Total Vire	2729	424	1962	930	561	483	338
Evolution 2019 2022	-225	-14	70	-12	68	130	-5

	DEFM catégories ABC moins de 26 ans en 2021	DEFM catégories ABC moins de 26 ans en 2022	*Evolution 2021 2022*	*Evolution en %*
Les Vaux de Vire	43	29	-14,00	-32,56
Quartier Sainte-Anne	30	24	-6,00	-20,00
Quartier de l'Orient	50	47	-3,00	-6,00
Le Val de Vire	29	24	-5,00	-17,24
Léonard Gille	36	37	1,00	2,78
Quartier de la Sorrière			0,00	
Total	188	161	-27,00	-14,36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le niveau de qualification à Vire est marqué par une prédominance de diplômes techniques, tels que le CAP ou le BEP, qui concernent 2 729 individus, tandis que le nombre de résidents sans diplôme ou titulaires du seul certificat d'études primaires reste significatif avec 1 962 personnes. L'accès à l'enseignement supérieur est plus limité, avec 561 diplômés de niveau bac+2, 483 de niveau bac+3 ou bac+4 et 338 titulaires d'un master ou doctorat. Cette structure des compétences influence directement l'insertion professionnelle, comme en témoignent les 980 demandeurs d'emploi en 2022, une population composée majoritairement d'adultes âgés de 26 à 49 ans.

Le quartier du Val de Vire présente un profil éducatif encore plus fragilisé, avec une forte prévalence de résidents sans diplôme ou munis d'un certificat d'études primaires, totalisant 340 personnes. Les diplômes du supérieur y demeurent marginaux, contrastant avec les 416 titulaires d'un CAP ou BEP. Ces carences en qualifications se traduisent par une précarité accrue, illustrée par les 189 demandeurs d'emploi en 2022, un chiffre en légère hausse. Le quartier se distingue également par une forte dépendance aux aides de la CAF : le nombre d'allocataires à bas revenus y a bondi de 13 % entre 2020 et 2023 pour atteindre 152 bénéficiaires.

Le Val de Vire est un quartier en situation d'urgence sociale. Sa bascule vers une pauvreté structurelle, combinée à un chômage des jeunes endémique, nécessite des actions ciblées sur l'accompagnement à la parentalité et des programmes de formation "hors les murs" pour reconnecter la jeunesse au marché de l'emploi virois.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

11. SYNTHESE DES ELEMENTS CLES POUR LE VAL DE VIRE

Risque identifié	Argument majeur	Donnée source
Appauvrissement	Seule baisse de revenu médian de la ville	**-560 €** (2018-2022)
Explosion sociale	Hausse fulgurante du taux de pauvreté	**+9 points** (33 % total)
Désœuvrement	Plus d'un tiers des jeunes au chômage	**35,31 %** (15-24 ans)
Fragilité familiale	Record de familles monoparentales	**16,6 %** des ménages
Vieillissement	Revenus portés majoritairement par les retraites	**51,1 %** des revenus

Le Val de Vire concentre une part disproportionnée de la grande pauvreté communale, abritant près de 29 % des bénéficiaires du RSA de toute la ville de Vire en 2023, malgré une population totale restreinte. Cette situation est exacerbée par une augmentation du nombre de familles nombreuses avec trois enfants ou plus, qui est passé de 20 à 26 foyers entre 2020 et 2023. Cette concentration de parents isolés, de chômeurs et de familles en difficulté, associée à une dépendance structurelle aux prestations sociales et aux aides au logement, fait du quartier un secteur prioritaire pour l'accompagnement social à l'échelle de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

V. SYNTHESE DES PRINCIPAUX ENJEUX SUR LE TERRITOIRE

A. UN CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET SOCIAL MARQUE PAR LA FRAGILITE

Le diagnostic du territoire met en évidence un indice de vieillissement particulièrement marqué. La part croissante de seniors et de personnes âgées isolées impose d'adapter l'offre d'animation globale et de renforcer les actions visant à rompre l'isolement social.

Par ailleurs, la précarité économique et budgétaire touche une part significative de la population, caractérisée par une forte proportion de ménages à bas revenus, de familles monoparentales et de bénéficiaires de minima sociaux. Pour ces habitants, la gestion du budget quotidien (liée notamment à l'énergie et au logement) constitue une préoccupation majeure. Enfin, l'arrivée et la présence croissante de familles et de personnes allophones sur le territoire génèrent un enjeu crucial d'intégration, qui nécessite d'intensifier l'apprentissage de la langue française et de favoriser la mixité culturelle au sein des quartiers.

B. DES ENJEUX STRUCTURELS ET D'IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE EN MUTATION

Le territoire traverse une phase de transition immobilière critique. Les priorités à court et moyen termes résident dans la réussite de la mutation de l'EVS du Val de Vire vers un futur centre socioculturel centralisé et reconnus par tous en 2027.

Cette restructuration doit également corriger le manque de lisibilité de l'offre sociale, provoqué par la dispersion historique des sites qui altérait la clarté des services rendus aux usagers. L'enjeu est donc de centraliser et de mieux structurer l'animation "famille", pour redonner une identité forte et repérable au Centre Social. Enfin, bien que les actions hors les murs rencontrent un réel succès, le maintien d'un maillage de proximité et la capacité à aller vers les publics les plus isolés et « invisibles » demeurent un défi permanent pour les équipes.

C. DES ENJEUX OPERATIONNELS DE RESSOURCES HUMAINES ET DE GOUVERNANCE

La pérennisation du projet social est fortement corrélée à la stabilisation des équipes professionnelles. Les vagues successives de vacances de postes, notamment aux fonctions de direction, ainsi que l'absence prolongée de coordination globale ont parfois fragilisé la continuité des interventions. L'enjeu majeur consiste donc à fidéliser les agents et à pérenniser l'effectif cible.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Sur le plan politique, après une période d'instabilité interne, le rattachement récent de la compétence d'animation de la vie sociale à l'échelle globale de Vire Normandie appelle à consolider une gouvernance claire, partagée et engagée, condition *sine qua non* pour soutenir durablement le projet dans le temps.

D. DES ENJEUX THEMATIQUES ET DES TRANSITIONS A ACCOMPAGNER

Le diagnostic confirme la nécessité d'intensifier le soutien à la parentalité et la réussite éducative. Face aux vulnérabilités des familles — qu'elles soient liées aux contraintes de la monoparentalité, au risque de décrochage ou à la précarité — le renforcement des actions partenariales avec les établissements scolaires et le réseau Petite Enfance est indispensable pour accompagner au mieux les parents dans leur rôle éducatif.

En parallèle, Vire Normandie a fait le choix d'inscrire la transition écologique au cœur de son action. L'enjeu est de rendre l'Éducation au Développement Durable (EDD) concrète, émancipatrice et accessible à tous, y compris aux publics les plus modestes, en s'appuyant sur des démarches d'écologie populaire et de proximité (jardins partagés, low-tech, circuits courts). Enfin, les problématiques de santé et de prévention, portées en articulation avec le Contrat Local de Santé, exigent des efforts ciblés au sein des quartiers prioritaires, en particulier autour de la lutte contre la sédentarité, de l'amélioration de la nutrition et de la prévention des conduites addictives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

VI. DIAGNOSTIC PARTAGE PAR LES HABITANTS (DONNEES CHAUDES)

A. LA PARTICIPATION DES USAGERS : UTILISATION DE L'ALBAQUE DE REGNIER





L'utilisation de l'Abaque de Régnier entre février et mai 2026 à travers six actions menées à la sortie des écoles, sur les quartiers et chez les partenaires a permis de recueillir la parole non filtrée des habitants et d'évaluer qualitativement les politiques du centre socioculturel.

Cet outil visuel et colorimétrique fondé sur sept couleurs, dont quatre principales ont été retenues pour l'accessibilité, permet de donner une voix égale à tous les acteurs en neutralisant les rapports de force traditionnels et de rendre mesurables des notions subjectives comme le mieux-vivre ensemble.

L'analyse des résultats met en lumière des zones de consensus à maintenir ainsi que des zones de tension et des ambiguïtés à transformer en leviers d'action.

Concernant les dynamiques territoriales et le cadre de vie, une large majorité de quarante-cinq répondants juge son cadre de vie agréable, et le lien social est solide puisque quarante-trois personnes affirment pouvoir compter sur leurs voisins. Cependant, la présence de douze mécontents constitue un signal d'alerte de quinze pour cent qui nécessite d'agir à travers l'instauration de réunions mensuelles

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

avec le bailleur social, la mise en place de budgets participatifs de micro-quartier et l'identification de voisins relais pour lutter contre l'isolement invisible.

Sur le plan de la parentalité et de l'éducation, les moments de partage partagés en privé avec les enfants affichent un succès total avec quarante-six avis positifs, alors que la sphère publique souffre d'un flou manifeste, notamment en ce qui concerne l'information pour les 0-6 ans. Pour y répondre, la stratégie consiste à s'appuyer sur la famille comme socle pour créer un guide simplifié de la petite enfance et des lieux d'accueil enfants-parents mobiles.

L'analyse de la vie associative et des structures révèle que le centre est perçu comme un refuge convivial et accueillant grâce à trente-neuf avis favorables, mais qu'il pèche par un manque de visibilité de ses activités, quinze personnes ignorant les actions proposées. Pour y remédier, il s'agit de sortir hors les murs à travers des permanences mobiles et des cafés-rencontres.

Enfin, le paradoxe le plus marquant réside dans l'engagement citoyen : trente-deux habitants affirment vouloir partager leurs talents et compétences, mais seulement neuf savent vers qui se tourner pour concrétiser une idée. L'enjeu majeur ne consiste donc pas à convaincre les habitants de participer, mais à clarifier le parcours de l'idée en créant un répertoire des talents, un guichet unique et des chantiers participatifs pour transformer cette énergie dormante en actions concrètes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

VII. LE PROJET DU CENTRE SOCIOCULTUREL 2027-2031

Le projet 2027-2031 : Agir POUR et AVEC, un pacte de confiance territoriale

Le projet social que nous portons pour les cinq prochaines années n'est pas une simple liste d'activités ; c'est un engagement politique et humain pour notre territoire. Dans un contexte de mutations profondes — qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales — le Centre Socioculturel réaffirme sa mission : être un **lieu de ressources, de liens et de possibles**.

Notre philosophie tient en quatre mots : **Agir POUR et AVEC**.

Agir POUR, c'est assumer notre rôle de service public de proximité. C'est aller à la rencontre des plus fragiles, garantir l'accès aux droits et soutenir les familles dans leurs défis quotidiens, de la parentalité à la santé.

Agir AVEC, c'est reconnaître que chaque habitant possède une expertise unique sur sa propre vie et son quartier. C'est transformer l'usager en acteur, le voisin en citoyen, et le Centre en un laboratoire de démocratie vivante.

À travers quatre axes majeurs — la place des familles, la cohésion solidaire, l'amélioration du cadre de vie et la création d'un outil immobilier et mobilier au service des habitants— nous dessinons un projet où l'émancipation individuelle nourrit la force collective. Ensemble, faisons de notre quartier un espace plus juste, plus vert et plus fier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

VIII. AXE 1 : Grandir ensemble, de la petite enfance à la réussite éducative

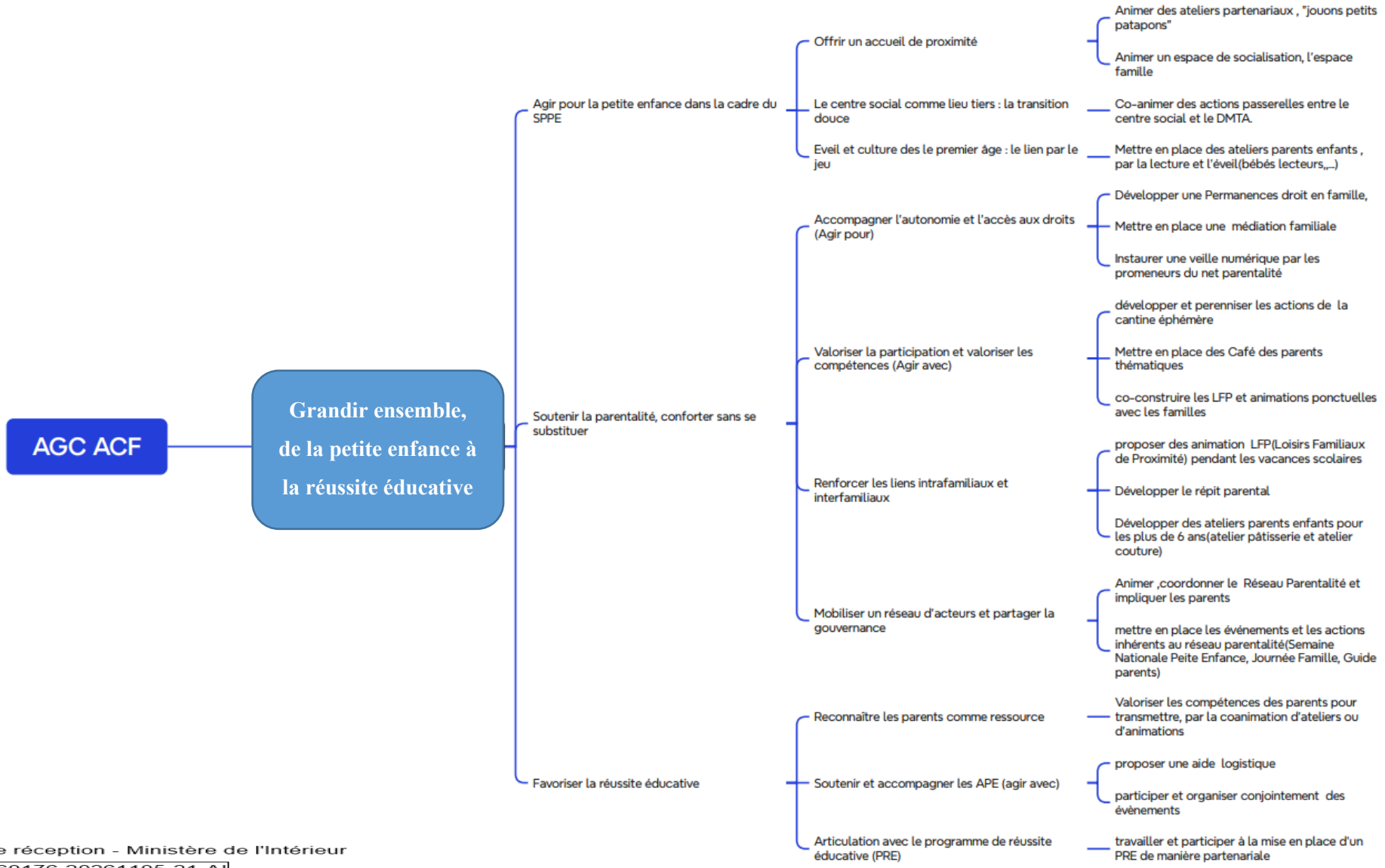
A. ORGANISATION ET ENJEUX DE LA POLITIQUE PETITE ENFANCE ET PARENTALITE

Une répartition des compétences bien définie : La politique petite enfance de la ville est pilotée par le CCAS (notamment via le Relais Petite Enfance), tandis que la politique enfance relève de la Direction Éducation.

Le Centre Socioculturel en position de pivot : Au carrefour de ces politiques, le CSC s'affirme comme un acteur incontournable de l'animation des 0-6 ans et du soutien à la parentalité. Ses actions de terrain sont menées en stricte complémentarité et en partenariat étroit avec les autres services municipaux.

Les enjeux de coordination : Si la co-animation du réseau parentalité entre le CSC et le RPE constitue une force partenariale majeure, l'organisation actuelle montre la nécessité de renforcer la transversalité. L'arrivée de la nouvelle compétence obligatoire liée au Service Public de la Petite Enfance (SPPE) invite aujourd'hui à consolider cette articulation entre les services pour fluidifier les parcours des familles à l'échelle de la commune.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

A. AXES STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU PROJET

1. AGIR EN PARTENARIAT ET TRANSVERSALITE DANS LE CADRE DU SPPE

Le Centre Socioculturel s'engage à décloisonner les interventions publiques en s'intégrant activement dans la structuration technique du territoire, puisqu'il fait partie intégrante de la Convention Territoriale Globale (CTG). Bien qu'il ne se positionne pas comme un guichet de mode de garde, il apporte son expertise en animation sociale pour soutenir le déploiement du Service Public de la Petite Enfance, tout en aidant les élus à clarifier la gouvernance politique du secteur 0-6 ans. En tant que lieu tiers, il assure une transition douce entre la sphère familiale et l'école, offrant des espaces de socialisation précoce qui préviennent les ruptures scolaires. Enfin, le centre valorise l'éveil culturel par le jeu, permettant ainsi aux parents de mieux observer et accompagner le développement de leur enfant dans un cadre sécurisant et bienveillant. Soutenir la Parentalité : Conforter sans se substituer

La stratégie repose d'abord sur l'accès aux droits, qui permet de libérer la charge mentale des parents grâce à un accompagnement numérique et des permanences spécialisées avec des partenaires tels que la CAF ou la PMI. Le centre opère un changement de regard radical en passant d'une logique de conseil à une logique de transmission, où les parents deviennent des acteurs à part entière via le dispositif des Parents-Relais et des cafés thématiques. Cette démarche favorise la création d'une communauté de parents capable de s'entraider, notamment au sein des familles monoparentales.

2. FAVORISER LA REUSSITE ÉDUCATIVE

L'ambition est ici de réconcilier les familles avec l'institution scolaire en transformant l'école en un lieu plus accessible et en instaurant une véritable co-éducation durable. Pour ce faire, le centre reconnaît les parents comme des ressources essentielles, en leur offrant un cadre logistique pour animer eux-mêmes des ateliers ou pratiquer la paire-aidance. Par ailleurs, il soutient les Associations de Parents d'Élèves en leur fournissant une aide méthodologique pour mieux appréhender le système éducatif et faciliter le dialogue avec les enseignants. Enfin, l'articulation étroite avec le Programme de Réussite Éducative permet une réponse individualisée face aux fragilités, garantissant ainsi qu'aucun enfant ne soit laissé de côté grâce à un maillage territorial réactif et une continuité entre les parcours individuels et les activités collectives.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. EXEMPLE DE FICHES ACTIONS DE L'AXE 1

1. . PETITE ENFANCE ET LIENS PARENTS-ENFANTS (0 A 6 ANS)

Ateliers partenariaux « Jouons petits patapons »

Objectif : Co-animer 1 séance mensuelle d'éveil global (sensoriel, moteur et social) avec la PMI pour les enfants de 0 à 3 ans.

Public : Enfants de 0 à 3 ans, parents, grands-parents et assistants maternels.

Moyens : Équipe petite enfance du CSC, professionnels partenaires (PMI) et espace famille.

Animation d'un espace de socialisation (Espace Famille)

Objectif : Proposer un lieu d'accueil inconditionnel, d'écoute et d'ateliers réguliers (cafés-parents, éveil) pour rompre l'isolement.

Public : Futurs parents, parents et enfants de moins de 6 ans, en particulier du quartier du Val de Vire.

Moyens : Équipe famille, intervenants extérieurs et locaux dédiés.

Ateliers parents-enfants par la lecture et l'éveil

Objectif : Renforcer le lien familial et favoriser l'éveil culturel et ludique dès le plus jeune âge (ateliers "bébés lecteurs" le mercredi matin, et ateliers thématiques mensuels).

Public : Enfants de 0 à 6 ans et leurs parents/grands-parents.

Moyens : Équipe famille, intervenants spécialisés et espace famille.

2. REUSSITE ÉDUCATIVE ET LIEN ÉCOLE-FAMILLE

Actions passerelle avec le DMTA et les écoles

Objectif : Sécuriser la transition entre le milieu familial/petite enfance et l'entrée à l'école maternelle (enfants de 2 à 3 ans), et dédramatiser la rentrée.

Public : Enfants non scolarisés de 2 à 3 ans et leurs parents, en lien avec l'école Jean Moulin.

Moyens : Équipe famille, EVS, équipe du DMTA et équipe scolaire.

Soutien et accompagnement logistique/humain des APE

Objectif : Aider les Associations de Parents d'Élèves (APE) à s'structurer, rompre leur isolement et favoriser la réussite éducative.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Public : Membres des bureaux des APE de Vire et parents d'élèves.

Moyens : Équipe famille, EVS, prêt de matériel et de locaux du CSC.

Organisation conjointe d'événements avec les APE

Objectif : Dynamiser la vie scolaire et locale à travers des projets partagés (fêtes d'école, kermesses, ateliers pâtisserie).

Public : Familles de Vire Normandie et habitants.

Moyens : Équipe du CSC, EVS, bénévoles et APE.

3. SOUTIEN A LA PARENTALITE, PARTAGE ET REPIT

Mise en place de cafés-parents thématiques

Objectif : Proposer 3 à 4 rencontres par an autour de questions d'éducation (écrans, sommeil, alimentation) pour échanger entre pairs et avec des professionnels.

Public : Parents, futurs parents et grands-parents du territoire.

Moyens : Référente famille, réseau parentalité, intervenants extérieurs et salle conviviale.

Proposer des temps de répit parental

Objectif : Prévenir l'épuisement parental et la charge mentale en offrant des temps "pour soi" (ateliers bien-être) pendant que les enfants (0-6 ans) sont pris en charge.

Public : Parents isolés ou fatigués, et jeunes enfants de moins de 6 ans.

Moyens : PMI, service jeunesse, animateurs MJC, AROEVEN et équipe du CSC.

Ateliers parents-enfants pour les plus de 6 ans

Objectif : Maintenir des temps de partage et de loisirs après l'entrée à l'école élémentaire (pâtisserie, couture, sport).

Public : Parents et enfants de 6 ans et plus.

Moyens : Équipe famille et locaux du CSC.

Valorisation des compétences des parents dans la réussite éducative

Objectif : Reconnaître les parents comme des ressources en les impliquant dans l'animation d'ateliers (aide aux devoirs ludique, communication positive).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Public : Parents d'enfants et d'adolescents du territoire.

Moyens : Équipe CSC/EVS, parents bénévoles.

4. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE, LOISIRS ET NUMERIQUE

Co-construction des programmes d'animations des vacances (LFP)

Objectif : Impliquer activement les habitants en amont des vacances scolaires pour élaborer la programmation des loisirs (cafés-projets).

Public : Familles et habitants de Vire Normandie.

Moyens : Équipe CSC et EVS, habitants bénévoles.

Proposer des animations loisirs familiaux de proximité

Objectif : Développer des temps de loisirs partagés et gratuits au cœur des quartiers (parcs, salles municipales) pour favoriser la mixité sociale.

Public : Familles (parents, grands-parents, enfants) et habitants isolés.

Moyens : Équipes du CSC et de l'EVS.

Atelier cuisine cantine éphémère avec un chef cuisinier

Objectif : Perfectionner les techniques culinaires du collectif, cuisiner des produits locaux et de saison à prix coûtant (5 €) à travers 4 événements annuels.

Public : Tout public, avec une cible pour les familles modestes.

Moyens : Collectif cantine éphémère, un agent du CSC, chef cuisinier et partenaires.

Veille numérique via les "Promeneurs du Net parentalité"

Objectif : Assurer une présence éducative en ligne sur les réseaux sociaux pour accompagner les parents face aux usages numériques des jeunes.

Public : Parents d'enfants et d'adolescents du territoire.

Moyens : Référente famille (Soline Olla), matériel informatique et réseau promeneurs du nets parentalité animé par l'UDAF.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

5. ACCES AUX DROITS, MEDIATION ET RESEAU PARTENARIAL

Permanences de droit des familles avec le CIDFF

Objectif : Proposer un accès au droit gratuit et de proximité (permanence mensuelle de 3h dès 2027) pour répondre aux questions juridiques complexes.

Public : Familles, parents isolés, conjoints et grands-parents.

Moyens : CAF, CIDFF, équipe du CSC.

Animation et coordination du réseau parentalité

Objectif : Réunir 3 à 4 fois par an les partenaires institutionnels et associatifs pour décloisonner les pratiques et harmoniser l'offre sur le territoire.

Public : Professionnels du secteur social, médico-social et éducatif.

Moyens : Référente famille, équipe RPE et partenaires.

Mise en place d'actions découlant du réseau parentalité (ex: Semaine Nationale de la Petite Enfance)

Objectif : Coordonner des événements d'envergure (Semaine Nationale de la Petite Enfance, Journée des familles tous les 2 ans, guide d'accueil) pour accroître la visibilité des ressources locales.

Public : Familles et professionnels du territoire de Vire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

6. CONCLUSION DE L'AXE : UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE AMBITION HUMAINE

Cette stratégie fait de la famille le moteur central de la structure, transformant le Centre Socioculturel en un véritable créateur de liens et un accélérateur d'émancipation. En combinant la sécurisation des premiers pas de l'enfant, la rupture de l'isolement parental, la création de passerelles avec l'école et la promotion d'une gouvernance citoyenne, le centre construit un parcours cohérent pour chaque famille. Cette approche permet non seulement d'offrir un service public solidaire, mais aussi de bâtir une démocratie locale vivante. En somme, le Centre Socioculturel s'affirme comme un laboratoire de solidarité où chaque compétence est valorisée et chaque voix entendue, garantissant la cohésion et la durabilité du territoire.

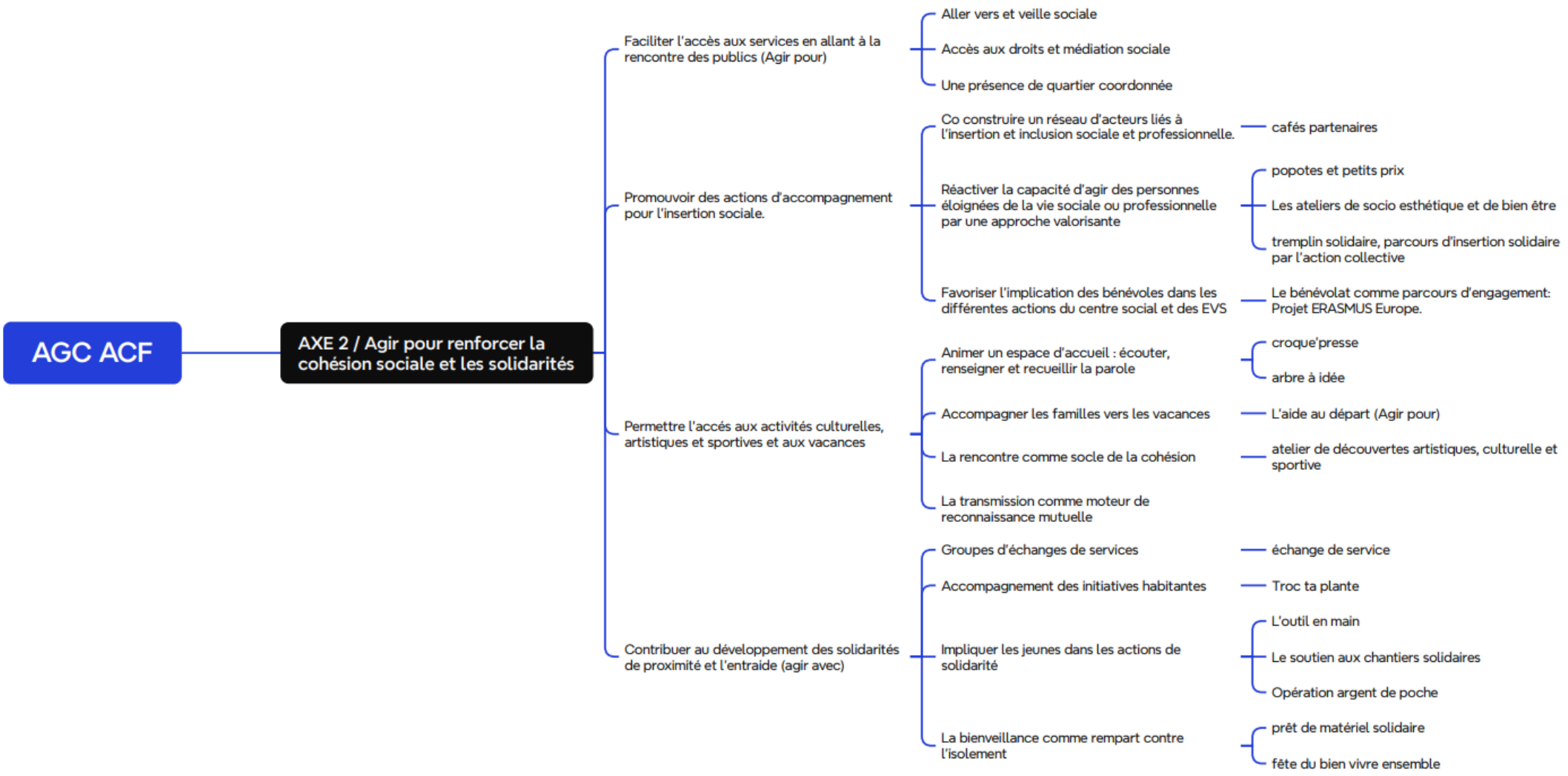
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

IX. AXE 2 : Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités

Renforcer la cohésion sociale, c'est transformer chaque habitant en une **ressource pour son voisin**. En agissant à la fois sur la prévention de l'isolement et sur la dynamisation des réseaux d'entraide, le centre socioculturel remplit sa mission de **bouclier social**. Nous ne nous contentons pas de répondre à des besoins : nous créons un sentiment d'appartenance. C'est cette force collective qui permet au quartier d'être plus résilient et plus solidaire face aux crises, faisant de la diversité non plus un défi, mais une richesse partagée.

Le centre socioculturel est le "liant" du quartier. Son rôle est de transformer la proximité géographique en véritable solidarité de voisinage.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

1. FACILITER L'ACCES AUX SERVICES EN ALLANT A LA RENCONTRE DES PUBLICS (AGIR POUR)

L'action hors les murs constitue la condition indispensable d'un service public réellement équitable, permettant de supprimer les barrières physiques et psychologiques qui éloignent les personnes les plus fragiles grâce à des outils mobiles et des séances co-animées. Cette démarche proactive de veille sociale va bien au-delà de l'aide technique en agissant comme un acte de reconnaissance qui restaure le lien de confiance nécessaire pour ramener les habitants vers le droit commun et la vie collective du territoire. L'aller-vers et la veille sociale ciblent particulièrement les habitants qui ne fréquentent pas le centre, tels que les seniors isolés et les familles en grande précarité, afin de recréer un premier contact. L'accès aux droits et la médiation sociale proposent quant à eux un accompagnement administratif et numérique pour empêcher que la précarité ne se transforme en exclusion et pour aider les habitants à se projeter de nouveau. Enfin, la présence de quartier coordonnée mutualise les forces avec d'autres services comme la Mission Locale, le CCAS et les bailleurs sociaux pour mener des actions d'information directement au cœur des quartiers.

2. PROMOUVOIR DES ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'INSERTION SOCIALE.

Promouvoir l'insertion sociale au sein du centre socioculturel signifie refuser de réduire l'individu à son simple statut en misant sur la remobilisation par le faire et par le groupe pour transformer l'accompagnement en un véritable parcours de dignité. En levant les freins invisibles et en valorisant l'engagement citoyen, cette approche globale permet à chacun de redevenir acteur de son destin et de réintégrer pleinement la cité en se sentant à nouveau capable et utile. La co-construction d'un réseau d'acteurs liés à l'insertion et à l'inclusion sociale et professionnelle brise les silos entre le social et le professionnel pour offrir un parcours sans couture grâce à l'interconnaissance partenariale, à des protocoles de passage de relais chaleureux et à une plateforme de ressources partagées. La réactivation de la capacité d'agir des personnes éloignées s'appuie sur une pédagogie du projet et de la réussite à travers des micro-projets, des ateliers de socio-esthétique et de bien-être pour soigner l'image de soi, ainsi que sur la valorisation des compétences transversales ou soft skills. De surcroît, l'implication des bénévoles transforme l'équipement en une véritable maison des habitants où l'engagement citoyen se structure sous forme de parcours, soutenus par des temps de formation et de convivialité, et favorise l'émergence de collectifs ultra-locaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

3. ANIMER DES ACTIVITES COLLECTIVES SOCIO CULTURELLES VARIEES S'ADRESSANT A TOUS LES PUBLICS SUR UNE OFFRE DIVERSIFIEE ET INCLUSIVE

Animer des activités collectives variées fait du centre socioculturel un espace de liberté et de découverte où la culture et les loisirs deviennent des outils de développement personnel accessibles à tous pour stimuler la rencontre et le mélange des générations. La proposition d'une programmation multi-facettes ouvre le champ des possibles du numérique à l'expression artistique et au sport afin de parler à tous les profils et de multiplier les portes d'entrée vers la structure pour un brassage social naturel. La culture hors-les-murs et l'événementiel sortent les animations des murs du centre pour les inscrire directement dans le quotidien des habitants, transformant l'espace public en un lieu de partage et d'émotion commune qui renforce la fierté locale. L'adaptabilité et l'accessibilité s'affirment comme le gage de l'hospitalité républicaine en ajustant les tarifs aux revenus des foyers, en décentralisant les activités au plus près des lieux de vie et en proposant une offre souple combinant ateliers réguliers et stages ponctuels.

4. PERMETTRE L'ACCES AUX ACTIVITES CULTURELLES, ARTISTIQUES ET SPORTIVES ET AUX VACANCES

L'accès aux activités et aux vacances représente un droit fondamental et un puissant vecteur de dignité qui permet, par des espaces de convivialité et des projets intergénérationnels, de gommer les étiquettes et de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté de vie. L'accompagnement des familles vers les vacances se structure à la fois par une aide au départ pour informer sur les dispositifs financiers et lever les freins matériels, par une méthodologie de projet participative où les parents préparent collectivement leur séjour, et par des temps de partage d'expériences au retour. La rencontre s'impose comme le socle de la cohésion grâce à des espaces de convivialité inconditionnels tels que des portes ouvertes ou des repas partagés qui transforment la simple coexistence en une véritable cohabitation. Enfin, la transmission stimule la reconnaissance mutuelle par des projets intergénérationnels inversant les rôles, permettant aux aînés de transmettre leurs savoirs et aux jeunes de valoriser leurs compétences numériques.

5. SOUTENIR LES SOLIDARITES DE PROXIMITE ET L'ENTRAIDE (AGIR AVEC)

Soutenir les solidarités de proximité et l'entraide consiste à reconnaître que la réponse aux difficultés quotidiennes peut naître directement des habitants pour rendre le territoire plus résilient et redonner à chacun son plein pouvoir d'agir. Les groupes d'échange de services matérialisent cette économie solidaire à travers des bourses d'échanges fondées sur le temps, permettant de valoriser les savoirs de voisinage dans une logique de don et de contre-don qui dépasse la relation de dépendance.

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AJ
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

L'accompagnement des initiatives habitantes positionne le centre socioculturel en tant que facilitateur apportant un appui technique, logistique et méthodologique pour encourager l'audace citoyenne et l'expérimentation. L'implication des jeunes dans les actions de solidarité leur offre une alternative à la passivité à travers le tutorat, la transmission inversée et les chantiers solidaires pour faire d'eux des acteurs à part entière du changement social. De plus, la bienveillance s'illustre à travers le dispositif des veilleurs solidaires, qui encourage les habitants à porter une attention attentive à leur voisinage immédiat pour repérer précocement l'isolement et activer des relais de confiance.

A. EXEMPLE DE FICHES ACTIONS DE L'AXE 2

Cafés partenaires

Objectif : Organiser des rencontres conviviales et trimestrielles (« café-petit déjeuner ») pour favoriser l'interconnaissance, le travail en réseau et la coordination entre les acteurs locaux de l'insertion et de l'action sociale de Vire Normandie.

Moyens : Équipe du CSC, hall d'accueil convivial, budget du CSC.

Évaluation : Mesurée par la satisfaction, le nombre de structures représentées et le nombre de projets conjoints initiés.

Le Tremplin Solidaire : Parcours d'insertion sociale par l'action collective

Objectif : Accompagner un groupe de 12 à 15 personnes vulnérables ou isolées sur un cycle de 6 mois pour rompre l'isolement, restaurer l'estime de soi et encourager l'autonomie (accès aux droits, numérique, projets solidaires).

Moyens : Travailleur social référent, intervenants extérieurs (socio-esthéticienne, théâtre), espaces et véhicule du CSC.

Indicateurs de réussite : 70 % de fin de parcours, 50 % de rebond vers une activité extérieure et 100 % de baisse du sentiment d'isolement.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

« Popote et Petits Prix »

Objectif : Proposer des ateliers pratiques de cuisine saine, équilibrée et à petit budget (maximum 2 € par personne) pour déconstruire l'idée que bien manger coûte cher et créer de la mixité sociale.

Moyens : Un animateur référent du CSC, un intervenant ponctuel (diététicienne ou CESF), cuisine pédagogique équipée.

Évaluation : Suivi de l'assiduité, coût réel moyen par repas et appropriation des recettes à la maison par les participants.

Mobilité Européenne Erasmus+

Objectif : Permettre à un groupe mixte de professionnels et d'habitants du Bocage Virois de vivre des séjours d'immersion apprenante en Allemagne pour confronter les pratiques, renforcer les compétences de base et favoriser l'ouverture européenne.

Moyens : Équipe référente du CSC, consortium partenaires (Caf, Aroeven, MJC) et bourses européennes Erasmus+.

Indicateurs de réussite : 100 % de participation sur les trois phases (amont, pendant, aval) et co-construction d'au moins un projet local au retour.

« Bulle de Soi » (Ateliers de socio-esthétisme)

Objectif : Offrir un espace de répit psychologique, corporel et de bien-être à des personnes en situation de précarité pour revaloriser l'image de soi et recréer du lien social.

Moyens : Animateur du CSC, socio-esthéticienne diplômée d'État, salle calme et adaptée, budget d'environ 400 €.

Indicateurs de réussite : Assiduité totale au cycle de 5 séances, sentiment de mieux-être global et passerelle vers d'autres projets du CSC.

Croqu'presse

Objectif : Animer les espaces de vie sociale (EVS) en créant des temps d'échanges conviviaux sur l'actualité locale, la presse et les médias pour développer l'esprit critique et l'accès à l'information des habitants.

Moyens : Chargée d'accueil du CSC, responsables d'EVS, supports locaux (presse, podcasts).

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Évolution sur 3 ans : Mobilisation d'un groupe et charte de communication (An 1), création d'une newsletter (An 2), et rayonnement extérieur avec la radio VFM et les journaux locaux (An 3).

6. CONCLUSION DE L'AXE 2 : VERS UNE SOCIETE DU LIEN ET DE LA RECIPROCITE

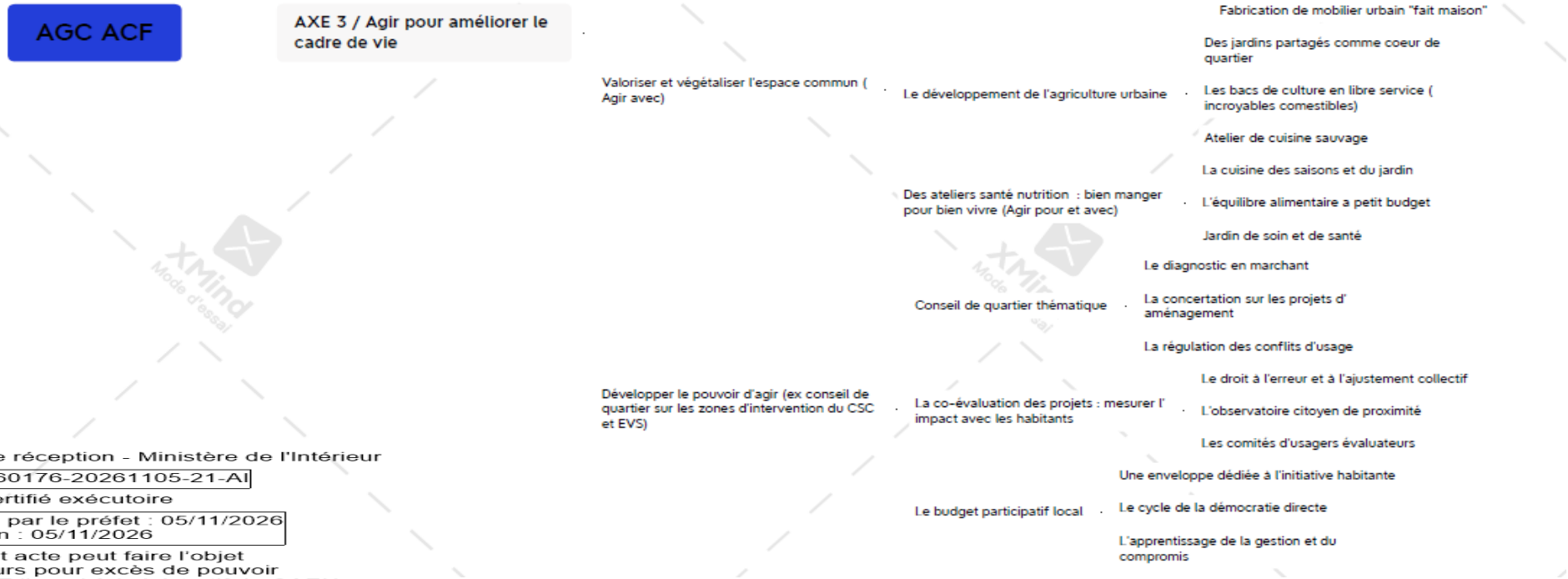
Cet axe marque la transition décisive d'une solidarité de guichet vers une solidarité de proximité vivante et incarnée qui affirme le rôle liant et résilient du centre socioculturel sur le territoire. En combinant des stratégies proactives comme l'aller-vers, des dispositifs de réciprocité et un soutien actif aux initiatives des habitants et des veilleurs solidaires, la structure répond aux besoins tout en transformant la fragilité individuelle en une force collective. L'action du centre dépasse ainsi la simple prestation de services pour devenir un espace de transition où chaque public vulnérable, senior isolé ou jeune engagé trouve sa place et participe pleinement à la construction d'une cité plus juste et solidaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

X. AXE 3 AMELIORER LE CADRE DE VIE

Améliorer le cadre de vie, ce n'est pas seulement "faire du beau", c'est redonner aux habitants un **pouvoir d'agir sur leur environnement immédiat**. En investissant l'espace public par la végétalisation ou l'entraide, le centre socioculturel transforme le quartier en un "bien commun" dont chacun se sent responsable. Cet axe permet de réconcilier les enjeux écologiques avec les préoccupations quotidiennes : le cadre de vie devient alors le support d'une **écologie populaire et solidaire**, où le respect de l'environnement marche de pair avec le respect de l'autre et de soi-même.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

1. AMENAGEMENT URBAIN ET APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC (AGIR AVEC)

Aménager l'espace public avec le concours des artistes et des habitants permet de passer d'un urbanisme purement fonctionnel à un urbanisme de l'émotion qui favorise une appropriation durable. En faisant de l'art un prétexte à la rencontre, ces nouveaux carrefours de citoyenneté renforcent la fierté et l'identité locale tout en apaisant les tensions sociales par une meilleure connaissance mutuelle. La création de lieux de rencontre conviviaux offre des espaces de pause nécessaires pour sortir de l'isolement et encourager les échanges spontanés. Cette démarche se décline par l'installation de mobilier urbain modulaire et social propice à la discussion, par la réhabilitation de zones bitumées en micro-places vivantes au pied des immeubles, et par une animation éphémère de l'espace public pour transformer les lieux de passage en véritables destinations. L'implication des artistes dans la cité, via des résidences en immersion ou la co-création d'œuvres monumentales, soigne l'image du quartier et permet aux habitants de devenir les auteurs de leur propre culture. Enfin, le développement d'une signalétique poétique et ludique, comme des parcours de mémoire, des jeux au sol ou des panneaux d'orientation bienveillants, transforme l'espace public en un support de communication vivant qui humanise le béton et incite au respect naturel des règles.

2. PROMOUVOIR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Favoriser une transition écologique solidaire consiste à rejeter toute forme d'écologie punitive pour promouvoir une approche fondée sur le faire-ensemble et la réalité budgétaire des familles. Le centre socioculturel démontre que la protection de l'environnement est indissociable de la lutte contre la précarité et constitue un levier d'économie et de santé publique plutôt qu'un luxe. Cette transition passe par des ateliers d'éco-gestes permettant aux habitants de réduire leurs factures d'énergie et d'eau tout en apprenant à fabriquer leurs produits naturels. Parallèlement, la promotion de la culture du Low-tech encourage la réparation et la fabrication locale, permettant aux habitants de sortir de la dépendance au tout-jetable, de reprendre le contrôle sur leur quotidien et de cultiver une fierté de bâtisseur.

3. VALORISER ET VEGETALISER L'ESPACE COMMUN (AGIR AVEC)

Valoriser et végétaliser l'espace commun permet de redonner de la dignité au territoire en transformant les habitants de simples passants en citoyens engagés et bâtisseurs. Les chantiers participatifs d'embellissement, incluant des balades urbaines pour identifier les zones à transformer et des ateliers techniques de peinture ou de construction, permettent aux résidents de façonner leur environnement et de devenir les gardiens de leur propre rue. Le développement de l'agriculture urbaine, à travers des jardins partagés ou des bacs de culture en libre-service, agit comme un moteur de rencontre universel qui apaise les tensions et renforce l'autonomie alimentaire. Ces espaces servent également de support

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

pédagogique intergénérationnel pour transmettre les savoir-faire et sensibiliser à la biodiversité. Par ailleurs, des ateliers santé et nutrition, axés sur la cuisine des saisons et l'équilibre alimentaire à petit budget, offrent un espace de prévention et de dialogue convivial qui renforce le pouvoir d'agir et la santé de chacun.

4. DEVELOPPER LE POUVOIR D'AGIR

Développer le pouvoir d'agir reconnaît l'habitant comme le premier expert de son quartier et substitue une logique de gouvernance partagée à toute approche descendante. Le Conseil de Quartier thématique s'impose comme le cœur battant de la citoyenneté, utilisant le diagnostic en marchant et la concertation pour valider les usages et réguler les conflits d'usage de manière constructive. La co-évaluation des projets transforme la relation au territoire en invitant les habitants, via des comités mixtes et des outils de retour d'expérience, à analyser l'impact réel des actions et à accepter le droit à l'erreur pour mieux s'adapter aux besoins changeants. Enfin, le budget participatif local concrétise ce pouvoir d'agir en confiant aux résidents une enveloppe financière pour leurs propres micro-projets, faisant ainsi l'apprentissage de la gestion, de l'argumentation et de la responsabilité citoyenne au service de l'intérêt général.

A. EXEMPLE DE FICHES ACTIONS DE L'AXE 3

« Place au Jeu ! » – Animation éphémère et conviviale de l'espace public

Objectif : Réinvestir l'espace public (quartier du Val de Vire) hors les murs en créant un salon de jardin éphémère et une ludothèque de plein air pour favoriser le lien social intergénérationnel et l'aller-vers.

Moyens : Véhicule utilitaire du CSC, transats, grands jeux en bois, barnum et boissons chaudes/fraiches.

Évaluation : Nombre total de participants uniques, de boissons servies et d'habitants impliqués dans l'installation.

« La Rue aux Enfants » – Piétonnisation temporaire et festive

Objectif : Restituer temporairement une rue aux piétons et aux enfants (3-12 ans) pour encourager les mobilités douces, la liberté de jeu et renforcer la solidarité de voisinage.

Moyens : Barrières de sécurité municipales, kit de craies, malles de jeux, tables pliantes et mobilisation de l'équipe et des bénévoles.

Indicateurs de réussite : Zéro incident de sécurité, investissement continu de la rue par les jeux et retours positifs des familles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

« Le musée flash » – Galerie éphémère des mémoires du quartier

Objectif : Valoriser l'histoire humaine et le patrimoine des habitants en leur permettant d'exposer un objet personnel porteur de sens au sein d'une structure éphémère sur l'espace public.

Moyens : Barnum, mobilier de présentation (cubes, cloches en plexiglas), étiquettes calligraphiques et encadrement par l'équipe du CSC.

Indicateurs de réussite : Collecte des 30 objets cibles, restitution intégrale sans incident et demande de pérennisation (catalogue photo ou format numérique).

« Pas de géant sur le chemin de l'école » – Design actif sur les trottoirs

Objectif : Transformer le trajet scolaire en un parcours ludique et sécurisé grâce à des marquages au sol colorés (chenille, parcours d'équilibre) pour stimuler l'activité physique et l'autonomie des enfants.

Moyens : Peinture éphémère à base de craie, pochoirs géants, kits de sécurité et participation des services techniques municipaux et des familles.

Indicateurs de réussite : Adoption spontanée du parcours par les enfants, apaisement de la vitesse des automobilistes et demande d'extension du dispositif.

Création participative d'une forêt comestible citoyenne

Objectif : Développer la biodiversité urbaine, lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'accès à une alimentation saine et locale à travers un chantier participatif d'écologie urbaine.

Moyens : Animateur Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD), habitants bénévoles, outils de jardinage, plants, graines et paillage.

Indicateurs de réussite : Taux de participation et de fidélisation, bon développement des plantations et autonomie des habitants dans l'entretien.

Cuisine durable : valoriser les légumes de saison et du jardin

Objectif : Sensibiliser les habitants (familles, adultes, seniors) à l'alimentation durable, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la cuisine des légumes de saison à travers des ateliers pratiques.

Moyens : Encadrement par l'animateur EEDD (Bérenger Robbe), espaces du CSC et du jardin pédagogique.

Modalités : Ateliers de 2h à 3h articulés en quatre temps (observation des légumes, cuisine collective, sensibilisation EEDD et dégustation conviviale partagée).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

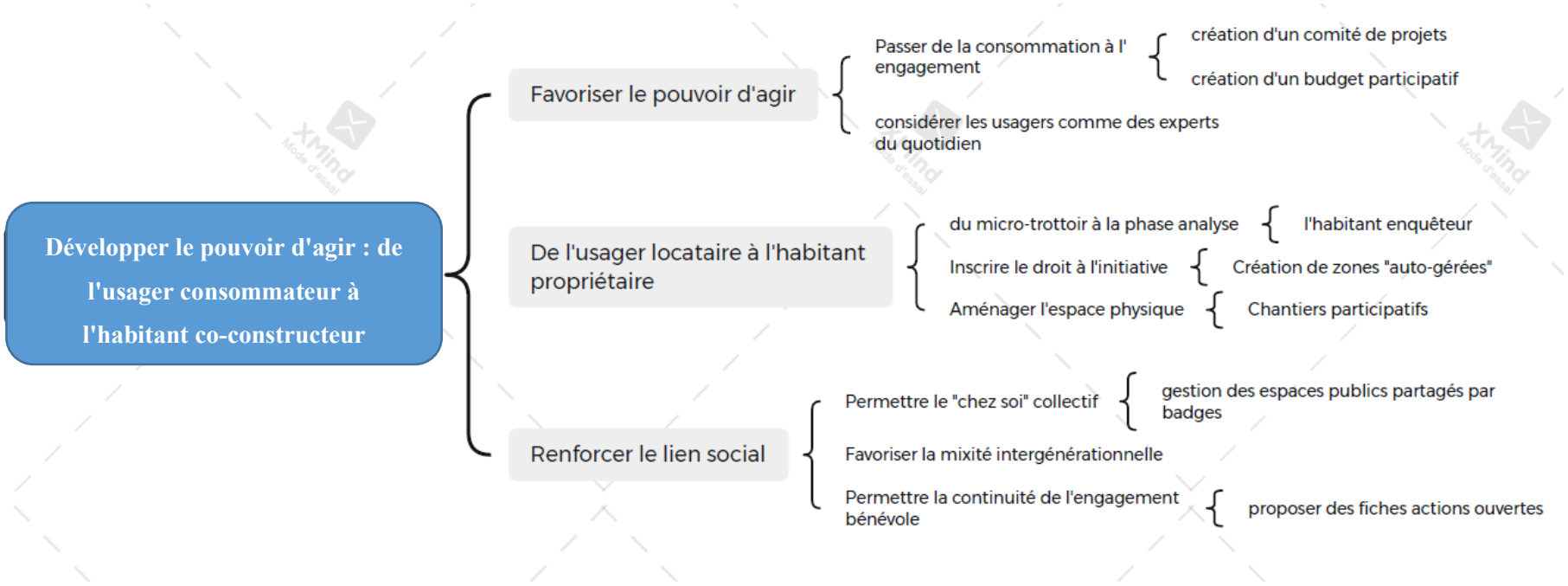
5. CONCLUSION DE L'AXE 3 : AMELIORER LE CADRE DE VIE

L'ambition de cet axe dépasse la simple gestion urbaine pour viser la restauration de la dignité des habitants par la maîtrise de leur environnement immédiat. En combinant transition écologique, culture du faire soi-même et appropriation artistique, le centre socioculturel transforme des espaces subis en lieux choisis, générant une fierté d'appartenance nouvelle. La réussite repose fondamentalement sur le partage effectif du pouvoir, où les conseils de quartier et les budgets participatifs permettent aux citoyens de définir les priorités et de financer leurs solutions. En définitive, un cadre de vie apaisé, végétalisé et co-construit devient le socle indispensable d'une paix sociale durable, où chaque geste, de la plantation d'une fleur à la décision budgétaire, contribue à bâtir une société solidaire où habiter signifie avant tout s'épanouir ensemble.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

XI. AXE 4 : Développer le pouvoir d'agir : de l'usager consommateur à l'habitant co-constructeur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

1. LES OBJECTIFS DE CET AXE

Favoriser le pouvoir d'agir consiste à permettre aux habitants de devenir des acteurs et des décideurs à part entière de leur propre lieu de vie. L'optimisation de l'espace se traduit par la création de meubles modulables, multifonctions et adaptés aux besoins réels des différents publics, qu'il s'agisse d'enfants, de seniors ou d'associations. Le renforcement du lien social s'appuie sur le prétexte du bricolage et du design collaboratif pour stimuler la convivialité et la mixité. Enfin, la valorisation des savoir-faire met en avant les compétences de chacun, qu'il s'agisse de dessin, de bricolage, d'organisation ou de couture pour la confection d'assises.

Chercher le pouvoir d'agir des habitants ne relève ni d'une simple exigence administrative de la CAF ni d'une posture philosophique de la Fédération des Centres Sociaux, mais constitue bien le moteur de l'efficacité et de la légitimité d'un centre socioculturel. Gérer un centre comme une simple structure de services, telle qu'une mairie annexe ou une MJC classique, conduit à passer à côté de sa mission fondamentale, car l'implication des habitants dans la prise de décision s'avère techniquement et socialement indispensable.

2. L'EFFICACITE SOCIALE : PASSER DE LA CONSOMMATION A L'ENGAGEMENT

Lorsqu'un centre se contente de proposer des activités clés en main, les habitants se positionnent en simples consommateurs et n'hésitent pas à partir si l'offre ne leur plaît plus. Or, une telle posture de pure consommation de services est incompatible avec l'agrément centre social délivré par la CAF, qui exige l'implication des habitants et le développement de leur pouvoir d'agir**.**

Développer ce pouvoir d'agir permet au contraire de les positionner en véritables co-constructeurs. L'impact de cette démarche est direct : un habitant qui participe à la décision s'approprie le centre et le projet devient le sien, ce qui garantit une bien meilleure fréquentation, un respect accru du lieu et du matériel, ainsi qu'une fidélisation des usagers qui se transforment peu à peu en bénévoles actifs.

3. LA PERTINENCE DU DIAGNOSTIC : ILS SONT LES EXPERTS DU QUOTIDIEN

Si les gestionnaires et les professionnels analysent généralement le territoire à travers des statistiques froides telles que le taux de chômage, les catégories socioprofessionnelles ou la pyramide des âges, les habitants demeurent les seuls à détenir la réalité quotidienne. L'association des habitants à la décision évite ainsi de concevoir des projets hors-sol.

A titre d'exemple, pour illustrer cette notion de pouvoir d'agir, une analyse purement gestionnaire pourrait conduire à fixer des horaires de fermeture standardisés (18h en semaine et fermeture le week-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20361105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

end) sur la base de critères de gestion RH. **Cependant, si le gestionnaire conserve pleinement son rôle de décision et d'arbitrage sur les aspects réglementaires, de sécurité et d'organisation du temps de travail, l'écoute des besoins exprimés par un groupe de parents ou de jeunes permet d'ajuster le tir.** Ceux-ci peuvent par exemple souligner qu'un accès le vendredi soir ou le samedi après-midi est vital pour les familles monoparentales ou pour lutter contre le désœuvrement. En dialoguant avec l'équipe, des solutions partagées peuvent alors être trouvées (comme l'organisation de permanences ou d'ouvertures encadrées), permettant au centre de s'adapter au plus près de la vie du quartier tout en respectant le cadre de gestion

4. DE L'USAGER LOCATAIRE A L'HABITANT PROPRIETAIRE

Quand l'équipe de professionnels décide seule de l'aménagement du hall d'accueil, des couleurs des murs ou des règles d'utilisation de la cuisine pédagogique, les habitants se comportent simplement comme des usagers dans un service public, consommant l'espace tout en attendant que d'autres nettoient ou gèrent les conflits à leur place. À l'inverse, la mise en place d'un comité d'aménagement composé d'habitants et doté d'un petit budget autonome leur permet de choisir le mobilier d'accueil, de créer un coin café en libre-service et de rédiger la charte de convivialité de la cuisine. Le public des centres socioculturels étant parfois éloigné des instances de décision classiques comme la politique ou les comités de quartier, redonner une telle place décisionnelle à des personnes précarisées ou isolées produit un effet thérapeutique et social puissant en valorisant leurs savoir-faire en matière de bricolage, d'organisation ou d'écoute. Le sentiment que l'avis de chacun compte et modifie concrètement la vie du quartier redonne ainsi une dignité et une confiance en soi qui rejaillissent positivement sur la vie professionnelle ou familiale.

La réhabilitation immobilière et la création de mobilier constituent de véritables leviers d'animation locale plutôt que de simples opérations techniques, transformant le chantier en un espace ouvert et collaboratif où le centre socioculturel devient le cœur battant de la vie de quartier dès sa phase de transition.

- **Des chantiers participatifs axés sur le gros œuvre léger :** Le projet propose aux habitants de s'impliquer dans des tâches structurantes et valorisantes telles que la réalisation de fresques murales, la pose de parquet flottant, le montage de cloisons en plaques de plâtre ou en briques de terre crue, et la création d'une terrasse extérieure.
- **La symbolique du chez-soi collectif :** Participer activement à la rénovation d'un équipement public favorise un attachement viscéral envers le lieu, car on respecte, entretient et protège d'autant plus un bâtiment que l'on a personnellement contribué à l'enduire, à le peindre ou à l'isoler.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

La phase de diagnostic nécessite également de dépasser le micro-trottoir pour aller vers une co-analyse, évitant de cantonner l'habitant au rôle de simple consommateur de questionnaire en l'amenant à collecter et analyser la donnée lui-même.

- **L'habitant enquêteur :** Des habitants sont formés et accompagnés pour aller interroger directement leurs voisins sur le quartier au moyen de porteurs de parole ou de diagnostics en marchant.
- **Les tables d'analyse partagée :** Des ateliers de données chaudes réunissent professionnels, élus et habitants pour croiser les statistiques avec leur vécu et définir conjointement les priorités.

La gouvernance temporaire s'appuie sur la création d'un comité de projet ouvert pour éviter que le renouvellement ne soit piloté uniquement par le Conseil municipal ou l'équipe technique.

- **Le Copil éphémère :** Un comité de pilotage du renouvellement est constitué d'un tiers de professionnels et d'élus, d'un tiers d'administrateurs et d'un tiers d'habitants tirés au sort ou volontaires en dehors des instances traditionnelles.
- **La posture bureau d'études :** Une véritable mission de consultants de leur propre vie est confiée aux habitants, dont les propositions constituent les fondations des futurs axes du projet plutôt de simples souhaits.

Inscrire le droit à l'initiative dans le marbre se traduit concrètement dans la philosophie du projet porté par le centre socioculturel.

- **Le budget participatif ou fonds d'initiative locale :** Une ligne budgétaire du projet social, par exemple de 10 000 euros par an, est gérée avec l'appui d'un comité d'habitants qui décident souverainement de financer des investissements de quartier.
- **Les fiches-actions ouvertes :** L'écriture de fiches-actions ultra-verrouillées est remplacée par un axe transversal doté d'une flexibilité financière pour accueillir directement les projets des habitants.

Aménager l'espace physique permet de s'approprier les clés de la maison pour se sentir véritablement chez soi.

- **La zone de convivialité auto-gérée :** Un espace dédié, tel qu'une cafétéria ou un accueil, est mis en place pour permettre aux habitants de s'installer, de préparer du café et de discuter sans qu'aucun professionnel n'ait à valider leur présence ou leur démarche.
- **Le chantier participatif :** Le renouvellement du projet intègre la possibilité de repeindre ou de réaménager l'accueil avec les habitants, renforçant l'attention portée à un lieu que l'on a aidé à construire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

La mixité intergénérationnelle se place au cœur de la construction pour faire du bâtiment le ciment d'une communauté qui croise les publics. Le chantier fonctionne comme un espace de rencontre où les adolescents du secteur jeunes collaborent avec les seniors sur l'isolation phonique d'une salle, tandis que les familles s'approprient la mise en couleur des espaces, renforçant ainsi la cohésion sociale et le dialogue entre les générations.

La continuité de l'engagement se concrétise enfin à travers le système de badge et l'autonomie, prolongeant la confiance accordée aux habitants pour franchir une nouvelle étape dans l'appropriation du centre réhabilité. L'attribution de badges d'accès aux habitants bénévoles leur permet d'utiliser et de faire vivre les locaux en toute autonomie en dehors des horaires classiques, faisant d'eux, après avoir été les bâtisseurs du centre, des gestionnaires responsables garants de la pérennité et de la vitalité de leur chez-soi commun.

A. LA GOUVERNANCE

La gouvernance d'un centre socioculturel municipal pose le défi particulier de garantir la participation citoyenne des habitants alors même que la structure est gérée en direct par la mairie sous forme de régie municipale. Contrairement à un centre associatif où les habitants peuvent être élus au Bureau ou à la Présidence, le centre municipal doit impérativement inventer des instances de co-construction pour donner tout son sens à la place des habitants au sein du Conseil d'Administration et des commissions thématiques.

La place des habitants au Conseil d'Administration (ou Comité d'Animation)

Dans une régie municipale où le pouvoir de décision légal et budgétaire appartient au Conseil Municipal, le Conseil d'Administration du centre prend souvent la désignation de Comité de Gestion, de Comité d'Animation ou de Conseil de Maison. Cette instance paritaire ou tripartite s'avère essentielle pour obtenir et maintenir l'agrément centre socioculturel auprès de la CAF.

Sa composition type

- Le collège des élus rassemble le Maire, l'adjoint ou l'adjointe aux affaires sociales et à l'animation, ainsi que quelques conseillers municipaux.
- Le collège des habitants et usagers réunit des citoyens du quartier ou de la commune, adhérents ou non, désignés par tirage au sort ou sur la base du volontariat.

Le rôle des habitants dans cette instance

Bien que le vote final des budgets demeure juridiquement réservé au Conseil Municipal, le Comité d'Animation constitue l'espace où la parole des habitants exerce un véritable poids politique. Les citoyens participent directement à la co-construction du projet social en définissant les grandes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

orientations de la structure pour quatre ans, évaluent les actions en donnant leur avis sur les horaires, les tarifs et les types d'activités, et exercent un droit d'interpellation pour porter la voix, les besoins et les colères du quartier directement auprès des élus et de la direction.

Les Commissions Thématiques : Le cœur du "Faire avec"

Si le Conseil d'Administration incarne la stratégie, les commissions thématiques constituent les lieux de l'action où la participation des habitants se révèle la plus vivante et concrète, permettant de s'éloigner de la simple consommation d'activités pour basculer vers l'implication citoyenne.

- La Commission Famille et Parentalité, animée par le référent famille, réunit les parents pour décider des priorités du secteur, comme le choix des destinations de sorties d'été, l'organisation d'un troc de vêtements ou la définition des thèmes de cafés-parents.
- La Commission Cadre de vie et Éco-citoyenneté est ouverte aux habitants souhaitant améliorer leur environnement proche à travers la création et la gestion d'un jardin partagé ou l'organisation d'une cuisine des saisons.
- La Commission Culture et Festivités permet aux habitants de sortir du rôle de simples spectateurs pour programmer eux-mêmes les artistes de la fête de quartier, les sorties théâtre ou l'organisation de scènes ouvertes.
- La Commission Solidarité et Accueil se concentre sur le lien social et l'inclusion au sein du centre en confiant à des bénévoles l'animation du coin café pour accueillir les nouveaux arrivants et le choix de chantiers solidaires.

Comment fonctionnent ces commissions ?

Ces instances se distinguent par leur mixité en associant des habitants, des professionnels du centre tels que les animateurs ou les référents, et parfois des élus thématiques. Elles offrent une grande souplesse, car l'engagement y est souvent plus informel, permettant de rejoindre une commission pour un projet ponctuel et de la quitter ensuite. Enfin, elles renforcent le pouvoir d'agir grâce à un budget alloué et géré de manière participative, où les habitants votent directement l'attribution des fonds pour leurs projets.

Les points de vigilance spécifiques au format "Municipal"

Pour éviter qu'une participation de façade ne s'installe, la direction du centre et la municipalité doivent veiller à respecter plusieurs règles fondamentales :

- Éviter l'asymétrie de pouvoir en vulgarisant les débats pour que les habitants se sentent pleinement légitimes à prendre la parole face aux élus et aux professionnels maîtrisant le jargon institutionnel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AL
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

- Maintenir une posture de facilitateurs chez les professionnels, notamment l'agent d'accueil et le référent famille, qui doivent créer les conditions pour que les habitants agissent par eux-mêmes sans faire à leur place.
- Assurer la reconnaissance du bénévolat afin de contrer l'impression potentielle de travail gratuit pour la mairie, en proposant des formations gratuites, des moments de convivialité dédiés et une valorisation explicite des compétences acquises.

B. EXEMPLE DE FICHES ACTIONS DE L'AXE 4

« La Fabrique Citoyenne : Budget Participatif et Initiatives Habitants »

Objectif : Développer le pouvoir d'agir, l'autonomie et la démocratie participative en incitant les habitants à concevoir et mener des micro-projets de A à Z.

Moyens : Équipe du CSC, bénévoles, services municipaux, salles du CSC, matériel reprographique et fonds d'amorçage financier dédié.

Indicateurs de réussite : Au moins un collectif d'habitants mène son projet en autonomie, plus de 50 % des participants se sentent plus capables d'agir sur leur environnement, et les projets mobilisent un public extérieur.

« Les Espaces Libres : Création et gestion de zones autogérées par les habitants »

Objectif : Permettre aux habitants d'investir, d'aménager et de gérer de manière autonome des espaces conviviaux au sein du CSC (comme un coin salon/café ou une zone d'échange).

Moyens : Soutien méthodologique des animateurs, implication du comité d'habitants, attribution physique de deux espaces (environ 20 m^2) et accès aux outils de bricolage.

Indicateurs de réussite : La zone fonctionne fluidement sans présence permanente d'un animateur, la charte de vie collective est respectée et réévaluée annuellement, et de nouvelles activités spontanées émergent.

La Carte Blanche de Programmation

Objectif : Transmettre la maîtrise d'œuvre d'événements culturels ou de loisirs directement aux usagers (organisation d'une soirée ou d'une journée thématique) pour légitimer leurs choix et développer leurs compétences.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

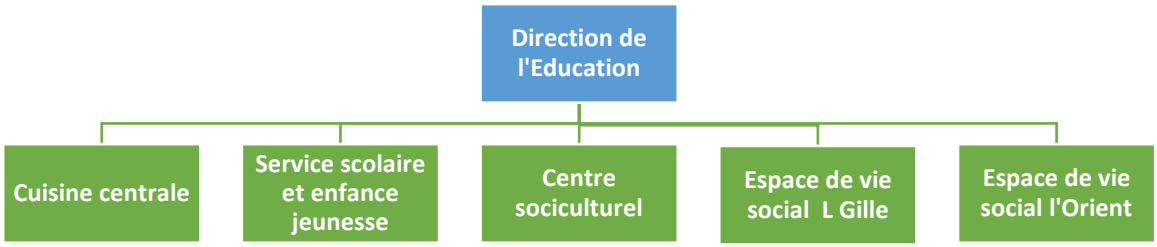
Moyens : Un collectif éphémère de 6 à 12 habitants, un accompagnement méthodologique ponctuel, la mise à disposition des salles et de la cuisine pédagogique, ainsi qu'une enveloppe financière fermée de 1 500 € par événement.

Indicateurs de réussite : L'événement réunit un public diversifié, le budget alloué est strictement respecté, et le collectif exprime l'envie de pérenniser la démarche au sein du CSC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

XII. LES MOYENS INSTITUTIONNELS, HUMAINS ET FINANCIERS

A. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION



Le Centre Socioculturel (CSC) n'est pas géré par une association indépendante mais par une collectivité locale, mais se trouve **directement rattaché à la "Direction de l'Éducation" de la Collectivité**. Il est positionné sur une ligne transversale, au même niveau que les écoles (service scolaire), la cuisine centrale et d'autres espaces de vie sociale.

Être intégré ainsi au cœur des services municipaux présente des avantages stratégiques, opérationnels et politiques majeurs pour un centre socioculturel.

B. UNE FORCE DE FRAPPE TRANSVERSALE ET DES SYNERGIES DIRECTES

Le fait d'être dans la même direction crée des passerelles naturelles et immédiates :

Projets facilités avec les écoles : Le CSC a un accès direct aux équipes du service scolaire et enfance-jeunesse. Pour monter des projets de co-éducation, des actions parentalité, ou intervenir sur les temps périscolaires, il n'y a pas de barrière institutionnelle. Les collègues sont dans le bureau d'à côté.

Logistique simplifiée : Pour les projets (repas partagés avec les habitants, chantiers participatifs, événements de quartier), il est possible d'imaginer des collaborations directes avec la cuisine centrale (approvisionnement, respect des normes HACCP, ateliers de sensibilisation au "bien manger").

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AL
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

C. UNE ASSISE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE SOLIDE

Contrairement aux structures associatives qui passent une grande partie de l'année à chercher des subventions pour survivre, le CSC municipal bénéficie de la solidité de la collectivité :

Pérennité des moyens : Les budgets de fonctionnement, bien que négociés, sont adossés au budget global de la collectivité. Les salaires de l'équipe et l'entretien des locaux sont sécurisés.

Appui des services supports : Le CSC n'a pas à gérer seul sa comptabilité complexe, ses ressources humaines (recrutements, paies), son service juridique (conventions, assurances pour les chantiers) ou sa communication. Tout cela est pris en charge par les services experts de la collectivité.

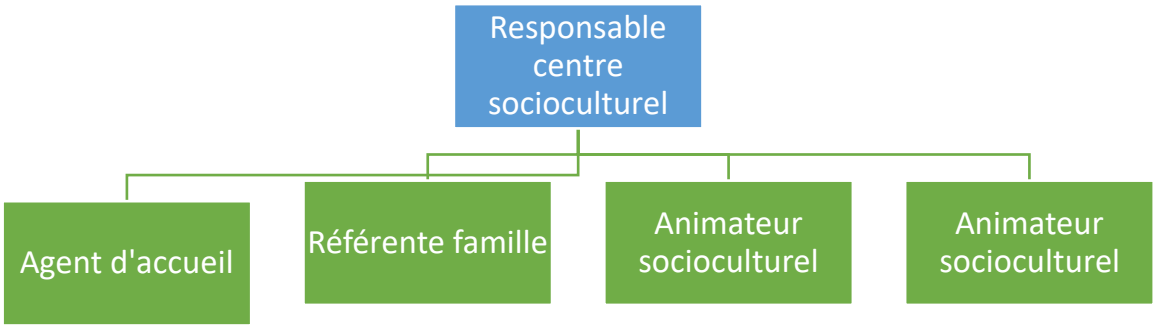
D. UNE LEGITIMITE ET UN POIDS POLITIQUE RENFORCES

Au cœur des politiques publiques : Le centre socioculturel est directement identifié comme l'outil opérationnel de la Collectivité sur le terrain. Cela donne un poids immense pour défendre des projets innovants (comme l'axe d'aménagement immobilier/mobilier participatif) auprès des élus.

Co-coordination du territoire : Être sur la même ligne que l'*Espace de vie social L Gille* et l'*Espace de vie social l'Orient* permet une coordination parfaite de l'animation globale du territoire. Pas de concurrence, mais une vraie complémentarité pour couvrir tous les quartiers sans faire de doublons.

E. L'ORGANISATION R.H DU CENTRE SOCIOCULTUREL

1. ORGANIGRAMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

AGG	Nom - Prénom	Intitulé de l'emploi	Diplôme	Temps de travail	Temps consacré à la fonction (%)	Nombre de mois de travail sur la fonction
	Direction					
	François MICHEL-GONET	Directeur CS	DESS	1 ETP	85%	12
	Accueil					
	Sophie JEANNETTE	Agent d'accueil	ATSEM	1 ETP	100%	12
	Comptabilité-gestion					
	FMG	Directeur CS			15%	12
	Agents d'animation					
	Béranger ROBBES	Animateur socioculturel		1 ETP	100%	12
	Recrutement en cours	Animatrice socioculturel		1 ETP	100%	12

ACF	Nom – Prénom	Intitulé de l'emploi	Diplôme	Temps de travail	Temps consacré à la fonction (%)	Nombre de mois de travail sur la fonction
	Soline OLA	Référent familles	DEJEPS	1 ETP	100%	12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

5. LE SITE ET LES HORAIRES :





Véritable lieu tiers, cet espace est pensé pour offrir à tous les habitants un accueil inconditionnel, convivial et rassurant, permettant à chacun de pousser la porte quand il le souhaite pour s'y sentir accueilli. Aménagé dans une ancienne école, il bénéficie d'un patrimoine architectural particulièrement adapté avec de nombreux espaces modulables et d'une vaste cour sécurisée. Ce cadre privilégié permet de déployer des activités variées, de sécuriser les temps de jeux et de rencontre pour les familles, et d'offrir un véritable havre de paix au cœur du quartier.

• Des **horaires d'ouverture adaptés :** L'accueil physique administratif est assuré de manière régulière (de 9h à 17h30), tout au long de la semaine (du lundi au vendredi), cependant, les activités se déroulent sur une amplitude plus large (du lundi au samedi, de 9h à 22h selon les programmes).

• L'utilisation **des locaux et l'ouverture "hors les murs" :** Pour optimiser l'utilisation des locaux et aller à la rencontre des publics les plus éloignés ou invisibles, les équipes investissent l'espace public à travers des dispositifs nomades et itinérants

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

F. FICHE DE POSTE : DIRECTEUR / DIRECTRICE DE CENTRE SOCIOCULTUREL

Le/La directeur(rice) conçoit, pilote et anime le projet social de la structure en assurant une parfaite cohérence entre les orientations des partenaires institutionnels tels que la CAF ou les collectivités locales et les besoins exprimés par les habitants, tout en pilotant la gestion humaine, financière, administrative et technique de l'équipement sous l'autorité du Directeur de l'Éducation.

Le pilotage du projet social et la concertation consistent à conduire le diagnostic partagé du territoire, à formaliser l'agrément et à négocier son renouvellement tout en garantissant une gouvernance démocratique qui suscite et soutient les initiatives des usagers et des bénévoles à l'aide d'indicateurs d'évaluation quantitatifs et qualitatifs.

Le management des ressources humaines mobilise l'encadrement, l'animation et la coordination d'une équipe pluridisciplinaire, la conduite des entretiens annuels, la gestion des plannings, le suivi du plan de développement des compétences et le maintien d'un dialogue social de qualité dans le respect de la législation du travail.

La gestion administrative, financière et logistique englobe l'élaboration du budget prévisionnel global, le suivi de son exécution, la recherche de financements par le biais de dossiers de subvention, ainsi que la veille réglementaire concernant la sécurité des biens, des personnes et l'entretien des locaux. Enfin, l'ancrage territorial et le développement local se traduisent par la représentation de la structure auprès des partenaires institutionnels, politiques et associatifs, ainsi que par un travail en réseau optimisant l'offre de services avec les EVS, les structures jeunesse, le CCAS et les écoles.

G. FICHE DE POSTE : AGENT D'ACCUEIL

L'agent(e) d'accueil et d'information de la filière animation et administratif, placé(e) sous l'autorité directe de la direction, assure un accueil physique et téléphonique de qualité pour tous les publics afin d'orienter, d'informer et d'accompagner les usagers dans leurs démarches tout en contribuant à la convivialité du lieu et à la valorisation de l'image du centre.

L'accueil, l'écoute et l'orientation se traduisent par un accueil chaleureux de tous les publics, l'identification des besoins pour orienter vers les référents internes ou les partenaires externes, la gestion du standard téléphonique et le traitement diplomatique des situations conflictuelles ou de stress.

La gestion administrative et le secrétariat de premier niveau consistent à gérer les inscriptions aux activités et aux centres de loisirs, à encaisser les adhésions et les participations financières en régie, à assurer le traitement du courrier et la saisie de documents, ainsi qu'à mettre à jour les bases de données des adhérents et les tableaux de bord de fréquentation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Enfin, l'information, la communication et l'animation de l'espace d'accueil permettent de diffuser les programmes du centre, de veiller à la propreté et à la convivialité de l'espace par l'aménagement d'un coin café et d'un espace enfants, et de relayer activement les initiatives et les besoins des habitants pour nourrir le projet social.

H. FICHE DE POSTE : REFERENT(E) FAMILLE

Le/la référent(e) famille et coordinateur(trice) des actions familles, rattaché(e) à la direction dans la filière animation globale et développement social local, conçoit, pilote et anime le projet famille du centre socioculturel en cohérence avec le projet social et les orientations de la CAF pour soutenir les initiatives parentales, renforcer les compétences parentales et lutter contre l'isolement.

La conception et le pilotage du projet famille s'articulent autour de la réalisation d'un diagnostic partagé sur les besoins des familles, de la rédaction et de l'évaluation du projet d'animation collective pour l'agrément CAF, ainsi que de la gestion budgétaire et administrative des actions telles que le REAAP ou le CLAS.

L'animation des actions et l'accompagnement des parents se manifestent par l'ouverture d'espaces d'écoute comme les cafés-parents, par la co-construction d'activités partagées parents-enfants et de séjours vacances, et par un soutien concret aux initiatives des habitants pour favoriser leur implication dans la vie de la structure.

Enfin, le partenariat, le réseau et le travail en équipe mobilisent le développement des relations avec les acteurs institutionnels et associatifs de la parentalité, une collaboration transversale avec les autres secteurs du centre, et une participation active aux réunions d'équipe ainsi qu'aux instances de gouvernance et commissions thématiques.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

XII. Le budget prévisionnel de l'agrément :

CSC C LEMAITRE compte de résultat AGC et ACF		
DEPENSES BRUTES		
60	**Achats**	
60612	Electricité gaz	14 205,77 €
60611	Eau	180,09 €
60623	Alimentation	4 172,28 €
60632	Fournitures de petit équipement	1 245,61 €
6064	Fournitures administratives	526,01 €
6068	Autres matières et fournitures	3 052,00 €
	Somme Achats	**23 381,76 €**
61	**Services extérieurs**	
6182	Documentation générale et technique	818,14 €
6184	Versement à des organismes de formation	37,50 €
6188	Comptabilisation de frais de formation	23 743,60 €
	Somme services extérieurs	**24 599,24 €**
62	**Autres services extérieurs**	
6218	Autre personnel extérieur	7 461,00 €
6228	Divers	1 935,00 €
6232	Fêtes et cérémonies	90,00 €
6236	Catalogues et imprimés	730,80 €
6247	Transports collectifs	2 025,00 €
627	Services bancaires	2,50 €
	Somme Autres services extérieurs	**4 783,30 €**
64	**Frais de personnel**	
64	Frais de personnel Direction	52 535,99 €
64	Frais de personnel Accueil	42 020,56 €
64	Frais de personnel Comptabilité gestion	7 382,21 €
64	Personnel extérieur autre personnel ACF	- €
64	Frais de personnel ACF	60 546,66 €
	Somme Frais de personnel	**162 485,42 €**
TOTAL DEPENSES BRUTES		**215 249,72 €**

RECETTES	
EQUIPEMENT CENTRE SOCIOCULTUREL CHARLES LEMAITRE PS CAF	85 000,00 €
PARITCIPATION COMMUNALE	128 249.72 €
Participation des familles	2 000,00 €
TOTAL RECETTES	**215 249,72 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

XIV. CONCLUSION GÉNÉRALE

A. TRANSFORMER LES VULNERABILITES EN FORCES COLLECTIVES

Le projet d'agrément 2027-2031 du Centre Socioculturel de Vire Normandie ne se résume pas à une feuille de route technique ; il constitue une véritable **boussole démocratique et solidaire** pour les cinq années à venir.

B. UNE AMBITION RENOUVELEE FACE AUX DEFIS DU TERRITOIRE

L'analyse croisée des données de l'Insee et des consultations citoyennes a mis en lumière des réalités exigeantes. La précarité financière d'une partie de nos concitoyens, l'isolement grandissant des aînés dans des quartiers comme le Val de Vire, et les difficultés d'insertion de notre jeunesse sont autant d'appels à agir. Face à ces défis, la restructuration de notre réseau d'AVS — portée par le transfert stratégique vers le site du Val de Vire et le renforcement de nos antennes de proximité — apporte une réponse institutionnelle et logistique adaptée et pérenne.

C. L'HABITANT AU CŒUR DE LA FABRIQUE SOCIALE

La grande leçon de la démarche diagnostique menée auprès de la population réside dans la formidable richesse du capital humain virois. Les habitants ne demandent pas seulement à être aidés ou distraits : ils aspirent à **contribuer, à s'investir et à faire communauté**.

En plaçant la dualité de notre posture — **« Agir POUR » et « Agir AVEC »** — au sommet de nos priorités, nous nous engageons à faire de nos structures des espaces d'émancipation. Nos accueils et nos locaux ne seront pas de simples guichets de services publics, mais des tiers-lieux vivants où l'on passe du statut d'usager à celui d'acteur de son quartier.

D. UN PACTE POUR L'AVENIR

À travers les quatre axes stratégiques de ce projet, nous posons les jalons d'un territoire plus juste et plus résilient :

- Un territoire qui prend soin des **familles** et accompagne les **générations futures** ;
- Un territoire qui tisse des réseaux de **solidarité active** contre l'isolement et la précarité ;
- Un territoire pionnier de l'**écologie populaire**, prouvant que la transition environnementale est un vecteur d'égalité sociale ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

- Un territoire doté d'**infrastructures modulables**, co-construites et pleinement appropriées par ceux qui les font vivre au quotidien.

En validant ce projet d'agrément, la Caisse d'Allocations Familiales, la municipalité de Vire Normandie et l'ensemble de nos partenaires s'unissent autour d'une même promesse : **ne laisser personne au bord du chemin, libérer les initiatives citoyennes et faire de la proximité le plus puissant levier de cohésion sociale.**

Le cap est fixé. C'est ensemble, professionnels, élus et habitants, que nous allons donner vie à cette ambition commune pour les cinq prochaines années.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Projet Animation de la Vie Locale 2027 – 2031

EVS du quartier Léonard GILLE



Espace de Vie Sociale de Léonard Gille, bâtiment la tourelle, 14500 Vire Normandie

☎ 02 31 66 66 47

✉ Ou evs.leonardgille@virenormandie.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

TABLE DES MATIERES

I. INTRODUCTION 3
II. ELEMENTS DE CONTEXTE 4
III. DIAGNOSTIC 9
IV. LE DIAGNOSTIC PARTAGE 29
V. LE PROJET DE L'EVS L. GILLE 2027-2031 31
VI. AXE 1: Familles, parentalité et co-éducation : bâtir un territoire apprenant et solidaire 34
VII. AXE 2 : Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités 37
VIII. AXE 3 AMELIORER LE CADRE DE VIE 41
IX. LES MOYENS INSTITUTIONNELS, HUMAINS ET FINANCIERS 43
X. CONCLUSION 48

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

I. INTRODUCTION

Géré pendant plus de30 ans par la CAF, et en gestion municipale depuis 2024, le projet social de l'Espace de Vie Sociale (EVS) du quartier Léonard Gille pour la période 2027-2031 s'inscrit dans un contexte de mutation urbaine et institutionnelle sans précédent pour ce territoire emblématique de Vire Normandie.

Marqué ces dernières années par une phase de déconstruction majeure qui a profondément modifié son paysage et sa démographie, le quartier fait face à des défis socio-économiques complexes : paupérisation croissante, chômage structurel, enclavement par démotorisation et fragilités éducatives précoces. À ces bouleversements matériels s'est ajoutée une période de transition pour la structure elle-même, caractérisée par la disparition de l'ancienne maison de quartier en 2025 et une refonte nécessaire de sa gouvernance.

Loin de céder à la fatalité, la collectivité de Vire Normandie, qui a pleinement intégré l'Animation de la Vie Sociale à ses compétences en octobre 2025, fait le choix d'un renouvellement ambitieux de son action publique. Le présent document formalise la feuille de route de l'EVS pour les cinq années à venir. Adossé à un diagnostic territorial rigoureux, ce projet redéfinit l'implantation, l'organisation et le réseau partenarial de la structure à travers trois grands axes stratégiques.

En positionnant l'EVS au plus près des habitants — au cœur même de leur lieu de vie —, cette nouvelle dynamique vise à transformer les fragilités en leviers d'action. Il s'agit désormais de restaurer le pouvoir d'agir des résidents, de valoriser leurs solidarités informelles et de fédérer l'ensemble des acteurs locaux pour faire de Léonard Gille un territoire d'inclusion, d'émancipation et de cohésion partagée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

II. ELEMENTS DE CONTEXTE

A. DONNEES ADMINISTRATIVES

Organisation du Territoire d'Intervention 2024 - 2025	Dans le cadre de la démarche de fermeture du centre social Anne Morgan mettant un terme à la gestion directe par la Caf du Calvados au 31 décembre 2023, la couverture du territoire de Vire commune déléguée a été réorganisée. Sur la proposition de la Caf du Calvados, et négocié avec la Collectivité, l'organisation définie a pris forme autour d'un centre social et de 2 EVS, tous en gestion municipale afin de maintenir la couverture initiale du territoire.
E.V.S Léonard Gille	**Territoire d'intervention** • Quartier Léonard Gille, Nombre d'habitants en 2017 : 1138 habitants soit 12% (au sens IRIS) de la population de Vire commune déléguée. Usages des locaux de la Maison de Quartier Léonard Gille (jusqu'à fin 2024 avant déconstruction) et réintégration ensuite au sein d'un appartement mis à disposition par INOLYA (location) ainsi que l'espace de l'école Moulin pour les grandes manifestations

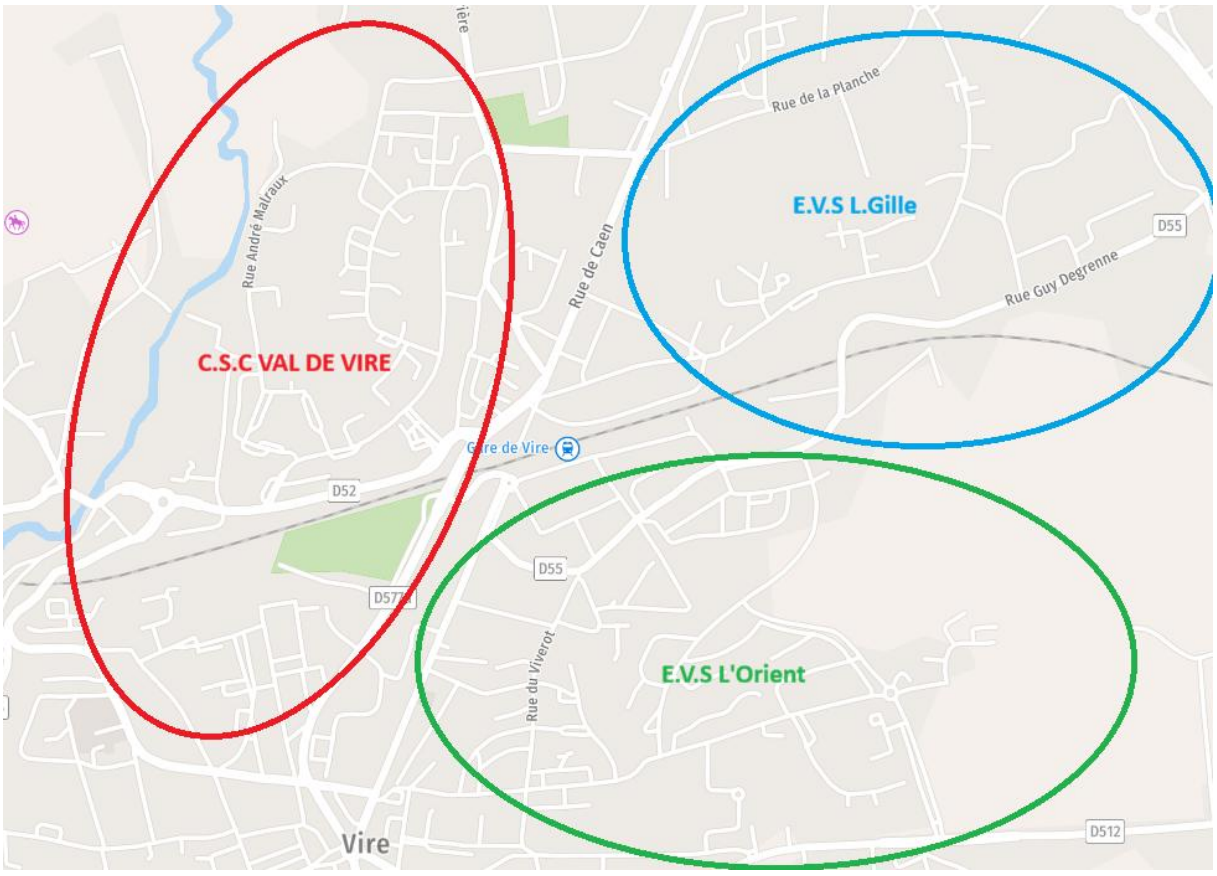
Organisme gestionnaire	Mairie de Vire – 11 rue Deslongrais – Vire – 14500 Vire Normandie.
Adresse unique pour l'ensemble des structures de l'Animation de la Vie Sociale.	EVS La Tourelle résidence L.GILLE 14 500 VIRE NORMANDIE Téléphone : 02.31.66.66.47 Mail : csc.chlemaitre@virenormandie.fr
Maire de la Commune déléguée de Vire	Monsieur Pascal MARTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. CADRE GENERAL DE LA NOUVELLE ORGANISATION D'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AU 01 JANVIER 2027 SUR LE TERRITOIRE D'INTERVENTION DE VIRE COMMUNE DELEGUEE.

La nouvelle organisation d'intervention de l'animation sociale sur Vire va s'articuler autour de 3 structures municipales à savoir

- En rouge, les quartiers couverts par le **centre social C Lemaître**
- En bleu, l'**Espace de Vie Sociale** sur le quartier de Léonard Gille.
- En vert, l'**Espace de Vie Sociale** sur le quartier sur le Val de Vire.



Cette organisation traduira cependant une certaine forme de porosité implicite et coopération entre les trois équipes qui seront rassemblées sous le pilotage institutionnel de la direction de l'Education via son directeur.

Les projets des deux EVS affichent une forte **complémentarité des équipements** et s'articulent pleinement avec les spécificités de leurs territoires d'intervention respectifs. Ils garantissent ainsi une cohérence d'ensemble avec les dynamiques portées par les projets AGC et ACF, tout en s'adaptant aux réalités propres de chaque quartier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

C. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL DU PRECEDENT CONTRAT

1) BILAN DES ACTIONS ET DYNAMIQUES D'ANIMATION

Durant l'année 2024, l'EVS a développé une offre diversifiée pour maintenir le lien social malgré les bouleversements logistiques. Les ateliers « Fais le toi-même » ont ainsi rassemblé 193 participations réparties sur 27 séances de bricolage, de cuisine et de recyclage créatif. L'accueil café a tenu 30 rendez-vous pour un total de 235 participants, incluant des sorties culturelles à Bayeux et Cherbourg. Les ateliers numériques, d'abord proposés mensuellement, ont dû être suspendus en cours de saison suite au départ de l'intervenante, tout en révélant un besoin fort et régulier des habitants.

L'année 2025 a confirmé l'appropriation progressive de la structure par les habitants à travers une commission dédiée et des temps forts. Une fête de quartier réussie s'est déroulée le 23 mai 2025 en partenariat avec le conseil de quartier, l'école Jean Moulin et l'APE, réunissant plus de 200 personnes autour notamment du projet artistique « Dessine ton quartier ». Le déménagement vers le local La Tourelle a également bénéficié d'une forte mobilisation des résidents pour le tri et le stockage du matériel.

2) AXES STRATEGIQUES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Pour consolider son rôle central dans la cohésion sociale, l'EVS déploie une stratégie « Hors Les Murs / Aller Vers », intensifiant sa présence sur le terrain, notamment aux abords de l'école Jean Moulin. La valorisation de la Voie Verte constitue un autre pilier majeur pour l'avenir, servant de support à des activités de plein air, des randonnées, des parcours éducatifs et des chantiers participatifs tels que la création de cabanes en osier vivant.

Le partenariat éducatif et parental se structure également pour l'avenir, avec la volonté de dépasser les actions isolées au profit d'une approche globale et intergénérationnelle associant le service jeunesse, l'école et l'action de soutien à la parentalité. Enfin, les actions de santé, de bien-être et d'accès aux vacances bénéficient d'une attention particulière, portées par l'engagement des résidents et des acteurs locaux pour transformer ces défis en un avenir solidaire et attractif.

3) UNE PERIODE DE TRANSITION MAJEURE (2024-2025)

La période 2024-2025 marque un tournant décisif suite à la reprise en gestion directe, au 1er janvier 2024, de l'ancien centre social CAF « A Morgan » par le centre social municipal. Les deux années écoulées ont représenté une charge de travail considérable, comparable à une création de structure *ex nihilo* car l'activité avait connu une forte dégressivité dans l'intensité des interventions, après le départ des agents de développement de la CAF.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

4) LES EFFETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE (CE QUI A CHANGE POSITIVEMENT)

Un maintien et un renforcement du lien social malgré la transition : Grâce aux ateliers pratiques (193 participations) et aux rendez-vous réguliers de l'accueil café (235 participants), l'EVS a réussi à préserver des espaces de respiration et de convivialité malgré les bouleversements logistiques (perte de la maison de quartier lors de la démolition des bâtiments pour construire la nouvelle gendarmerie).

Une appropriation citoyenne concrète et visible : L'organisation de la fête de quartier du 23 mai 2025 (réunissant plus de 200 personnes autour du projet « Dessine ton quartier ») a démontré une forte mobilisation collective et un partenariat réussi entre l'école Jean Moulin, l'APE, le conseil de quartier et les habitants.

Une dynamique d'entraide lors des temps forts : Le déménagement vers le nouveau local de La Tourelle s'est appuyé sur l'implication active des résidents pour le tri et le stockage du matériel, amorçant l'appropriation des nouveaux murs.

Une présence rassurante sur le terrain : La stratégie « Hors les murs » et les actions menées aux abords des établissements scolaires ont permis de maintenir le contact avec les publics et de ne pas laisser le quartier s'isoler pendant la période de transition institutionnelle. Concrètement, cette démarche proactive s'est traduite par l'aller-vers, à travers des temps d'échange informels aux moments des entrées et sorties d'écoles, l'installation de permanences mobiles aux pieds des immeubles et l'organisation d'animations de rue partagées. En allant ainsi à la rencontre directe des habitants là où ils vivent, l'équipe a su préserver le lien de confiance, rassurer les familles face aux incertitudes du changement, identifier rapidement les nouveaux besoins et maintenir une dynamique collective active au cœur du quartier.

5) LES EVOLUTIONS A APPORTER SUR LE TERRITOIRE (LES DEFIS ET AJUSTEMENTS POUR L'AVENIR)

Pérenniser et structurer l'offre numérique : Suite à l'interruption des ateliers informatiques après le départ de l'intervenante, il est urgent de réimplanter une offre d'accompagnement au numérique pour répondre à un besoin fort et persistant des habitants face à la dématérialisation.

Consolider l'ancrage dans les nouveaux locaux (La Tourelle) : Il s'agit maintenant de transformer ce lieu de transition en un véritable tiers-lieu vivant, accessible et co-géré, pour capitaliser sur la dynamique du déménagement.

Dépasser l'événementiel pour construire une approche globale : Le partenariat éducatif et parental doit évoluer pour ne plus reposer uniquement sur des actions ponctuelles, mais s'inscrire dans une démarche intergénérationnelle et transversale continue (associant le service jeunesse, l'école et la parentalité).

Valoriser l'espace naturel comme levier de cohésion : Il conviendra d'intensifier l'utilisation de la Voie Verte pour en faire un support d'animation régulier (activités de plein air, chantiers participatifs d'osier vivant, parcours éducatifs) afin de dynamiser le cadre de vie et de recréer du lien par la nature.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

D. SYNTHESE : UNE GOUVERNANCE CLARIFIEE ET STABILISEE

Après une période de transition et d'instabilité en 2024-2025 (marquée par la fin de la gestion directe de la CAF et des vacances de postes clés à la Ville), l'organisation interne repose désormais sur des bases solides :

Rattachement institutionnel : Depuis octobre 2025, les structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) sont officiellement intégrées à la **compétence globale de la collectivité de Vire Normandie**. Cela garantit une stabilité politique, un portage administratif fort et une meilleure visibilité financière.

Pilotage technique : L'EVS est placé sous la responsabilité de la **Direction Éducation de la Ville**. L'équipe d'animation permanente est chargée d'assurer la coordination des actions, le suivi des familles, l'accueil du public et l'animation des dispositifs.

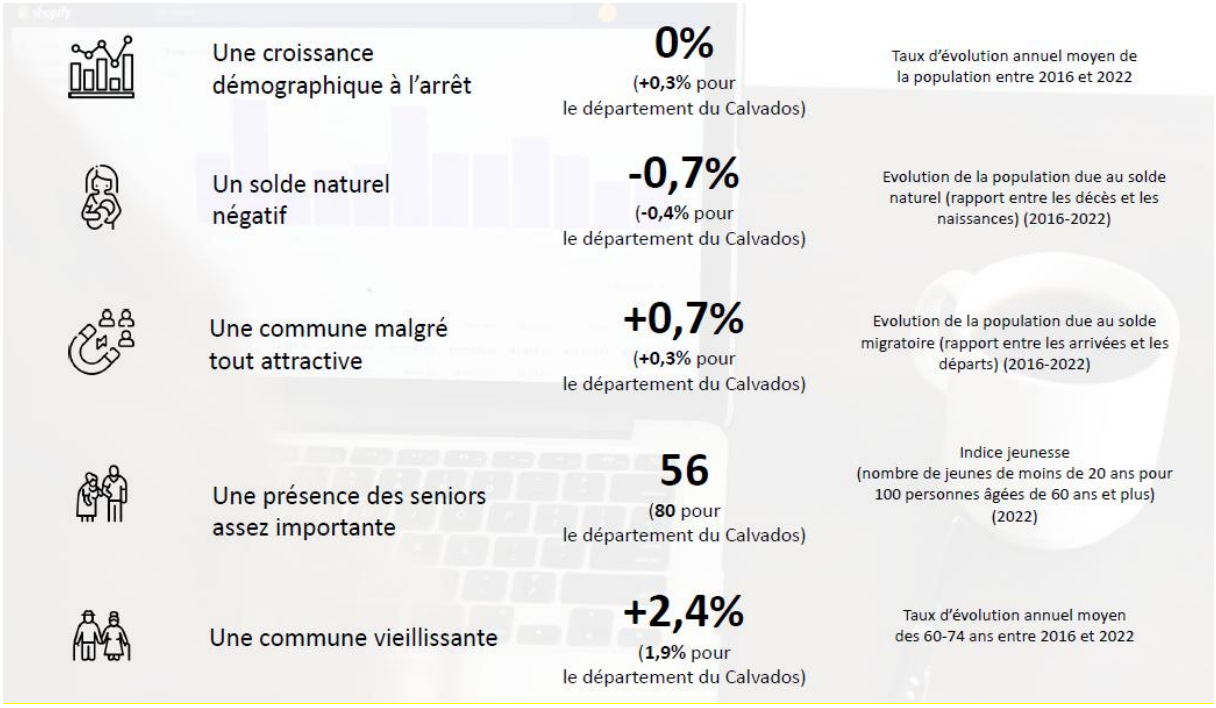
Participation citoyenne et gouvernance partagée : L'organisation intègre un volet participatif horizontal et démocratique. Au-delà de la simple consultation, la gouvernance de l'EVS s'appuie sur une co-construction active où les habitants, les élus et les professionnels agissent en partenariat. L'EVS s'organise ainsi en comités de projets éphémères et en commissions thématiques, permettant d'associer directement les citoyens aux décisions, du diagnostic à l'évaluation, et de renforcer leur pouvoir d'agir au cœur de la vie locale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

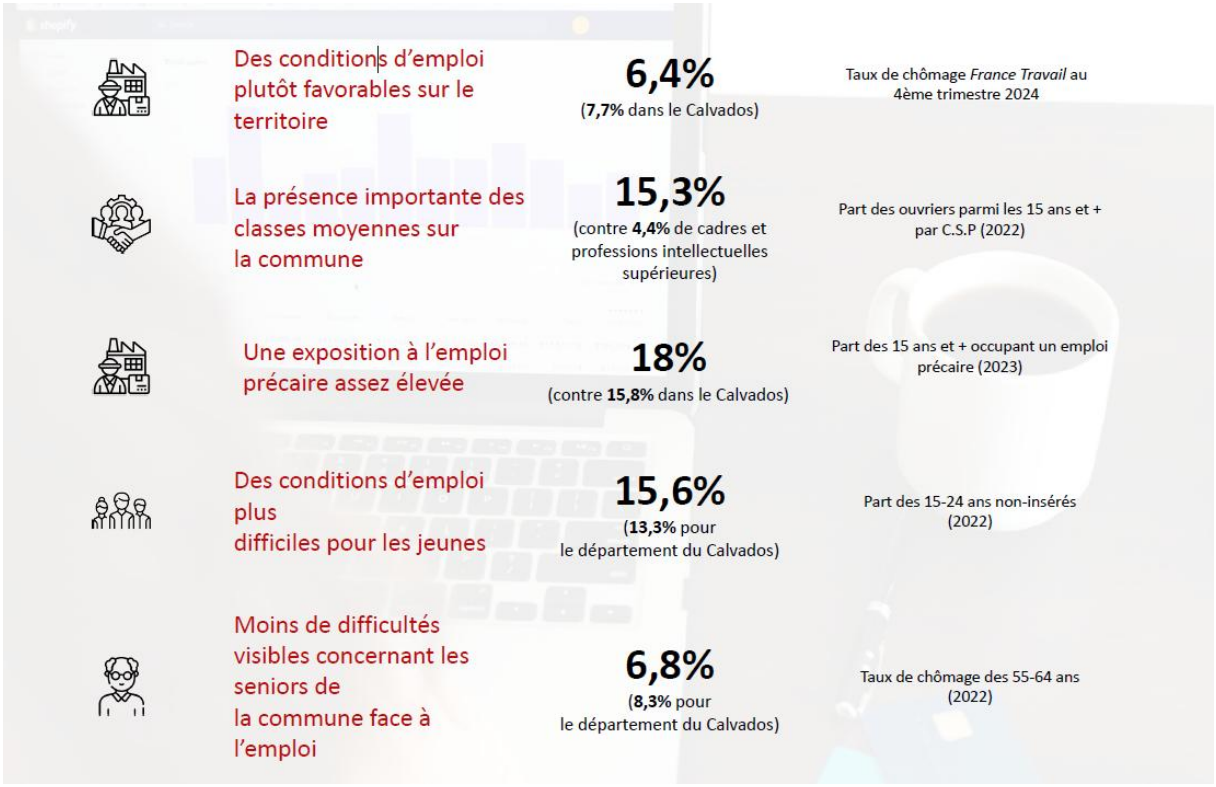
III. DIAGNOSTIC

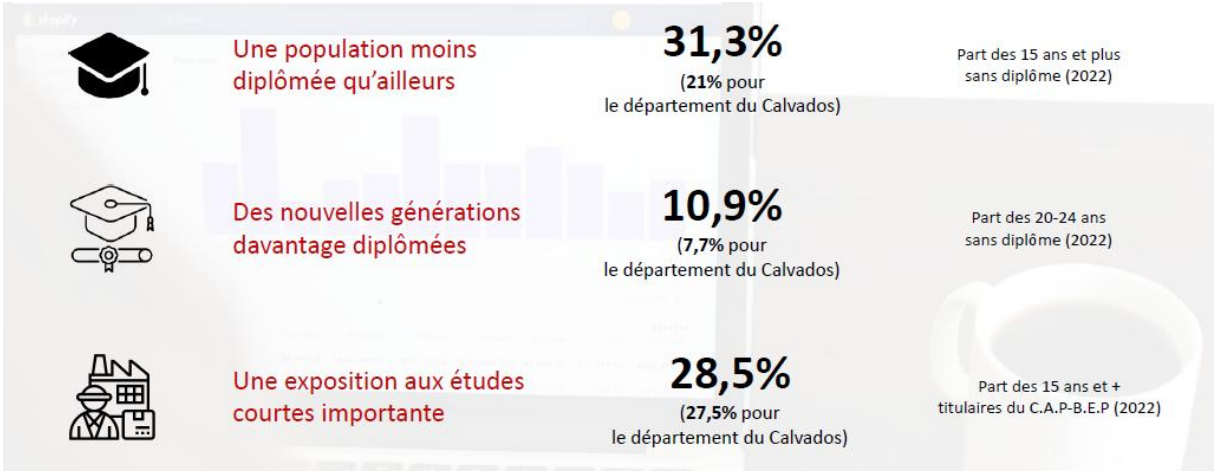
A. PRESENTATION DU TERRITOIRE DE VIRE NORMANDIE

Les données ci-dessous sont extraites de l'Analyse des Besoins Sociaux menées par le CCAS de Vire Normandie en novembre 2025, démarche à laquelle le Centre socioculturel a participé.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication





Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Une faible augmentation du nombre de logements ces dernières années	**+0,16%** (**+1,08%** pour le département du Calvados)	Taux d'évolution annuel moyen du nombre de logements (2016-2022)
Une présence des logements vacants importante	**11,5%** (**6,4%** pour le département du Calvados)	Part des logements vacants (2022)
L'enjeu de la suroccupation des logements	**5,7%** (**3,3%** pour l'Intercom' de la Vire au Noireau)	Part des logements sur-occupés (2022)
Une exposition aux aides sociales plus importante qu'ailleurs	**54%** (**48,1%** pour le département du Calvados)	Part des bénéficiaires d'une aide au logement (2022)
Une présence plus importante des logements de grande taille	**4,6%** (**5,7%** pour le département du Calvados)	Part des logements composés d'une seule pièce (2022)

Des niveaux de vie légèrement moins élevés qu'ailleurs	**21 350 €** (**22 840 €** pour le département du Calvados)	Médiane des revenus (2022)
Des situations de fragilités socio-économiques plus présentes	**15%** (**12,5%** pour le département du Calvados)	Taux de pauvreté (seuil à 60% du R.U.C médian) (2022)
Des inégalités sociales peu importantes ?	**2,8** (**2,9** pour le Calvados)	Rapport interdécile (2022)
Des écarts de niveaux de vie importants d'une partie du territoire à l'autre	**16 260 €** (à Léonard Gille, contre **24 430 €** à Vaudry)	Médiane des revenus (2022)
Vers un accroissement des situations de fragilité ?	**+20,6%**	Evolution de la part des foyers allocataires dont les revenus sont composés à 100% de prestations sociales entre 2016 et 2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. PARTENARIATS STRUCTURANTS

Le succès du projet de l'EVS repose sur sa capacité à casser les silos techniques traditionnels à travers des alliances fortes :

Le binôme Direction Éducation / CCAS : Ce partenariat interne est le pivot de notre action sociale de proximité. En articulant l'EVS avec le CCAS (pilote du Relais Petite Enfance), nous décloisonnons les pratiques professionnelles pour réussir l'opérationnalisation locale du nouveau Service Public de la Petite Enfance (SPPE). Concrètement, cela se traduit par une coordination renforcée entre les parcours des tout-petits, le soutien à la parentalité et l'accompagnement des familles dès le plus jeune âge, évitant ainsi les ruptures de parcours.

Le partenariat opérationnel avec les bailleurs sociaux : Face aux mutations urbaines du quartier, l'EVS travaille en synergie étroite avec les bailleurs sociaux. Cette concertation constante permet d'intervenir en amont et de manière agile sur les espaces en transition (gestion des zones de démolition, accompagnement des phases de relogement) et d'apporter des réponses collectives et de médiation face aux tensions ou troubles de voisinage (notamment autour du bloc Tourelle), transformant des zones de friction en espaces d'initiatives partagées.

Le réseau Éducation Nationale : Un pont permanent est établi avec les équipes pédagogiques des établissements du secteur, en particulier l'école Jean Moulin. Ce maillage éducatif permet un repérage précoce des fragilités (telles que les difficultés d'apprentissage en mathématiques dès le CP, détectées grâce aux observations croisées) afin d'orienter rapidement les enfants et leurs parents vers des relais adaptés au sein de l'EVS (accompagnement à la scolarité, ateliers ludiques), luttant ainsi contre le décrochage dès le plus jeune âge.

Les acteurs de l'insertion et de la mobilité : Face à la forte vulnérabilité sociale et à la démotorisation galopante du quartier — illustrée par la perte de 41 ménages motorisés et la présence de 292 habitants sans diplôme —, l'EVS déploie une stratégie d'aller-vers en réseau. En lien direct avec les plateformes de mobilité locale et les structures d'insertion professionnelle, il s'agit de co-construire des solutions concrètes (ateliers de remise en selle, diagnostic des besoins de transport, chantiers d'insertion et permanences d'accès aux droits) pour lever les freins périphériques à l'emploi et à l'autonomie des habitants. »

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

C. SYNTHESE DES DONNEES INSEE SUR LE QUARTIER DE LEONARD GILLE

Le quartier Léonard Gille traverse une mutation **structurelle profonde**,

1) DEMOGRAPHIE ET COMPOSITION DES MENAGES

Libellé de l'IRIS	Population en 2017	Population en 2022	Evolution 2017 2022
Les Vaux de Vire	1982	1949	-32
Quartier Sainte-Anne	1906	1794	-112
Quartier de l'Orient	2577	2768	191
Le Val de Vire	1396	1412	16
Leonard Gille	1138	1063	-75
Quartier de la Sorriere	324	319	-5
Total Vire	9323	9305	-17

Un quartier populaire en pleine mutation

Historiquement populaire, le quartier Léonard-Gille comptait 1 063 habitants en 2022 et faisait face à un vieillissement démographique ainsi qu'à une baisse de 75 résidents par rapport à 2017. Sa population se compose majoritairement d'ouvriers, d'employés et de retraités. Actuellement, ce secteur fait l'objet d'un projet majeur de renouvellement urbain qui en transforme profondément le paysage et la fonction.

Pour permettre ces nouveaux aménagements, une importante phase de déconstruction a été amorcée avec la démolition d'un premier immeuble vétuste le 7 décembre 2023. Au total, cinq barres d'immeubles auront été détruites en l'espace de trois ans, marquant le point de départ de la métamorphose du quartier.

Ce changement profond est marqué par l'implantation de la nouvelle caserne de gendarmerie de Vire, située à l'angle de la route de Caen et de la rue de la Planche. Ce site de 12 500 m² regroupe désormais plusieurs unités opérationnelles (BTA, PSIG, BMO, BR et cellule de protection des familles) et intègre une forte dimension résidentielle avec 51 logements neufs pour les gendarmes et leurs familles.

Au-delà de son envergure architecturale, **cette implantation insuffle une dynamique inédite au quartier en faisant cohabiter deux typologies de publics bien distinctes : d'une part, la population militaire et ses familles, et d'autre part, les résidents historiques et locataires du parc social. Cette mixité inédite représente un enjeu fort pour le développement local, nécessitant de tisser de**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

nouvelles passerelles de voisinage, de dynamiser la vie de quartier et de renforcer le lien social entre ces nouveaux habitants et le tissu associatif existant. »

2) LA COMPOSITON DES MENAGES

Libellé de l'IRIS	Ménages en 2017	Ménages en 2022	Evolution en nombre 2017 2022	Evolution en % 2017 2022
Les Vaux de Vire	1192	1334	143	10,70
Quartier Sainte-Anne	994	933	-61	-6,48
Quartier de l'Orient	1396	1358	-38	-2,79
Le Val de Vire	740	801	60	7,54
Léonard Gille	605	496	-109	-22,00
Quartier de la Sorrière	102	82	-20	-23,83
Total	5029	5005	-24	-0,48

Libellé de l'IRIS	Mén fam princ Couple sans enfant en 2022 (compl) en %	Mén fam princ Couple avec enfant(s) en 2022 (compl) en %	Mén fam princ Famille mono en 2022 (compl) en %	Ménages 1 personne en 2022 (compl) en %	Ménages Autres sans famille en 2022 (compl) en %
Les Vaux de Vire	19,32	7,71	5,84	66,48	0,65
Quartier Sainte-Anne	27,92	11,44	7,70	52,65	0,29
Quartier de l'Orient	24,12	14,55	10,33	50,16	0,84
Le Val de Vire	27,96	12,40	16,60	42,17	0,87
Léonard Gille	22,18	15,51	8,05	53,63	0,64
Quartier de la Sorrière	49,18	23,86	1,99	24,97	0,00
Vire	24,38	12,05	9,28	53,63	0,66
Vire Normandie	31,85	21,30	7,10	38,15	1,58
Calvados	28,18	27,09	8,00	34,65	2,42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'IRIS	Fam 0 enfant moins 25 ans en 2022 (compl)	Fam 1 enfant moins 25 ans en 2022 (compl)	Fam 2 enfants moins 25 ans en 2022 (compl)	Fam 3 enfants moins 25 ans en 2022 (compl)	Fam 4 enfants ou plus moins 25 ans en 2022 (compl)	Familles en 2022 (compl)
Les Vaux de Vire	291	70	51	26	1	439
Quartier Sainte-Anne	276	85	50	22	9	442
Quartier de l'Orient	371	130	115	29	21	666
Le Val de Vire	234	123	59	32	13	460
Léonard Gille	**124**	**50**	**31**	**13**	**10**	**228**
Quartier de la Sorrière	51	4	3	4	0	61
Vire	1346	462	308	127	53	2296
Vire Normandie	2828	873	784	266	101	4852
Calvados	102787	40563	37677	11713	3778	196518

Le quartier Léonard-Gille traverse une période de forte contraction démographique, illustrée par la diminution du nombre de ménages qui est passé de 605 en 2017 à 496 en 2022. Cette chute de 18 pour cent en cinq ans s'explique principalement par les choix urbanistiques et politiques liés aux projets de démolition des grands ensembles. En effet, la mise en place de ces chantiers conduit les bailleurs sociaux à vider les logements et à geler les attributions, accélérant ainsi le départ des résidents.

Par ailleurs, le quartier se caractérise par un isolement marqué de ses habitants, puisque plus d'un foyer sur deux est composé d'une personne seule. En 2022, ces ménages individuels représentaient plus de la moitié des foyers, un chiffre nettement supérieur aux moyennes enregistrées à l'échelle de la ville et du département. Cette solitude touche particulièrement les femmes, qui représentent près d'un tiers des ménages du quartier, posant des défis majeurs en matière d'isolement social, de risque de paupérisation et de besoin d'accompagnement de proximité.

Enfin, la sociologie du quartier révèle une nette dualité entre deux profils de population. D'un côté, près de 75 pour cent des foyers ne comptent aucun enfant à charge en regroupant les personnes seules et les couples sans enfant, traduisant la présence d'une population vieillissante ou de jeunes actifs. De l'autre côté, le secteur abrite une spécificité locale forte avec une proportion remarquable de familles nombreuses et monoparentales. Le taux de familles de quatre enfants ou plus y est ainsi le plus élevé de Vire et atteint le double de la moyenne départementale, une concentration favorisée par la typologie et l'accessibilité des grands logements sociaux du secteur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

3) ALLOCATAIRES CAF

Libellé géographique	Nombre total d'allocataires 2020	Nombre total d'allocataires 2023	Evolution 2020 2023
Les Vaux de Vire	573	565	-8
Quartier Sainte-Anne	478	446	-32
Quartier de l'Orient	755	739	-16
Le Val de Vire	375	396	21
Léonard Gille	**368**	**421**	**53**
Total	2 549	2 567	18

Libellé géographique	Personnes couvertes (Caf) 2020	Personnes couvertes 2023	Evolution 2020 2023
Les Vaux de Vire	985	926	-59
Quartier Sainte-Anne	807	730	-77
Quartier de l'Orient	1 277	1 274	-3
Le Val de Vire	739	806	67
Léonard Gille	**693**	**754**	**61**
Total	4 501	4 490	-11

Le profil économique et social du quartier Léonard Gille se caractérise par une forte précarité et une dépendance majeure aux prestations sociales. Les transferts publics y représentent 15,7 % des revenus des ménages, ce qui constitue le taux le plus élevé de la commune et près de trois fois la moyenne départementale du Calvados fixée à 5,1 %. Dans le détail de ces aides, les minimas sociaux s'élèvent à 8,7 % et les prestations liées au logement à 3,8 %. En parallèle, les revenus d'activité professionnelle forment 60,5 % des ressources globales, composés de 50,3 % de salaires et traitements, de 5,0 % d'indemnités de chômage et de 5,2 % de revenus non-salariés. Les pensions, retraites et rentes constituent quant à elles 30,1 % des revenus, tandis que les ressources du patrimoine demeurent marginales avec 3,7 % du total.

Entre 2020 et 2023, la précarité et le besoin d'accompagnement social de proximité ont fortement progressé dans le quartier, à l'inverse de la tendance globale observée à l'échelle de la ville. Le nombre total d'allocataires de la CAF est ainsi passé de 368 à 421 personnes, enregistrant la plus forte hausse de la commune, tandis que la population couverte par ces prestations augmentait de 693 à 754

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

individus. Cette croissance s'explique principalement par l'amplification de l'isolement, les allocataires déclarés sous le statut d'isolés sans enfant étant passés de 210 à 255 sur la même période, alors que le nombre de parents isolés se maintenait à un niveau stable de 79 allocataires.

Cette intensification des besoins d'aide financière se traduit également par une hausse marquée de plusieurs indicateurs de vulnérabilité. Le nombre de bénéficiaires du RSA socle a spectaculairement progressé de 51 à 80, affichant la plus forte hausse communale alors même que la tendance globale à Vire est à la baisse. Les allocataires percevant la Prime d'activité sont passés de 147 à 176, témoignant d'une proportion importante de travailleurs à bas revenus. Les aides au logement ont touché 291 foyers en 2023 contre 260 en 2020, dont 271 bénéficiaires de l'APL. Enfin, la vulnérabilité sanitaire se lit à travers l'Allocation aux Adultes Handicapés, qui dénombre 57 bénéficiaires en 2023, soit une augmentation de 6 personnes par rapport à 2020.

Ces données mettent en lumière un paradoxe marquant où la précarité s'intensifie alors même que le quartier se vide progressivement de ses habitants en raison des démolitions de l'habitat ancien. Ce phénomène s'explique par un tri social involontaire et un effet de sédimentation, les ménages les plus stables ou mobiles partant les premiers lors des phases de relogement, tandis que les profils les plus fragiles ou isolés restent sur place. Léonard Gille fonctionne ainsi comme un secteur de décrochage et un quartier refuge pour les populations les plus vulnérables, combinant une économie de subsistance, une population de retraités modestes, des travailleurs pauvres et des personnes confrontées durablement au handicap ou à l'isolement.

4) LE LOGEMENT

Libellé de l'Iris	Résidences principales en 2022	Rés secondaires et logts occasionnels en 2022	Logements vacants en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	1256	65	225
Quartier Sainte-Anne	965	19	171
Quartier de l'Orient	1442	53	198
Le Val de Vire	720	7	103
Léonard Gille	**570**	**10**	**110**
Quartier de la Sorrière	98	0	28
Vire	5051	154	834
Vire Normandie	8494	301	1139
Calvados	329452	77758	28009

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'IRIS	Logements en 2017 (princ)	Logements en 2022 (princ)	Evolution 2017 2022
Les Vaux de Vire	1493	1546	53
Quartier Sainte-Anne	1189	1156	-34
Quartier de l'Orient	1693	1693	0
Le Val de Vire	831	831	-1
Leonard Gille	**758**	**689**	**-69**
Quartier de la Sorriere	117	126	8
Total	6080	6039	-41

Libellé de l'Iris	Rés princ 1 pièce en 2022 (princ)	Rés princ 2 pièces en 2022 (princ)	Rés princ 3 pièces en 2022 (princ)	Rés princ 4 pièces en 2022 (princ)	Rés princ 5 pièces ou plus en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	203	278	281	189	304
Quartier Sainte-Anne	96	136	263	204	266
Quartier de l'Orient	44	353	402	288	354
Le Val de Vire	21	52	228	231	189
Léonard Gille	3	72	253	151	91
Quartier de la Sorrière	0	3	13	37	44
Vire	367	895	1440	1100	1249
Vire Normandie	387	1008	1870	2029	3201
Calvados	18699	40094	62961	74842	132856

Le parc immobilier du quartier Léonard-Gille traverse une phase de réduction significative, le nombre total de logements étant passé de 758 en 2017 à 689 en 2022, ce qui représente une perte nette de 69 habitations. Cette baisse structurelle s'explique principalement par la démolition massive d'immeubles, ayant entraîné la perte de 72 appartements sur cette période. Malgré ces

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

déconstructions, le logement collectif demeure très majoritaire, avec encore 514 appartements recensés en 2022 pour seulement 173 maisons individuelles.

Concernant l'occupation, le parc compte 570 résidences principales, 10 résidences secondaires et 110 logements vacants, générant un taux de vacance de 15,95 % qui est supérieur à la moyenne globale de la ville de Vire fixée à 13,81 %. Le quartier se compose de manière très majoritaire de locataires, avec 478 résidences occupées par ces derniers contre seulement 86 par des propriétaires. Par ailleurs, l'offre est écrasée par la présence de logements de trois pièces (T3), qui représentent 44,42 % des résidences principales (253 structures), suivis par les quatre pièces (T4) à 26,47 %, tandis que les studios et les logements d'une seule pièce sont quasi inexistants (0,57 %).

Les données mettent également en lumière une situation qui combine d'une part des ménages composés majoritairement de personnes seules (53,63 %) et d'autre part un parc massivement doté de grands logements (T3 et T4). De ce fait, de nombreuses personnes seules vivent isolées dans des appartements devenus trop grands.

Le taux de vacance élevé d'environ 16 % (110 logements vides) est artificiel et volontaire, s'inscrivant directement dans le projet urbain : le bailleur social bloque les relocations en vue de démolitions ou de restructurations lourdes. Ce profil monolithique, hérité de l'après-guerre et des années 1960-1970, illustre un quartier de grands collectifs conçu pour des familles ouvrières qui ont aujourd'hui majoritairement quitté les lieux.

Pour briser cette dynamique de ghettoïsation et renouveler le secteur, la ville de Vire Normandie, le bailleur social et l'État ont choisi de s'appuyer sur le projet d'implantation de la nouvelle gendarmerie. Ce projet d'infrastructure majeur, nécessitant le foncier libéré par les démolitions, introduit une mixité fonctionnelle et un changement de population en injectant des résidents actifs et stables grâce à 51 logements de fonction et des bureaux. Cette transformation redessine l'image du quartier et rassure les investisseurs tout en réduisant le sentiment d'isolement.

Pour l'Espace de Vie Sociale (EVS), dont l'installation est prévue en septembre 2026 au rez-de-chaussée de l'immeuble Tourelle, ce contexte signifie qu'il ne peut se limiter à un simple lieu d'animation. En s'implantant physiquement au sein de ce bâtiment en tension, l'EVS cherche à inverser la tendance en transformant un espace potentiellement vacant en un tiers-lieu d'accueil, de permanence et de médiation, contribuant ainsi à stopper l'hémorragie résidentielle et à redonner de la dignité au quartier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

5) LES REVENUS

Libellé de l'IRIS	Part des revenus d'activité (%) en 2021	dont part des salaires et traitements (%) en 2021	dont part des revenus des activités non salariées (%) en 2021	Part des pensions, retraites et rentes (%) en 2021	Part des autres revenus (%) en 2021
Les Vaux de Vire	64,5	51,3	11,2	30,3	5,2
Quartier Sainte-Anne	59,3	53,0	3,8	34,0	6,7
Quartier de l'Orient	53,3	45,7	4,9	43,1	3,6
Le Val de Vire	47,6	s	s	51,1	1,3
Leonard Gille	**64,4**	**53,1**	**5,6**	**33,1**	**2,5**
Quartier de la Sorrière					
Vire Normandie	65,1	56	6,8	34,3	7,9
Calvados	69,8	61,5	5,6	31,7	9

Libellé de l'IRIS	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%) en 2018	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%) en 2021	Taux de pauvreté au seuil de 60 % (%) en 2022	Evolution 2018 2022
Les Vaux de Vire	13,4	15,0	15,0	1,60
Quartier Sainte-Anne	14,0	13,0	13,0	-1,00
Quartier de l'Orient	18,5	17,0	17,0	-1,50
Le Val de Vire	24,0	33,0	33,0	9,00
Léonard Gille	29,7	35,0	35,0	5,30

Source / Indicateurs de distribution des revenus déclarés des ménages par unité de consommation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'IRIS	Part des ménages fiscaux imposés en 2019 (%)	Part des ménages fiscaux imposés en 2021 (%)	**Evolution en points entre 2019 et 2021**
Les Vaux de Vire	41,6	43,0	1,4
Quartier Sainte-Anne	44,5	47,0	2,5
Quartier de l'Orient	38,7	40,0	1,3
Le Val de Vire	32,4	29,0	-3,4
Leonard Gille	**28,5**	**25,0**	**-3,5**
Vire Normandie		45	
Calvados		52,1	

Un niveau de revenus historiquement bas

Le quartier Léonard-Gille présente le profil financier le plus modeste de la commune de Vire. En 2021 et 2022, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'y est établie à 16 260 € par an, un montant très inférieur à celui de Vire Normandie (21 350 €) et du département du Calvados (22 840 €). De plus, la situation s'est détériorée puisque la médiane des revenus déclarés a diminué, passant de 14 130 € en 2018 à 13 790 € en 2021.

Ce contexte se traduit par un taux de pauvreté alarmant et en constante progression, qui est le plus élevé de la commune. Plus d'un tiers des habitants vit officiellement sous le seuil de pauvreté, enregistrant une hausse de 5,3 points en quatre ans par rapport aux 29,7 % de 2018. En parallèle, près de la moitié des ménages (49,0 %) se trouvait dans la catégorie des bas revenus déclarés en 2021, contre 45,3 % en 2018.

Malgré cette précarité, la majeure partie des ressources financières provient du travail, les revenus d'activité représentant 64,4 % des ressources des ménages en 2021 (dont 53,1 % de salaires et traitements et 5,6 % de revenus non-salariés). Les pensions, retraites et rentes constituent quant à elles 33,1 % des revenus (en hausse de 1,6 point depuis 2018), tandis que les autres ressources pèsent 2,5 %.

Enfin, cette concentration de bas revenus engendre une non-imposition massive, puisque seulement un quart des ménages fiscaux (25,0 %) payait l'impôt sur le revenu en 2021, ce qui constitue le taux le plus faible de Vire et une baisse de 3,5 points par rapport à 2019. Cette vulnérabilité économique justifie pleinement que le secteur ait été ciblé en priorité par la municipalité pour un projet majeur de rénovation urbaine et de reconstruction.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

6) LES ACTIVITES DES RESIDENTS

Libellé de l'Iris	Taux de chômage 15-64 ans en 2022 (princ)	Taux de chômage 15-24 ans en 2022 (princ)	Taux de chômage 25-54 ans en 2022 (princ)	Taux de chômage55-64 ans en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	12,22	17,86	12,66	2,38
Quartier Sainte-Anne	10,84	21,53	9,37	5,25
Quartier de l'Orient	13,23	17,00	14,48	4,51
Le Val de Vire	21,82	35,31	18,73	22,91
Léonard Gille	**24,52**	**32,04**	**21,27**	**26,81**
Quartier de la Sorrière	6,05	20,29	0,00	8,44
Vire Normandie	10,40	19,80	9,60	6,80
Calvados	10,50	20,80	9,30	8,30

Demandeurs d'emplois

	DEFM catégories ABC moins de 26 ans en 2021	DEFM catégories ABC moins de 26 ans en 2022	*Evolution 2021 2022*	*Evolution en %*
Les Vaux de Vire	43	29	-14,00	-32,56
Quartier Sainte-Anne	30	24	-6,00	-20,00
Quartier de l'Orient	50	47	-3,00	-6,00
Le Val de Vire	29	24	-5,00	-17,24
Léonard Gille	**36**	**37**	**1,00**	**2,78**
Total	188	161	-27,00	-14,36

Le quartier Léonard-Gille se distingue par le taux de chômage le plus élevé de Vire Normandie, atteignant 24,52 % pour les 15-64 ans en 2022, un chiffre bien supérieur à la moyenne de la commune (10,40 %) et du département (10,50 %). Contrairement au reste du territoire où le non-emploi régresse, le nombre de chômeurs y a augmenté pour passer de 105 à 118 personnes entre 2017 et 2022.

Ce fléau touche l'ensemble des générations avec une intensité marquée :

- Le taux de chômage frappe 32,04 % des jeunes de 15 à 24 ans.
- La tranche des 25-54 ans enregistre un taux de 21,27 %.
- Les seniors de 55 à 64 ans subissent un chômage massif de 26,81 %, constituant le taux le plus élevé de la commune pour cette classe d'âge.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

En volume, les actifs de 26 à moins de 50 ans constituent le groupe le plus touché avec 110 demandeurs d'emploi, suivis par les 50 ans et plus (46 personnes) et les moins de 26 ans (37 personnes). De plus, Léonard-Gille est le seul quartier de Vire où le chômage des jeunes de moins de 26 ans a continué d'augmenter entre 2021 et 2022 (passant de 36 à 37 jeunes), à rebours de la baisse constatée partout ailleurs dans la ville. Parallèlement, la population active comptait 481 personnes en 2022 (dont 363 en emploi), pour 191 inactifs et 71 retraités ou préretraités âgés de 15 à 64 ans.

7) LE DOUBLE PIEGE DE L'ENCLAVEMENT : DEMOTORISATION ET QUALIFICATION

Libellé de l'Iris	Hommes 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou CEP en 2022 (princ)	Femmes 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou CEP en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	119	348
Quartier Sainte-Anne	163	346
Quartier de l'Orient	337	593
Le Val de Vire	170	246
Leonard Gille	107	185
Quartier de la Sorriere	51	63
Total Vire	947	1782

L'analyse de la complexité des difficultés du quartier Léonard-Gille met en évidence un piège d'enclavement alimenté par l'effet combiné de la démotorisation et du déficit de qualification initiale, deux facteurs qui confinent les habitants et génèrent une exclusion à la fois spatiale et cognitive au sein d'un bassin de vie rural.

Cette exclusion géographique s'avère totale dans la mesure où le quartier a perdu 41 ménages disposant d'un véhicule entre 2017 et 2022. Dans une zone rurale, cette démotorisation se traduit par une rupture brutale avec la géographie de l'emploi, les secteurs d'activité porteurs (agroalimentaire, métallurgie, logistique) étant situés dans des zones périphériques mal ou pas desservies par les transports en commun, en particulier pour les horaires décalés de type 2x8 et 3x8. Perdre sa voiture prive ainsi mécaniquement les résidents d'accéder à 73 % des emplois du bassin. Cette perte de mobilité ne relève pas d'un choix, mais d'une contrainte financière liée à l'incapacité d'entretenir un véhicule, réduisant le quotidien à un périmètre de marche restreint.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

En parallèle, le déficit de formation constitue une barrière invisible mais infranchissable sur le marché du travail contemporain, avec 292 personnes de 15 ans et plus non scolarisées et sans diplôme. Même dans l'industrie locale, la numérisation des postes, les exigences de sécurité et la traçabilité imposent des compétences de base (lire, écrire, compter, utiliser un terminal numérique) dont l'absence exclut les non-diplômés des processus de recrutement. Cette situation engendre un sentiment d'illégitimité, une perte d'estime de soi et un renoncement face aux institutions ou aux plateformes dématérialisées comme France Travail, ce qui explique également la très faible participation spontanée aux projets du quartier.

Enfin, l'émergence d'un public étranger, matérialisée par une progression des demandeurs d'emploi étrangers, ajoute une complexité supplémentaire pour ce quartier de 1 063 habitants. Ces résidents subissent une double peine en combinant la barrière de la langue et le manque de diplômes reconnus nationalement, ce qui bloque leur insertion professionnelle autonome et complique l'accompagnement de la scolarité des enfants. Cet obstacle accentue le risque de non-recours aux aides sociales par méconnaissance des rouages administratifs, menaçant de faire s'installer des poches d'extrême pauvreté invisibles au cœur même des immeubles les plus en tension.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

D. LE SCOLAIRE

IPS des écoles

Rentrée scolaire	Académie	secteur	effectifs		Nom de l'école	Indice de Positionnement Social
2023-2024	NORMANDIE	public	86		Ecole élémentaire Hugues Aufray	110.8
2023-2024	NORMANDIE	public	58		Ecole primaire Pierre Mendès France	88.8
2023-2024	NORMANDIE	public	115		Ecole primaire André Malraux	87.3
2023-2024	NORMANDIE	public	75		Ecole primaire Jacques Prévert	95.2
2023-2024	**NORMANDIE**	**public**	**83**		**Ecole primaire Jean Moulin**	**79.7**
2023-2024	NORMANDIE	public	151		Ecole primaire Groupe Castel	113.3
2023-2024	NORMANDIE	public	108		Ecole primaire Les Verts Prés	102.3
2023-2024	NORMANDIE	privé sous contrat	206		Ecole maternelle privée Saint Joseph	110.4

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

En 2022, le quartier Léonard-Gille dénombrait 223 jeunes engagés dans un parcours scolaire ou universitaire. La scolarisation est totale ou quasi totale pour les plus jeunes : elle atteint 88,23 % chez les 2 à 5 ans (26 enfants en maternelle), 100,00 % pour l'élémentaire de 6 à 10 ans (48 élèves), 97,85 % pour la tranche des collégiens de 11 à 14 ans (74 adolescents) et 100,00 % pour les lycéens de 15 à 17 ans (25 adolescents).

Le principal point de rupture intervient après le lycée. Pour les 18-24 ans, le quartier ne compte plus que 37 jeunes scolarisés, faisant chuter le taux de scolarisation à 26,90 %, ce qui représente le niveau le plus bas de la commune face à une moyenne municipale de 42,65 % et départementale de 56,1 %. En complément, 13 adultes de 25 ans ou plus poursuivent une formation continue ou une reprise d'études.

1) FRAGILITES SOCIO-ECONOMIQUES ET IMPACT SUR L'APPRENTISSAGE

Le quartier se caractérise par une forte prédominance de familles au faible quotient familial, un profil partagé avec l'Orient et le Val de Vire. Cette situation engendre des répercussions directes sur les acquis scolaires dès le début de la scolarité.

Aux tests nationaux de CP en mathématiques, le taux de fragilité des élèves de Léonard-Gille et du Val de Vire atteint 25 %, contre seulement 7 % pour la moyenne départementale du Calvados, matérialisant un écart de près de 18 points.

2) ENVIRONNEMENT SCOLAIRE ET INDICE DE POSITIONNEMENT SOCIAL (IPS)

L'Indice de Positionnement Social (IPS) permet de mesurer le milieu socio-économique des établissements fréquentés par les élèves. Alors que certaines écoles de la commune affichent des indices élevés, à l'instar du Groupe Castel (106,9) ou de l'école Hugues Aufray (108,9), les enfants du quartier fréquentent majoritairement des établissements aux indices très inférieurs à la moyenne départementale (103,7). La concentration de la fragilité sociale s'observe particulièrement dans les écoles suivantes :

- L'école André Malraux, qui affiche un IPS de 87,3.
- L'école Pierre Mendès France, dont l'indice s'établit à 89,3.
- L'école Jean Moulin, qui présente l'indice le plus bas avec 84,5.

3) UN CADRE DE VIE SOUS TENSION MAIS UN CAPITAL HUMAIN PRECIEUX

4) SYNTHESE DES ELEMENTS DE RUPTURE POUR LEONARD GILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Enjeu	Argument majeur	Impact social
Démographie	Perte de **22 %** des ménages	Risque de déshérence urbaine
Logement	**16 %** de logements vacants	Dégradation de l'image du quartier
Revenus	**35 %** de taux de pauvreté	Dépendance totale aux aides sociales
Emploi	**24,5 %** de chômage total	Exclusion durable du monde du travail
Mobilité	Baisse du nombre de voitures	Enclavement et difficulté d'accès aux zones d'emploi

Un quartier en profonde mutation urbaine : Face à la démolition de cinq barres d'immeubles, à la perte de l'ancienne maison de quartier et à une baisse de vingt-deux pour cent des ménages, l'EVS se positionne comme un repère central et un outil de médiation. Il s'appuie sur de nouveaux espaces (comme l'immeuble La Tourelle) et des projets structurants (gendarmerie, Voie Verte) pour apaiser les tensions, rompre l'isolement des aînés et redonner de la fierté aux habitants.

Un territoire marqué par une forte précarité : Le quartier affiche le revenu le plus bas de Vire, un taux de pauvreté de trente-cinq pour cent, un chômage record de vingt-quatre pour cent et demi, ainsi qu'un double frein lié au déficit de mobilité et de qualification. L'EVS agit comme un levier d'émancipation en renforçant l'accompagnement à la parentalité, le soutien scolaire face aux fragilités précoces, et la valorisation des compétences des habitants pour lutter contre l'exclusion.

Un cadre de vie sous tension : Le secteur se distingue par des indicateurs sociaux fragiles (quarante-cinq pour cent de locataires, un taux de pauvreté de trente-cinq pour cent et une forte proportion de femmes seules) et des avis majoritairement négatifs sur le cadre de vie. La concentration des plaintes pour troubles du voisinage, nuisances sonores et gestion des déchets témoigne d'une forte pression sociale, encore accentuée par la transition liée au départ de l'ancienne maison de quartier en avril 2025 et l'occupation provisoire de la salle Jean Moulin en attendant la livraison de l'appartement Tourelle.

Pourtant, ce contexte difficile cohabite avec une solidarité de voisinage exceptionnelle. Véritable stratégie de survie face à la précarité (entraide, garde d'enfants, veille sur les aînés), ce capital relationnel informel constitue une richesse majeure. Toutefois, le passage à l'engagement formel reste

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

freiné : la charge du quotidien mobilise toute l'énergie des habitants, les privant du temps et des codes nécessaires pour s'investir durablement dans les instances participatives traditionnelles.

Une gouvernance partenariale et citoyenne à structurer : Malgré une solidarité de voisinage exceptionnelle mais informelle, le territoire a pâti d'une instabilité institutionnelle (désengagement de la CAF, vacances de postes) et d'un cloisonnement des services publics. L'enjeu majeur est donc de bâtir une gouvernance véritablement partagée, associant étroitement les habitants aux côtés des élus et des acteurs institutionnels. Il s'agit de décloisonner les pratiques, d'instaurer une co-décision à travers les instances de l'EVS et de déployer une démarche d'aller-vers pour transformer cette énergie citoyenne en un projet collectif pérenne et ancré dans le réel.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

IV. LE DIAGNOSTIC PARTAGE

A. LA PARTICIPATION DES USAGERS : UTILISATION DE L'ALBAQUE DE REGNIER

Entre février et mai 2026, (nombres d'habitants) ont participé à la démarche participative à travers 6 actions menés à la sortie des écoles, sur les quartiers et chez les partenaires.





L'Abaque de Régnier est un outil d'évaluation visuel et colorimétrique fondé sur quatre couleurs (vert pour d'accord, orange pour mitigé, rouge pour pas d'accord, blanc pour sans avis). Utilisé pour le diagnostic participatif du centre socioculturel, il permet d'instaurer une évaluation horizontale en donnant une voix égale à tous les acteurs (usagers, invisibles, partenaires, élus), de rendre mesurable des notions subjectives et d'identifier clairement les zones de consensus, de rupture ou de désaccord majeur. Structurée autour de trois grands axes (vie des habitants, cohésion sociale, cadre de vie), la démarche s'appuie également sur la parole récoltée lors des rencontres habitants menées entre février et mai 2026 (via 5 accueils cafés et des animations familles).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. SYNTHESE GLOBALE : DIAGNOSTIC, PARADOXES ET ORIENTATIONS

1) LES FORCES ET SATISFACTIONS : LE CAPITAL HUMAIN ET FAMILIAL

Le lien familial et de voisinage : La sphère intime et relationnelle constitue le socle le plus solide. Les loisirs partagés avec les enfants font l'unanimité (**46 d'accord**), et une large majorité d'habitants s'appuie sur une solidarité de proximité (**43 d'accord** pour compter sur ses voisins).

Un accueil chaleureux : Le centre social et l'EVS sont perçus comme des espaces rassurants et bienveillants (**39 d'accord** sur l'accueil).

2) LE PARADOXE DE L'ENGAGEMENT : VOULOIR AGIR, MAIS IGNORER COMMENT

Une énergie citoyenne dormante : De nombreux habitants expriment le désir de partager leurs talents et compétences (**32 d'accord**).

Le mur de l'opacité institutionnelle : À l'inverse, très peu savent vers qui se tourner pour concrétiser une idée ou améliorer leur environnement (**seulement 9 d'accord**). Le frein principal n'est pas le manque de motivation, mais le manque de lisibilité des circuits de décision.

3) LES FRAGILITES : CADRE DE VIE ET VISIBILITE

Un cadre de vie contrasté : Si la majorité apprécie son environnement, une frange significative de mécontentement persiste (12 à 16 avis mitigés ou négatifs selon les items), incarnant une tension matérielle qu'il faut traiter d'urgence.

Le défi spécifique du quartier Léonard Gille : C'est la zone la plus fragile du territoire, où les avis mitigés et négatifs sur le cadre de vie dépassent les avis positifs, nécessitant des actions d'embellissement immédiates et visibles.

Une offre floue : La connaissance précise des actions et des services de l'EVS reste à perfectionner pour éviter qu'il ne soit perçu que comme un simple lieu de passage.

4) 4. LES LEVIERS D'ACTION : PASSER DU "FOURNISSEUR" AU "FACILITATEUR"

Simplifier l'accès à l'initiative : Créer un parcours clair pour les idées des habitants (boîtes à idées actives, petits budgets participatifs, bourses aux talents).

Agir par le "Faire ensemble" : S'appuyer sur des chantiers participatifs et des projets concrets (aménagement d'espaces, fêtes de quartier) pour transformer l'habitant consommateur en acteur et co-constructeur de son territoire.

Coordonner les acteurs institutionnels : Instaurer un dialogue régulier avec le bailleur social (Inolya) et décloisonner l'action publique pour répondre aux crispations matérielles du cadre de vie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

V. LE PROJET DE L'EVS L. GILLE 2027-2031

A. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR L'ANNEE 2026

L'année 2026 sert de tremplin technique et social afin de préparer le renouvellement du projet d'animation globale et l'agrément de la CAF pour la période 2027-2031

L'une des priorités réside dans le co-aménagement des nouveaux locaux de "La Tourelle". Les habitants seront directement impliqués dans les choix d'agencement, de peinture et de mobilier modulable grâce à des budgets participatifs dédiés, ce qui doit garantir une meilleure appropriation du lieu.

Pour rompre l'entre-soi, l'EVS déploie une stratégie dite de "l'aller-vers" à raison de 5 heures par semaine. Des animations hors les murs, comme des cafés au pied des immeubles ou des ateliers de jeux de société, seront menées par des habitants nommés "Ambassadeurs du quartier" dans le but de capter les publics isolés et invisibles.

Pour améliorer la qualité des parcours, l'EVS met en place un kit de bienvenue destiné aux nouveaux usagers ainsi qu'une charte de bienveillance partagée visant à proscrire les jugements et les micro-discussions exclusives. Sur le plan du cadre de vie, la structure mobilise les résidents autour de l'aménagement de la coulée verte du quartier, avec la programmation d'ateliers de construction de cabanes en osier vivant dès le mois de février 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Le projet 2027-2031 : Agir POUR et AVEC, un pacte de confiance territoriale

Le projet social que nous portons pour les cinq prochaines années n'est pas une simple liste d'activités ; c'est un engagement politique et humain pour notre territoire. Dans un contexte de mutations profondes — qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales — l'E.V. S réaffirme sa mission : être un **lieu de ressources, de liens et de possibles**.

Notre philosophie tient en quatre mots : **Agir POUR et AVEC**.

Agir POUR, c'est assumer notre rôle de service public de proximité. C'est aller à la rencontre des plus fragiles, garantir l'accès aux droits et soutenir les familles dans leurs défis quotidiens, de la parentalité à la santé.

Agir AVEC, c'est reconnaître que chaque habitant possède une expertise unique sur sa propre vie et son quartier. C'est transformer l'usager en acteur, le voisin en citoyen, et le Centre en un laboratoire de démocratie vivante.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

EVS Léonard Gille

AXE 1: Familles, parentalité et coéducation : bâtir un territoire apprenant et solidaire

- Agir pour la petite enfance dans la cadre du SPPE
 - Délocalisation des animations de l'espace famille sur différents thèmes de la petite enfance sur le quartier
 - Création d'un Point Info Habitants (PIH) (flyers espace famille, programme LFP ...)
- Soutenir la parentalité, conforter sans se substituer
 - Organisation de sorties, d'ateliers et de temps conviviaux pour renforcer les liens intra-familiaux
 - Mise en place de permanences de psychologue pour les parents et les enfants
- Favoriser la réussite éducative
 - Participation à l'animation du DMTA avec des bénévoles de l'EVS
 - Passerelle PPRE Informelle en lien avec le DMTA
 - Accompagner l'APE de l'école Jean Moulin (logistique, animation ...)
 - Travailler en lien avec la référente périscolaire et l'équipe éducative de l'école Jean Moulin sur des thématiques précises (sommeil de l'enfant, l'autorité, les écrans ...)
 - Atelier d'aides aux devoirs animés par des bénévoles en présence des parents

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

VI. AXE 1: Familles, parentalité et co-éducation : bâtir un territoire apprenant et solidaire

A. ORGANISATION ET ENJEUX INSTITUTIONNELS

Le défi du décloisonnement : L'organisation souffre historiquement d'une fracture organisationnelle entre la Direction Éducation et le CCAS, ce qui nuit à la lisibilité globale de la politique "Petite Enfance" (0-6 ans).

Les leviers d'amélioration : Il s'agit d'articuler l'action de l'EVS avec la Convention Territoriale Globale (CTG) et d'anticiper le déploiement du Service Public de la Petite Enfance (SPPE de 0 à 3 ans) en clarifiant la gouvernance politique et technique entre les services.

B. LES QUATRE PILIERS DE LA STRATEGIE

Sécuriser la petite enfance (0-6 ans) : L'EVS joue un rôle de « lieu tiers » (sas de transition doux type LAEP) pour apprivoiser la collectivité, prévenir les ruptures scolaires et stimuler l'éveil culturel et le jeu dès le premier âge.

Soutenir la parentalité (Agir POUR et AVEC) : Assurer un accompagnement matériel et numérique (accès aux droits, permanences CAF/PMI) pour libérer la charge mentale des parents, tout en valorisant leur savoir-faire via des "Parents-Relais" et des cafés-débats horizontaux.

Favoriser la réussite éducative (Le lien école-famille) : Réconcilier les familles avec l'institution scolaire en soutenant les Associations de Parents d'Élèves (APE) et en articulant l'action collective avec la précision chirurgicale du Programme de Réussite Éducative (PRE).

Partager la gouvernance : Transiter d'une démocratie de consultation vers une co-décision effective (budgets participatifs, comités d'habitants), transformant l'habitant en acteur politique de son territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

FICHES ACTIONS AXE 1

Le partenariat école-famille et la vie scolaire

Accompagner l'APE de l'école Jean Moulin : Apport d'un soutien logistique, matériel et humain (bénévoles de l'EVS) lors des événementiels organisés par l'Association de Parents d'Élèves. *Point de vigilance :* veiller à ce que les bénévoles soient co-concepteurs et non de simples exécutants.

Participation à l'animation du DMTA (Dispositif Moins de Trois Ans) : Actions menées conjointement avec l'équipe éducative et des bénévoles pour tisser des liens précoces autour d'événements (ex. galette des rois).

Passerelle PPRE informelle en lien avec le DMTA : Ateliers de motricité et de motricité fine proposés en amont de l'entrée dans le dispositif (pour les 2-5 ans accompagnés de leurs parents) afin de combler les retards d'apprentissage de base et d'être reproduits à la maison.

Le soutien à la parentalité et la co-éducation

Atelier d'aide aux devoirs (avec les parents) : Espace d'accompagnement parent-enfant encadré par des bénévoles (précédé d'une routine d'accueil conviviale) pour dédramatiser les devoirs, lutter contre l'impact des écrans et guider les parents face aux nouvelles méthodes pédagogiques.

Ateliers thématiques postscolaires : Temps d'échanges conviviaux autour d'un goûter et animés avec l'équipe périscolaire/éducative autour de sujets du quotidien impactant la scolarité (sommeil, gestion des écrans, autorité, bienfaits du sport).

Permanences de psychologues (Maison des Ados) : Mise en place d'un espace mensuel confidentiel d'écoute et de libération de la parole pour les enfants, les parents ou les familles.

L'animation globale et le lien social de proximité

Délocalisation des animations "soutien à la parentalité" (EVS La Tourelle) : Programmation d'activités variées (motricité, bébés lecteurs, ateliers culinaires) pour les enfants de moins de 6 ans et leurs parents, afin de les rendre pleinement acteurs et de faire connaître le nouveau local.

Sorties, ateliers et temps conviviaux intrafamiliaux : Organisation de loisirs de proximité (en soirée, week-end ou vacances) co-construits avec un collectif d'habitants pour répondre aux besoins des familles du quartier (notamment face à l'accroissement démographique lié au nouveau parc de logements et à la gendarmerie).

Création d'un Point Informations Habitants (PIH) : Espace ressource installé dans le nouvel appartement Inolya et géré en binôme avec un collectif d'habitants, centralisant les informations de premier niveau (activités du CSC, médico-bus, conciliateur de justice, Maison des ados, épicerie sociale).

Accusé de réception en préfecture
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

EVS Léonard Gille

AXE 2 / Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités

- Faciliter l'accès aux services en allant à la rencontre des publics (Agir pour)
 - Atelier Croc'presse animé par le centre socioculturel
 - Organisation d'ateliers d'informations collectives (retraite, accès aux droits)
 - Permanence d'inscriptions aux activités du centre et de ses EVS
 - Création d'un espace d'informations sur les actualités du territoire
 - Aides aux démarches administratives animées par des bénévoles (accompagnement, orientations vers les services appropriés)
 - Réalisation de boitages sur le quartier par un groupe d'habitants pour informer sur les différentes activités de l'EVS et du centre social
- Promouvoir des actions d'accompagnement pour l'insertion sociale.
 - Valorisation des compétences et savoir faire
 - Partenariat avec l'association Mobylos et la gendarmerie sur le thème du code de la route
 - Organisation d'actions de prévention (sécurité, allergies)
- Permettre l'accès aux activités culturelles, artistiques et sportives et aux vacances
 - Accueil café hebdomadaire
 - Atelier "Fais-le toi même"
 - Point info vacances
 - Proposition d'un programme d'activités à chaque période de vacances
- Contribuer au développement des solidarités de proximité et l'entraide (agir avec)
 - Création "La bourse aux services" entre voisins (aide aux courses)
 - Participation à des événements de solidarité (marche solidaire)
 - Atelier "Tricot solidaire"
 - Organisation de collectes
 - Organisation de sorties de proximité via le covoiturage

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

VII. AXE 2 : Agir pour renforcer la cohésion sociale et les solidarités

1) ALLER VERS LES PUBLICS POUR GARANTIR L'EQUITE (AGIR POUR)

L'action « Hors les murs » : Développer une présence proactive sur le terrain et aux abords des quartiers pour aller à la rencontre des publics invisibles ou isolés (seniors, personnes précaires) et lever les freins psychologiques et physiques.

La veille et l'accès aux droits : Proposer un accompagnement administratif, numérique et une médiation sociale de proximité en collaboration étroite avec les partenaires (CCAS, Mission Locale, bailleurs) pour stabiliser les situations d'urgence.

2) LE LOISIR ET L'ACCUEIL COMME VECTEURS D'INCLUSION

Un accueil inconditionnel et observatoire des besoins : Conformément aux orientations de la nouvelle circulaire EVS, l'accueil ne se limite pas à une simple fonction d'information ou de permanence administrative : il constitue le premier maillon de la vie sociale et un véritable **observatoire permanent des besoins du territoire**.

Concrètement, cet espace est pensé comme un lieu de transition vivant et inclusif — une « boîte à idées vivante » — où chaque habitant, quels que soient son parcours ou sa situation, est accueilli de manière inconditionnelle. Par une posture d'écoute active et bienveillante des professionnels, les paroles, les ressentis, les difficultés du quotidien et les aspirations exprimées informellement par le public sont captés, analysés et transformés en actions et en projets collectifs.

Cet observatoire de terrain permet ainsi d'ajuster en continu l'offre du centre, de faire remonter les signaux faibles du quartier et de garantir que la co-construction des projets part toujours des réalités vécues par les habitants.

L'accès aux vacances et à la culture : Lever les freins matériels au départ en vacances et utiliser l'évasion comme un outil d'émancipation, de cohésion familiale et de préparation à l'autonomie.

Les espaces de convivialité et l'intergénérationnel : Multiplier les temps partagés (repas, fêtes, transmission de savoirs croisés entre jeunes et aînés) pour gommer les stéréotypes liés à l'âge et créer du lien.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

3) ACTIVER L'ENTRAIDE ET L'INITIATIVE CITOYENNE (AGIR AVEC)

Les réseaux d'échange de services : Développer des bourses d'échanges basées sur le temps et les talents (don et contre-don) pour que chacun retrouve une utilité sociale, quelle que soit sa situation financière.

L'accompagnement des initiatives : Agir en « facilitateur » (appui méthodologique, logistique et droit à l'erreur) pour que les habitants deviennent les véritables créateurs de leur cadre de vie (jardins partagés, micro-projets).

L'engagement des jeunes et des veilleurs solidaires : Impliquer la jeunesse dans des actions citoyennes (tutorat, chantiers solidaires) et encourager le réseau des « veilleurs solidaires » pour prévenir l'isolement et tisser une sécurité relationnelle de proximité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

FICHES ACTIONS AXE 2

Favoriser la convivialité et le lien social de proximité :

Accueil café hebdomadaire et *Atelier tricot solidaire* pour briser l'isolement, échanger des savoir-faire et créer de nouvelles dynamiques collectives (au profit notamment de structures caritatives ou locales).

Améliorer l'accès aux droits et aux services :

Aide aux démarches administratives par des bénévoles, permanences d'informations, et création d'un espace d'informations dédié aux actualités du territoire pour pallier l'éloignement géographique du centre-ville.

Soutenir la solidarité entre voisins et l'insertion :

Mise en place d'une *« Bourse aux services »* pour encourager l'entraide naturelle entre habitants (personnes âgées, familles monoparentales).

Actions de prévention thématiques (santé, sécurité, cadre de vie) menées en partenariat avec des professionnels.

Accompagner les loisirs, les vacances et la culture pour tous :

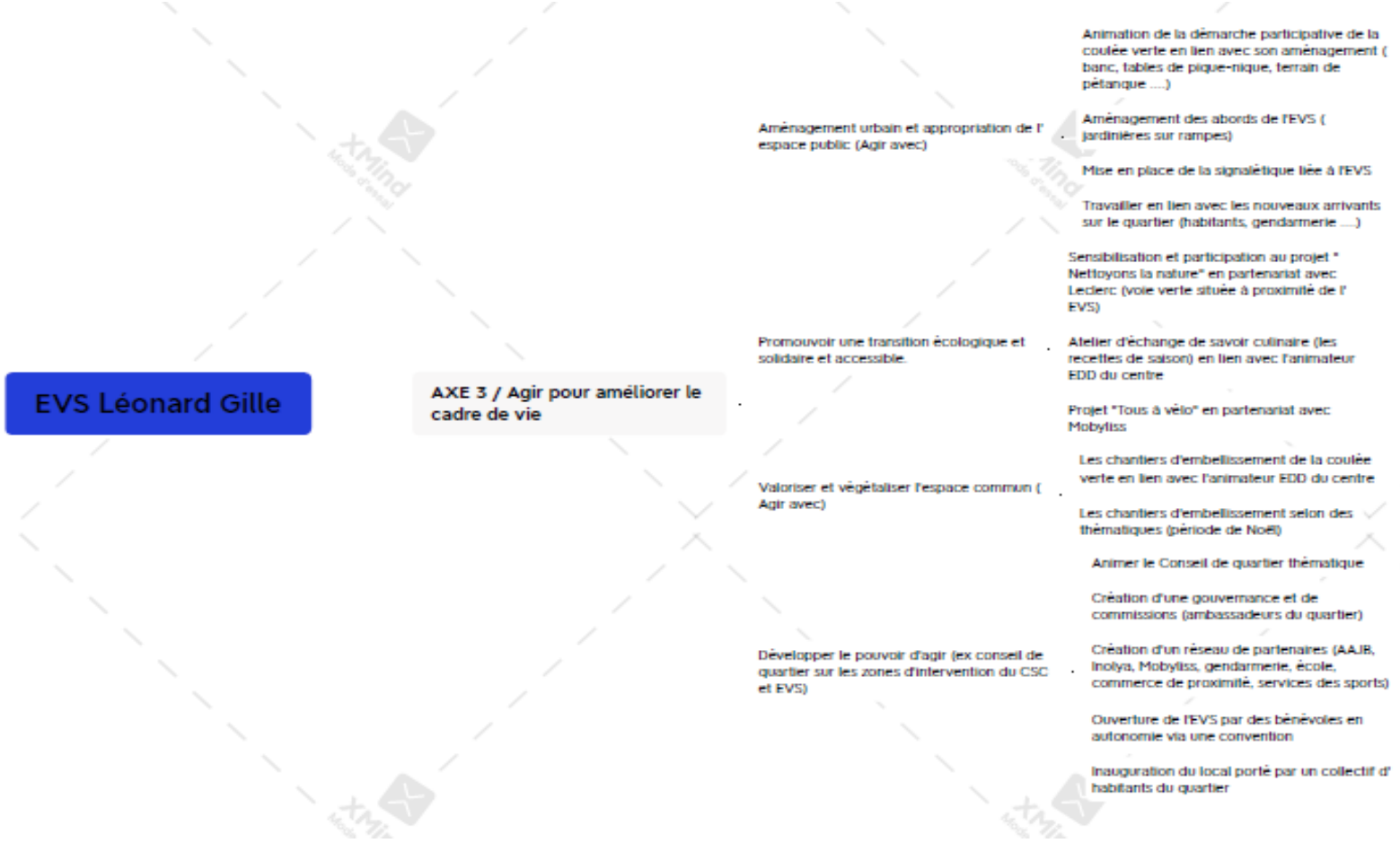
Point Info Vacances (en lien avec l'Aroeven et la Caf) pour faire connaître les dispositifs d'aide au départ.

Programmes d'activités adaptés pendant les vacances scolaires et *permanences d'inscriptions délocalisées* pour faciliter la participation des habitants aux propositions du centre socioculturel.

Préparer la mixité sociale et l'ouverture du quartier :

Partenariats ciblés (comme avec l'association *Mobyliss* et la future *gendarmerie*) pour favoriser la rencontre entre les habitants actuels et les nouveaux arrivants, déconstruire les clichés et encourager la cohésion à l'échelle du quartier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

VIII. AXE 3 AMELIORER LE CADRE DE VIE

A. AMENAGEMENT URBAIN ET APPROPRIATION DE L'ESPACE PUBLIC (AGIR AVEC)

Un urbanisme de l'émotion et du lien : Réhabiliter les zones de passage en véritables « places de village » (mobilier modulaire en bois, jeux au sol, signalétique poétique) pour inciter à la rencontre et apaiser les tensions.

L'art comme levier de dignité : Intégrer des artistes en résidence pour transformer le béton en œuvres collectives (fresques, installations), permettant aux habitants de passer du statut de spectateur à celui de co-auteur.

B. TRANSITION ECOLOGIQUE SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

Une écologie du faire ensemble : Refuser l'écologie punitive en ancrant les pratiques écoresponsables dans le budget des familles (ateliers d'éco-gestes, cuisine anti gaspi).

La culture du « Low-tech » : Encourager la réparation, le recyclage et la fabrication locale pour sortir du tout-jetable et stimuler le pouvoir d'achat ainsi que l'autonomie des résidents.

C. VEGETALISATION, AGRICULTURE URBAINE ET SANTE

Les chantiers participatifs d'embellissement : S'appuyer sur des balades urbaines et des ateliers pratiques (fleurissement, construction de mobilier) pour que les habitants embellissent eux-mêmes leur rue, renforçant la fierté d'appartenance et le respect des lieux.

Les jardins partagés et l'alimentation : Développer des potagers collectifs et des ateliers de cuisine santé-nutrition pour créer du lien intergénérationnel, casser l'isolement et démocratiser le bien-manger à petit budget

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

FICHES ACTIONS AXE 3

Aménagement des abords de l'Espace de Vie Sociale

Objectif : Aménager la zone d'espace vert face à l'EVS (mobilier urbain, tables de pique-nique, terrain de pétanque, barbecue, etc.) de manière participative pour créer une zone de convivialité.

Animation de la démarche participative de la coulée verte

Objectif : Impliquer les habitants, le bailleur social Inolya et les services techniques dans la co-conception de l'aménagement de la coulée verte via des ateliers 3D.

Atelier d'échange de savoir culinaire (recettes de saison)

Objectif : Découvrir les plantes sauvages comestibles et cuisiner des fruits/légumes de saison lors de balades et d'ateliers cuisine partagés.

Les chantiers d'embellissement de la coulée verte

Objectif : Créer un jardin sensoriel et une forêt comestible citoyenne pour végétaliser l'espace urbain et renforcer le "faire ensemble".

Les chantiers d'embellissement des abords de l'EVS selon des thématiques

Objectif : Personnaliser et rendre visible l'EVS (situé en rez-de-chaussée d'immeuble) par rapport aux autres habitations selon les temps forts de l'année (Noël, été).

Mise en place de la signalétique liée à l'EVS Léonard Gille

Objectif : Guider les habitants et familles depuis l'école Jean Moulin et la zone commerciale de Bichwiller jusqu'à l'EVS, en impliquant les enfants et l'équipe éducative.

Ouverture de l'EVS par des bénévoles en autonomie via une convention

Objectif : Permettre au collectif d'habitants d'animer le local le week-end ou en soirée en dehors de la présence du responsable salarié, favorisant le pouvoir d'agir.

Projet « Tous à vélo » (Note : inclus dans le corpus)

Objectif : Proposer des ateliers d'apprentissage et de remise en selle (débutants/experts), réviser le code de la route et organiser une sortie de 30 à 40 km avec l'association Mobyliss.

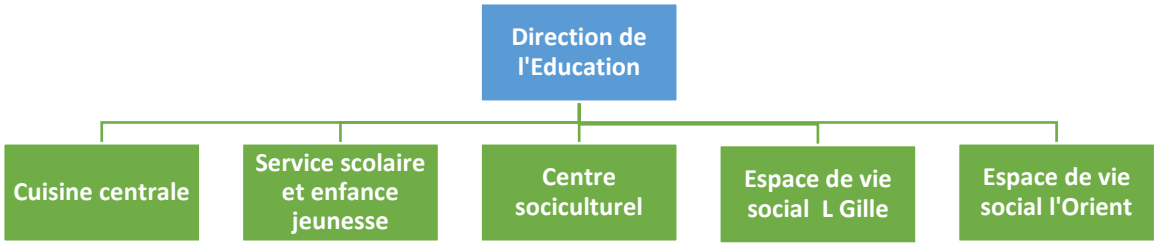
Sensibilisation et événements sur le thème de la nature

Objectif : Fédérer le quartier autour d'événements nationaux (Fête de la nature, Journée de la biodiversité) via des stands, balades et jeux coopératifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

IX. LES MOYENS INSTITUTIONNELS, HUMAINS ET FINANCIERS

A. ORGANISATION DE L'E.V.S DANS LA DIRECTION DE L'EDUCATON



L'espace de vie sociale n'est pas géré par une association indépendante, mais se trouve **directement rattaché à la "Direction de l'Éducation" de la Collectivité**. Il est positionné sur une ligne transversale, au même niveau que les écoles (service scolaire), la cuisine centrale et d'autres espaces de vie sociale.

Être intégré ainsi au cœur des services municipaux présente des avantages stratégiques, opérationnels et politiques majeurs pour un centre socioculturel.

1) UNE FORCE DE FRAPPE TRANSVERSALE ET DES SYNERGIES DIRECTES

Le fait d'être dans la même direction crée des passerelles naturelles et immédiates :

Projets facilités avec les écoles : L'EVS a un accès direct aux équipes du service scolaire et enfance-jeunesse. Pour monter des projets de coéducation, des actions parentalité, ou intervenir sur les temps périscolaires, il n'y a pas de barrière institutionnelle. Les collègues sont dans le bureau d'à côté.

Logistique simplifiée : Pour les projets (repas partagés avec les habitants, chantiers participatifs, évènements de quartier), il est possible d'imaginer des collaborations directes avec la cuisine centrale (approvisionnement, respect des normes HACCP, ateliers de sensibilisation au "bien manger").

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

2) UNE ASSISE FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE SOLIDE

Contrairement aux structures associatives qui passent une grande partie de l'année à chercher des subventions pour survivre, l'E.V. S municipal bénéficie de la solidité de la collectivité :

Pérennité des moyens : Les budgets de fonctionnement, bien que négociés, sont adossés au budget global de la collectivité. Les salaires de l'équipe et l'entretien des locaux sont sécurisés.

Appui des services supports : l'E.V. S n'a pas à gérer seul sa comptabilité complexe, ses ressources humaines (recrutements, paies), son service juridique (conventions, assurances pour les chantiers) ou sa communication. Tout cela est pris en charge par les services experts de la collectivité.

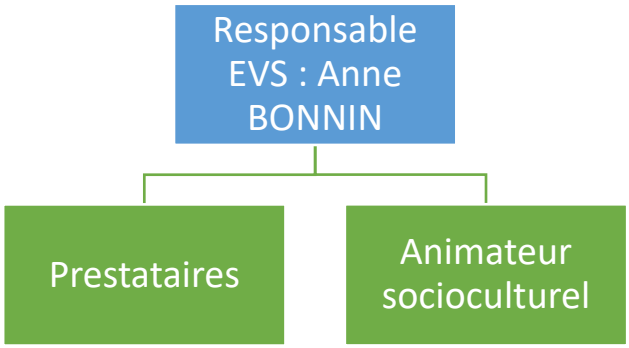
3) UNE LEGITIMITE ET UN POIDS POLITIQUE RENFORCES

Au cœur des politiques publiques : l'E.V. S est directement identifié comme l'outil opérationnel de la Collectivité sur le terrain. Cela donne un poids immense pour défendre des projets innovants (comme l'axe d'aménagement immobilier/mobilier participatif) auprès des élus.

Co-coordination du territoire : Être sur la même ligne permet une coordination parfaite de l'animation globale du territoire. Pas de concurrence, mais une vraie complémentarité pour couvrir tous les quartiers sans faire de doublons.

B. L'ORGANISATION R.H DE L'E.V. S LEONARD GILLE

1) ORGANIGRAMME,



- Responsable E.V.S : un Equivalent Temps Plein (recrutement effectué)
- Selon les projets et les besoins du territoire, le responsable travaille en complémentarité avec les prestataires, la référente famille et les animateurs du centre socioculturel, ainsi qu'avec les différents services et partenaires de la collectivité. ts

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

C. LA GOUVERNANCE :

Dans le cadre d'un **E.V.S municipal**, la gouvernance pose un défi particulier : comment garantir la participation citoyenne des habitants alors que la structure est gérée en direct par la mairie (régie municipale) ?

Contrairement à un E.V.S associatif où les habitants peuvent être élus au Bureau ou à la Présidence, l'E.V. S municipal doit inventer des instances de co-construction. La place des habitants au Conseil d'Administration et dans les commissions thématiques y prend donc une forme spécifique.

1) LA PLACE DES HABITANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION (OU COMITE D'ANIMATION)

Cadre Institutionnel et Composition

En régie municipale, le Conseil Municipal détient le pouvoir légal et budgétaire, tandis que l'instance de gouvernance locale prend le nom de Comité de Gestion (essentiel pour l'agrément CAF). Cette instance paritaire ou tripartite rassemble trois collèges : les élus (Maire et conseillers), les partenaires institutionnels (CAF, Département, associations) et les habitants ou usagers du quartier.

Rôle des Habitants

Le Comité offre un poids politique réel aux citoyens malgré la décision finale du Conseil Municipal. Les habitants participent activement à la co-construction du Projet Social quadriennal, évaluent les actions menées (horaires, tarifs, activités) et exercent un droit d'interpellation direct auprès des élus et de la direction pour porter les besoins du quartier.

Les Commissions Thématiques

Véritables lieux du « faire avec », elles permettent aux habitants d'aller au-delà de la simple consommation d'activités pour s'impliquer concrètement :

- **Commission Famille / Parentalité :** Définition des priorités, choix des sorties et des thématiques de cafés-parents.
- **Commission Cadre de vie / Éco-citoyenneté :** Gestion de jardins partagés et projets autour de la nature.
- **Commission Culture / Festivités :** Programmation de spectacles et organisation d'événements de quartier.
- **Commission Solidarité / Accueil :** Animation de la vie collective et intégration des nouveaux arrivants.

Fonctionnement et Dynamique

Ces commissions associent souplesse (engagement ponctuel possible selon les projets) et mixité (habitants, professionnels et élus). Elles s'appuient souvent sur une gestion participative des budgets alloués aux actions locales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Points de Vigilance

Pour éviter une participation de façade, la structure doit veiller à vulgariser le jargon institutionnel pour légitimer la parole citoyenne, adopter une posture de facilitation (laisser faire les habitants plutôt que faire à leur place) et valoriser le bénévolat afin de prévenir tout sentiment de travail gratuit pour la collectivité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

D. LE BUDGET PREVISIONNEL DE L'AGREMENT :

Équilibre financier, plan de financement (CAF, Mairie, Conseil Départemental, MSA, recettes propres).

EVS L GILLE

DEPENSES BRUTES		
60	**Achats**	
60612	Electricité gaz	500,00 €
60611	Eau	22,00 €
60623	Alimentation	1 200,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	300,00 €
6064	Fournitures administratives	
6068	Autres matières et fournitures	2 200,00 €
	Somme Achats	**4 222,00 €**
61	**Services extérieurs**	
6182	Documentation générale et technique	
6184	Versement à des organismes de formation	
6188	Comptabilisation de frais de formation	5 500,00 €
	Somme services extérieurs	**5 500,00 €**
62	**Autres services extérieurs**	
6218	Autre personnel extérieur	
6228	Divers	
6232	Fêtes et cérémonies	
6236	Catalogues et imprimés	
6247	Transports collectifs	2 000,00 €
627	Services bancaires	
	Somme Autres services extérieurs	**2 000,00 €**
64	**Frais de personnel**	
64	Frais de personnel ACF	43 500,00 €
	Somme Frais de personnel	**43 500,00 €**

TOTAL DEPENSES BRUTES	**55 222,00 €**

RECETTES	
EQUIPEMENT CEVS L GILLE 2025	27 650,10 €
Participation des familles	
TOTAL RECETTES	**27 650,10 €**

Subvention et prestation de service communal	**27 571,90 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

X. CONCLUSION

Le projet social 2027-2031 de l'Espace de Vie Sociale Léonard Gille marque un tournant décisif dans l'histoire et l'animation de ce quartier en pleine métamorphose. Face aux traumatismes de la déconstruction urbaine, à l'augmentation de la précarité et aux freins accumulés en matière de mobilité ou d'insertion, la collectivité de Vire Normandie fait le choix de la résilience et de l'audace. En se réimplantant physiquement au plus près du quotidien des habitants et en structurant une gouvernance unifiée depuis la fin de l'année 2025, l'EVS réaffirme sa mission de service public de proximité.

Les trois axes stratégiques développés pour cette convention ne constituent pas de simples orientations techniques : ils forment une feuille de route humaine et solidaire qui permettra à l'EVS de se donne les moyens de transformer durablement le visage du quartier. Il s'agit désormais de passer d'une logique de guichet social à une dynamique d'émancipation collective, capable de réveiller et de valoriser l'incroyable énergie solidaire informelle qui anime déjà ses résidents.

La réussite de ce projet reposera sur la mobilisation continue de l'équipe d'animation, des services municipaux, des partenaires associatifs et, par-dessus tout, des habitants eux-mêmes. En faisant de chaque transition — qu'elle soit urbaine, éducative ou sociale — une opportunité de partage, l'EVS Léonard Gille s'apprête à démontrer que la richesse d'un territoire ne se mesure pas à ses indicateurs fiscaux, mais à la force des liens qui y sont tissés. C'est avec cette ambition renouvelée que s'ouvrent ces cinq prochaines années, pour que Léonard Gille soit pleinement reconnu comme un quartier d'avenir, ouvert, fier et solidaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Projet Animation de la Vie Locale 2027 – 2031
EVS du quartier Orient

Rue des Noës Davy 14500 Vire Normandie
✉ : **evs.orient@virenormandie.fr** ☎ : 06.82.00.84.79 / 02.31.66.66.47

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Table des matières

I. Introduction 3

II. Eléments de contexte 4

A. Données administratives 4

B. Contexte institutionnel et organisationnel 5

C. Bilan de l'EVS du Val de Vire et repositionnement de l'agrément 5

D. Perspectives territoriales et évolution de l'Animation de la Vie Sociale (2027-2031) 11

III. Le Diagnostic 13

A. Présentation du territoire de Vire Normandie 13

B. Synthèse des données INSEE sur le quartier de l'Orient 15

C. Le diagnostic partagé 23

D. L'analyse territoriale et sociale du quartier de l'Orient 25

IV. Les orientations du Projet de l'animation sociale de l'EVS de l'Orient 30

A. AXE 1 – Créer du lien et faire de l'EVS un espace de proximité 31

B. AXE 2 : Faciliter l'accès aux ressources et accompagner les habitants et les familles 35

C. AXE 3 – Développer le pouvoir d'agir et les initiatives habitantes 39

V. Evaluation et suivi du projet social 44

VI. La gouvernance : place des habitants dans la gouvernance d'un EVS municipal 46

VII. Les moyens mobilisés 47

A. Les moyens Humains 47

B. Les moyens matériels et logistiques 50

C. La fonction accueil 51

D. Les moyens financiers : Le Budget prévisionnel 2027-2028 52

VIII. Conclusion 54

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

I. Introduction

L'EVS du Val de Vire a été créé le **1er janvier 2024**, dans le cadre de la réorganisation de l'Animation de la Vie Sociale à Vire Normandie après l'arrêt de la gestion du Centre social A Morgan par la Caf du Calvados. Installé dans l'ancienne école de Neuville, il a permis de poursuivre la dynamique d'animation et les actions de proximité développées auparavant par le Centre social A Morgan sur le secteur du Val de Vire. Cette organisation a depuis évolué et conduit aujourd'hui à un nouveau repositionnement de l'agrément EVS sur le quartier de l'Orient à partir de 2027.

Le projet social 2027-2031 de l'Espace de Vie Sociale de l'Orient s'inscrit dans la réorganisation globale de l'Animation de la Vie Sociale portée par Vire Normandie. À compter de 2027, le Centre Social Charles Lemaître sera implanté sur le site de Neuville, permettant de conforter la dynamique engagée sur le secteur du Val de Vire. Dans le même temps, l'agrément EVS sera repositionné sur le quartier de l'Orient, autour des secteurs Pierre Mendès France et Saint-Nicolas.

Ce repositionnement répond à la volonté de renforcer le maillage territorial de l'Animation de la Vie Sociale et de développer une présence de proximité sur un secteur où les actions menées ces dernières années ont confirmé les besoins des habitants et le potentiel de mobilisation des familles. Les animations de proximité, les actions « hors les murs », les Cabanes d'Été, les Accueils Café et le travail engagé avec les familles et les acteurs locaux constituent les premiers points d'appui de cette nouvelle dynamique.

L'EVS de l'Orient a vocation à être un espace ouvert, accessible et fédérateur, favorisant la rencontre, le lien social, la participation et le pouvoir d'agir des habitants. Il s'inscrira en complémentarité avec le Centre Social Charles Lemaître et l'EVS Léonard Gille, dans une logique de coopération et de cohérence à l'échelle du territoire.

À travers ce projet social, Vire Normandie souhaite ainsi consolider les solidarités de proximité, soutenir les familles et la parentalité, favoriser les initiatives des habitants et renforcer les partenariats locaux. L'EVS de l'Orient ambitionne de contribuer à faire du quartier un territoire vivant, solidaire et inclusif, où chaque habitant peut trouver sa place et participer à la vie collective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

II. Eléments de contexte

A. Données administratives

Organisation du Territoire d'Intervention 2024 - 2025	Dans le cadre de la démarche de fermeture du centre social Anne Morgan mettant un terme à la gestion directe par la Caf du Calvados au 31 décembre 2023, la couverture du territoire de Vire commune déléguée a été réorganisée. L'organisation définie entre la ville et la CAF a pris forme autour d'un centre social et de 2 EVS, tous en gestion municipale afin de maintenir la couverture initiale du territoire.
EVS de l'Orient	**Territoire d'intervention** • Quartier de l'Orient Nombre d'habitants en 2017 : 2577 habitants soit 28% (au sens IRIS) de la population de Vire commune déléguée. Usages des locaux du bâtiment déscolarisé de l'école Pierre Mendès France

Organisme gestionnaire	**Mairie de Vire – 11 rue Deslongrais – Vire – 14500 Vire Normandie.**
Adresse de l'Espace de Vie sociale de l'Orient	**Rue des Noës Davy, 14500 Vire Normandie** **Téléphone : 06.82.00.84.79** **Mail : evs.orient@virenormandie.fr**
Maire de la Commune déléguée de Vire	**Monsieur Pascal MARTIN**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. Contexte institutionnel et organisationnel

Les années 2024 et 2025 ont constitué une période de transition majeure pour l'Animation de la Vie Sociale (AVS) à Vire Normandie, à la suite de la reprise en gestion directe de l'ancien centre social CAF « A Morgan » par la collectivité au 1er janvier 2024. Cette réorganisation a nécessité un important travail de structuration, dans un contexte marqué par une forte instabilité institutionnelle et politique.

Malgré les difficultés rencontrées, notamment l'absence prolongée d'un élu référent et la vacance du poste de coordinateur CTG, la collectivité a poursuivi le développement de son réseau AVS conformément aux orientations de la CAF du Calvados. Celui-ci s'articule désormais autour d'un Centre Social et de deux Espaces de Vie Sociale, permettant une présence de proximité sur plusieurs secteurs du territoire.

L'année 2025 a également été marquée par des tensions importantes en matière de ressources humaines et par plusieurs contraintes immobilières touchant les différents agréments. Ces évolutions ont conduit à repenser l'organisation territoriale des actions afin de garantir la continuité du service aux habitants et d'améliorer la lisibilité de l'offre sociale.

Dans ce cadre, une partie des actions familles a été progressivement recentrée sur le secteur du Val de Vire afin d'anticiper les évolutions futures de l'organisation, de renforcer la participation des habitants et de préparer le déploiement d'un maillage territorial plus cohérent. Cette dynamique a parallèlement mis en évidence les besoins croissants d'animation sociale de proximité sur d'autres quartiers de la ville, notamment sur le secteur Pierre Mendès France et Saint-Nicolas, où plusieurs actions menées ces dernières années ont démontré un réel potentiel de mobilisation des habitants et des familles.

Cette phase de réorganisation constitue aujourd'hui un levier pour développer de nouvelles réponses adaptées aux besoins des habitants et renforcer l'équité territoriale de l'Animation de la Vie Sociale à l'échelle de Vire Normandie.

C. Bilan de l'EVS du Val de Vire et repositionnement de l'agrément

1.En quelques chiffres

<u>Ouverture et aller-vers en 2025 :</u>

Indicateur	Données 2024	Données 2025
Ouverture de la structure	18h/semaine	25h/semaine
Accueil du public	18h/semaine	18h/semaine
Actions d'aller-vers	4h/semaine	3h/semaine
Habitants rencontrés (hors les murs)	150	150

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Mobilisation bénévole

Type d'implication	Nombre de bénévoles 2024	Nombre de bénévoles 2025
Pilotage de structure	5	6
Activités régulières	10	13
Actions ponctuelles	10	10
Total	25	29
Nombre d'heures bénévoles	413	810

Fréquentation globale en 2025 :

Type d'activité	Nombre de participants 2024	Nombre de participants 2025
Actions régulières	78	80
Evènements festifs et animations ponctuelles	150	165
Actions proposées par les partenaires	40	50
Total	268	295

Activités régulières en 2024 :

Type d'activité	Nombre de séances	Nombre de participations
Atelier couture	21	67
Atelier artistique	20	50
Ateliers parents/enfants	9	130
Bébés lecteurs	32	418
Activités jardins des « 4 saisons »	38	58

Activités régulières en 2025 :

Type d'activité	Nombre de séances	Nombre de participants	Moyenne par séance
Accueil café	35	62	14
Tricot solidaire	17	25	10
Conversation en langue française	41	64	8
Bébés lecteurs	33	100	14
Ateliers de motricité	10	32	12
Activités jardins des « 4saisons »	25	30	6

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

2. Implantation territoriale

L'EVS du Val de Vire, implanté dans les locaux de l'ancienne école de Neuville, s'inscrit dans une dynamique de proximité et d'adaptation aux évolutions du territoire de Vire Normandie. Son implantation a permis de renforcer la présence de l'Animation de la Vie Sociale au plus près des habitants et de développer une offre diversifiée en direction des familles, des enfants et des habitants du quartier.

L'année 2025 a confirmé la pertinence de cette implantation, notamment à travers le développement des actions liées à la parentalité, à l'éco-citoyenneté, au partage des savoirs et à l'inclusion. Les actions « hors les murs », telles que les Cabanes d'Été, les Accueils Café et les animations en pieds d'immeuble, ont également permis d'aller à la rencontre des habitants et de toucher des publics qui fréquentent moins spontanément les équipements. La démarche d'aller-vers a connu un nouvel essor en 2026 grâce à la stabilisation du recrutement.

2. Organisation

L'EVS du Val de Vire s'inscrit dans une organisation territoriale composée d'un Centre Social et de deux EVS. Cette organisation vise à mieux répartir les interventions, à améliorer la lisibilité de l'offre et à adapter les actions aux réalités de chaque quartier.

La dynamique du Val de Vire s'est particulièrement structurée autour du pôle Famille, de la parentalité et de la transition écologique, avec notamment les ateliers parents-enfants, les cantines éphémères, le jardin partagé, et les chantiers participatifs.

3. Des modalités d'accueil reposant sur la proximité et l'aller-vers et d'ouverture au public

L'EVS s'est appuyé sur une double modalité d'intervention : un accueil dans les locaux de Neuville et une présence régulière hors les murs. Cette complémentarité a permis de proposer un espace de proximité tout en allant à la rencontre de publics plus éloignés.

L'EVS propose un accueil régulier en semaine, permettant aux habitants de disposer d'un lieu de proximité, convivial et accessible. La programmation comprend notamment des ateliers parents-enfants, des activités d'éveil, des ateliers créatifs et de partage de compétences, des ateliers de conversation en français pour les publics allophones, des actions autour de la santé, et des activités liées à l'environnement.

L'accueil est complété par une démarche d'aller-vers et des interventions dans l'espace public, les écoles et au pied des immeubles. Les actions d'aller-vers ont permis de rencontrer ou d'impliquer de nombreux habitants à travers des animations dans l'espace public, des temps conviviaux, des rencontres au pied des immeubles et des interventions chez les partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

Cette démarche a confirmé que la proximité et la convivialité constituent des leviers essentiels de mobilisation. Elle a également mis en évidence la nécessité de poursuivre le travail d'aller-vers et de renforcer la visibilité de l'EVS afin que les habitants puissent mieux identifier le lieu, son rôle et les possibilités d'y prendre part.

4. Une organisation et des ressources ayant connu des contraintes

Le fonctionnement de l'EVS du Val de Vire s'est appuyé sur les compétences de l'équipe d'animation, la mutualisation des moyens avec le Centre Social Charles Lemaître et les autres structures de l'Animation de la Vie Sociale, ainsi que sur la mobilisation des bénévoles et des habitants.

La mise en œuvre du projet s'est toutefois inscrite dans un contexte de réorganisation globale et de tensions importantes sur les ressources humaines. Les périodes de vacance de poste et l'absence prolongée d'un référent identifié ont limité la capacité de l'EVS à assurer une présence régulière et à structurer pleinement la participation des habitants. Malgré ces contraintes, l'équipe a su maintenir une dynamique d'actions et mobiliser les habitants autour de différentes initiatives, notamment les ateliers de conversation en français, l'atelier tricot solidaire et plusieurs projets participatifs.

L'engagement des bénévoles et des habitants constitue ainsi un point fort du projet. Leur implication dans la mise en œuvre des actions témoigne d'une capacité réelle à susciter la participation et à valoriser les compétences présentes sur le territoire. Toutefois, cette mobilisation reste encore davantage centrée sur la participation aux activités que sur leur conception et leur pilotage. Les contraintes rencontrées ont notamment freiné la mise en place d'une instance d'habitants et le développement de certains projets participatifs.

Par ailleurs, la coexistence et la mutualisation des locaux avec le Centre Social Charles Lemaître ont parfois rendu moins lisible l'identification de l'EVS par les habitants et les partenaires. Cette situation souligne l'importance de disposer d'un lieu clairement identifié et d'une présence professionnelle stable pour construire une relation de proximité durable.

Le bilan de ces premières années met ainsi en évidence plusieurs conditions nécessaires à la poursuite du projet : une équipe stable et identifiée, une organisation lisible, un lieu repéré par les habitants et un accompagnement dans la durée permettant de faire évoluer progressivement la participation vers une véritable démarche de co-construction et de développement du pouvoir d'agir.

5. Des partenariats structurants

Le projet de l'EVS s'est développé en lien étroit avec les partenaires institutionnels et locaux : la CAF du Calvados, le CCAS, le Relais Petite Enfance, le bailleur social INOLYA, les écoles et l'Éducation nationale, le tissu associatif local et les acteurs du Contrat Local de Santé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Ces partenariats ont permis de croiser les publics, de développer des actions complémentaires et de renforcer la capacité de l'EVS à répondre aux besoins des habitants. La complémentarité avec le Centre Social Charles Lemaître a également constitué un élément structurant du fonctionnement du projet.

L'expérience acquise depuis 2024 confirme l'intérêt d'un fonctionnement en réseau et d'une coopération entre les différentes structures de l'Animation de la Vie Sociale, tout en soulignant la nécessité de clarifier les rôles et les projets de chaque équipement pour en améliorer la lisibilité auprès des habitants.

6. Les principaux enseignements du projet 2024-2026

Le projet social de l'EVS du Val de Vire a permis de poser des bases solides pour le développement de l'Animation de la Vie Sociale. Il a confirmé l'importance de la proximité, de la convivialité et de l'aller-vers pour mobiliser les habitants.

Il a également permis d'identifier plusieurs axes de progression : renforcer la présence professionnelle et la visibilité du lieu, développer la participation des habitants dans la préparation et la construction des projets, faire évoluer la participation aux activités vers une véritable démarche de co-construction et de pouvoir d'agir, et poursuivre le développement d'actions permettant de toucher les habitants les plus éloignés.

Ces enseignements montrent que la participation des habitants nécessite du temps, une présence régulière et une relation de confiance. Ils constituent aujourd'hui des points d'appui essentiels pour la poursuite du projet d'Animation de la Vie Sociale.

7. Du projet de l'EVS du Val de Vire au repositionnement de l'agrément

Le bilan du projet social de l'EVS du Val de Vire, engagé depuis 2024, a permis de consolider une dynamique de proximité et de dégager plusieurs enseignements pour la poursuite de l'Animation de la Vie Sociale : l'importance de l'aller-vers, de la convivialité, de la mobilisation bénévole et de la participation des habitants, mais également la nécessité d'une présence professionnelle stable, d'une meilleure lisibilité des lieux et d'un accompagnement dans la durée pour développer le pouvoir d'agir.

Ces acquis et enseignements constituent aujourd'hui le socle du futur projet social de l'EVS de l'Orient. Le repositionnement de l'agrément EVS s'inscrit en effet dans une continuité du travail engagé depuis 2024 et dans une évolution globale du maillage territorial de l'Animation de la Vie Sociale.

À compter de 2027, le Centre Social Charles Lemaître sera implanté sur le site de Neuville, dans les locaux actuels de l'EVS du Val de Vire. Le secteur du Val de Vire restera ainsi pleinement couvert par l'Animation de la Vie Sociale, désormais dans le cadre de l'agrément Centre Social. L'agrément EVS pourra parallèlement être repositionné sur le quartier de l'Orient, autour des secteurs Pierre Mendès France et Saint-Nicolas, où les actions menées

Accusé de réception en préfecture
014-200060176-20261105-21-AA
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

ces dernières années ont confirmé les besoins en matière d'animation de proximité et le potentiel de mobilisation des habitants.

Ce repositionnement ne constitue donc pas une rupture avec le projet du Val de Vire, mais une nouvelle étape dans le développement de l'Animation de la Vie Sociale. Il permet de capitaliser sur l'expérience acquise depuis 2024 tout en renforçant le maillage de proximité sur un nouveau secteur du territoire.

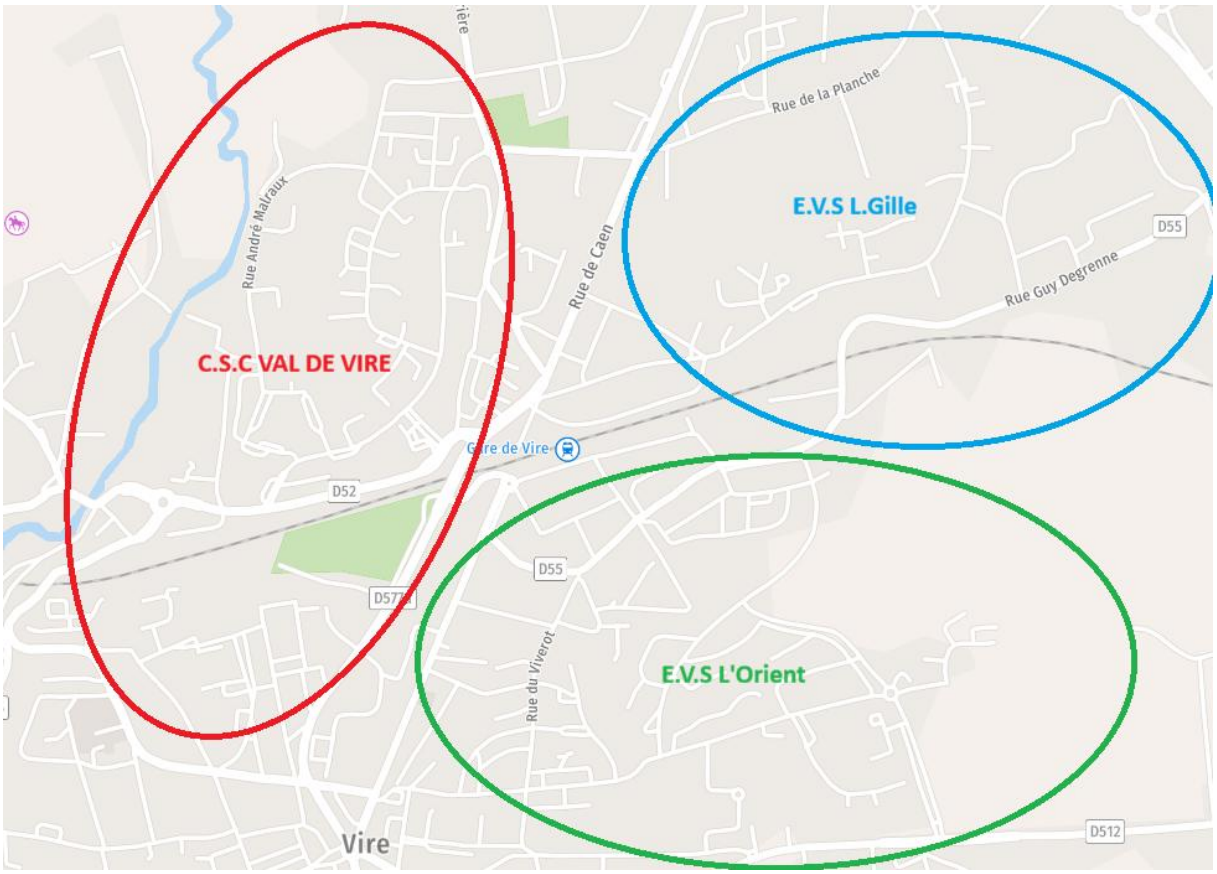
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

D. Perspectives territoriales et évolution de l'Animation de la Vie Sociale (2027-2031)

À compter du 1er janvier 2027, Vire Normandie fera évoluer son organisation territoriale de l'Animation de la Vie Sociale afin de renforcer la complémentarité entre les différents agréments et d'améliorer leur répartition géographique.

Le nouveau maillage reposera sur trois structures municipales complémentaires :

- **Le Centre Social Charles Lemaître**, implanté à Neuville, qui assurera l'Animation de la Vie Sociale sur le secteur du Val de Vire et son périmètre d'intervention ;
- **L'EVS Léonard Gille**, maintenu au cœur du quartier de la Tourelle, afin de garantir la continuité de l'action de proximité ;
- **L'EVS de l'Orient**, implanté autour des secteurs Pierre Mendès France et Saint-Nicolas, qui développera une nouvelle dynamique d'animation sociale de proximité.



Cette organisation permettra de conserver le même niveau d'agréments soutenus par la CAF, soit un Centre Social et deux EVS, tout en renforçant la couverture territoriale et la complémentarité des interventions.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Les trois structures fonctionneront dans une logique de coopération et de cohérence à l'échelle de Vire Normandie. Placées sous un pilotage institutionnel commun, elles développeront des projets adaptés aux spécificités de leurs territoires tout en favorisant la mutualisation des compétences, les partenariats et la circulation des habitants entre les différents lieux.

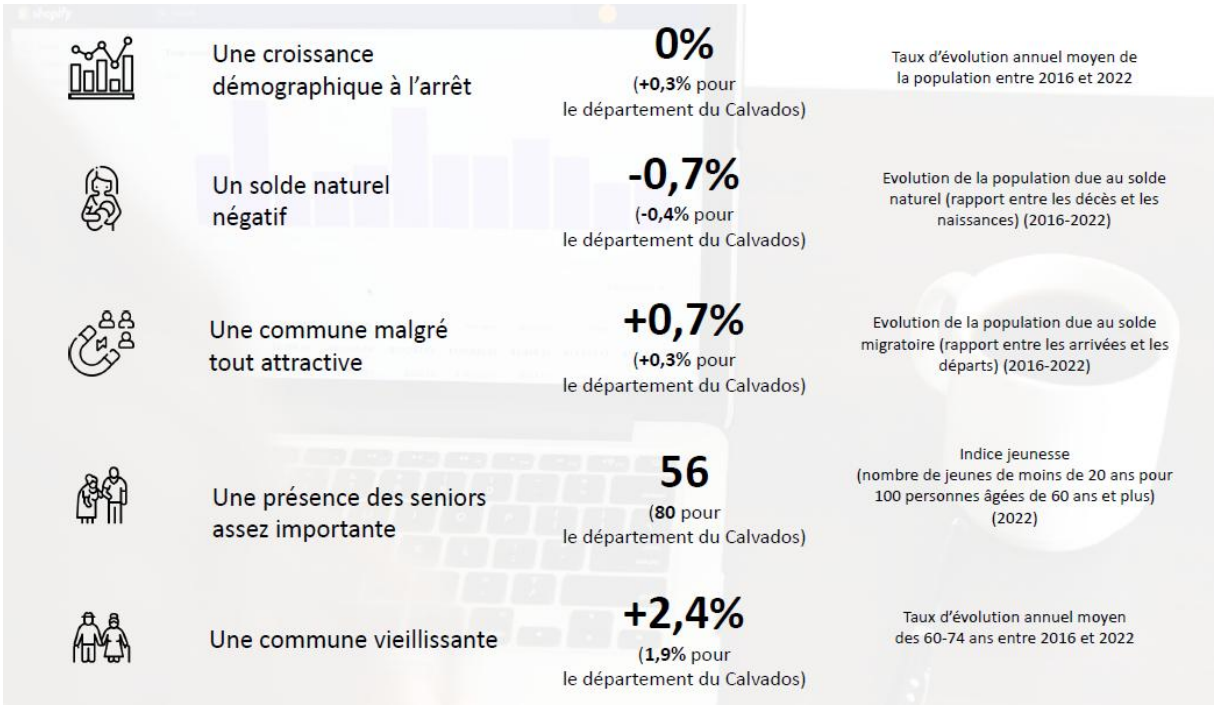
Les projets des deux EVS s'inscriront ainsi en complémentarité avec le projet du Centre Social, notamment sur les dimensions d'Animation Globale et de Coordination et d'Animation Collective Familles. Cette organisation permettra de conjuguer une présence de proximité au sein de chaque quartier avec une dynamique globale et cohérente de l'Animation de la Vie Sociale à l'échelle de la commune déléguée de Vire.

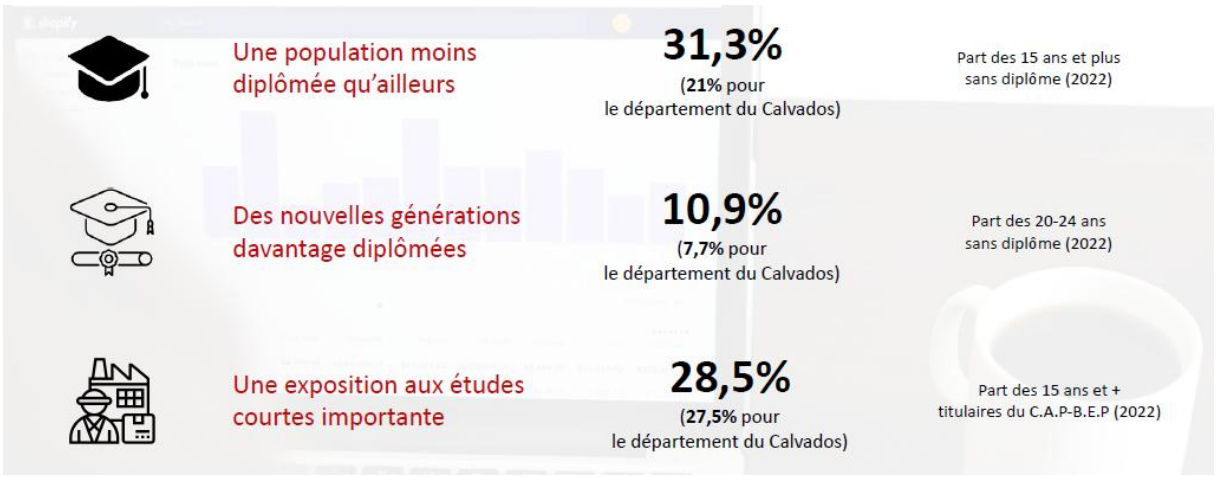
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

III. Le Diagnostic

A. Présentation du territoire de Vire Normandie

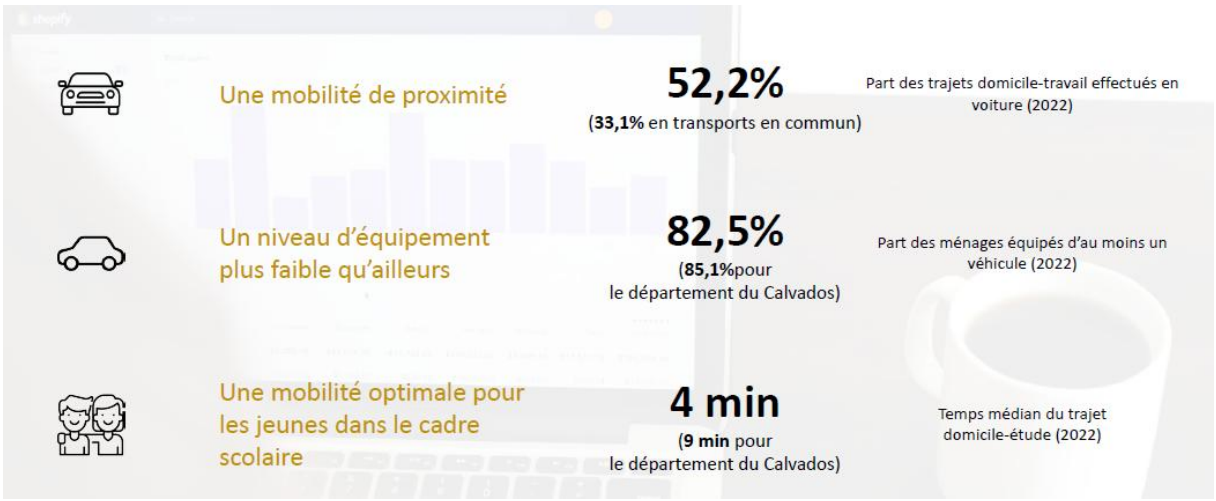
Les données ci-dessous sont extraites de l'Analyse des Besoins Sociaux menée par le CCAS de Vire Normandie en novembre 2025, démarche à laquelle le Centre socioculturel a participé.

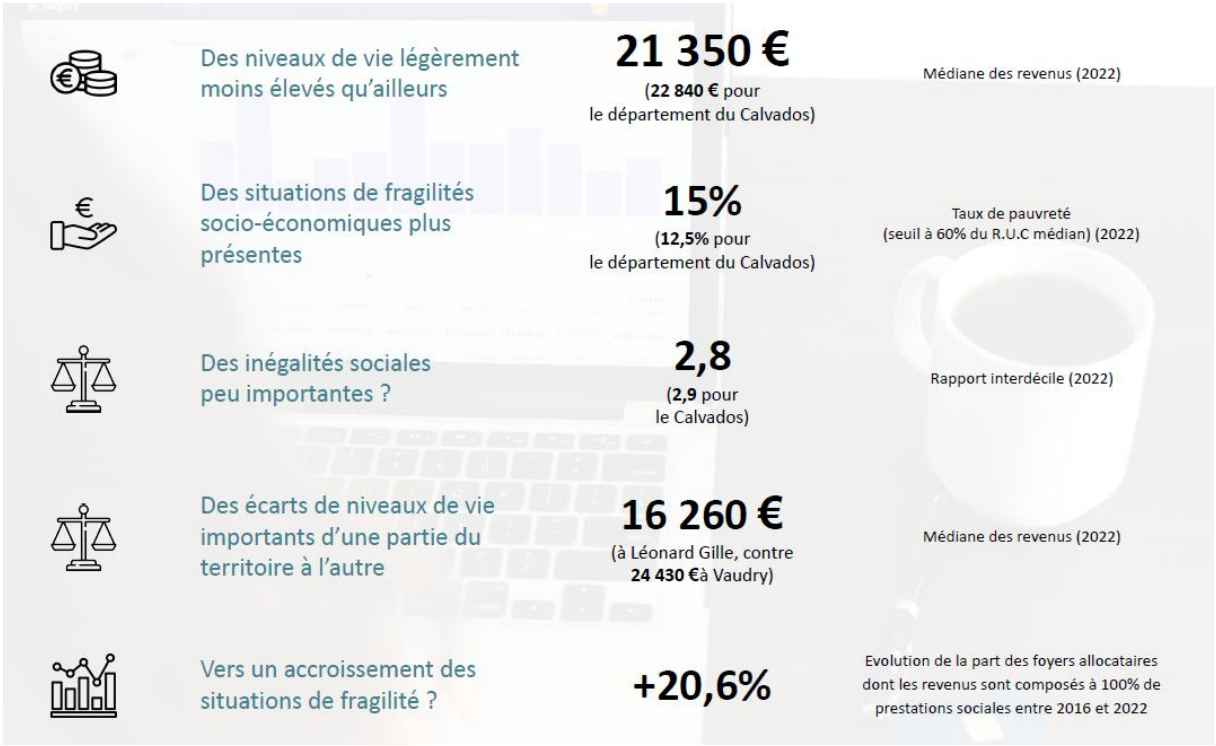




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication





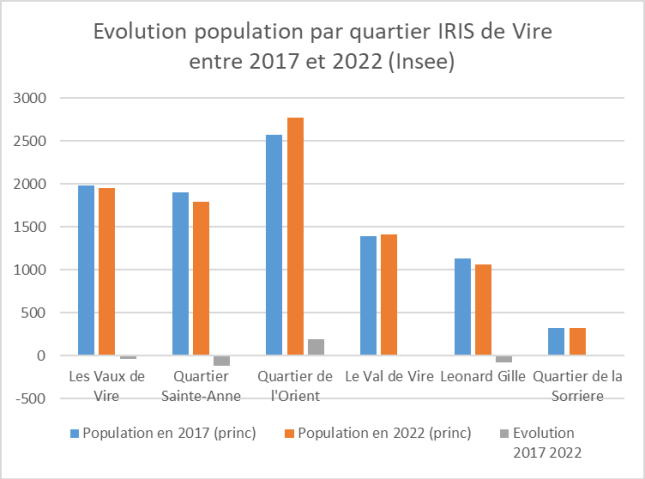


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

B. Synthèse des données INSEE sur le quartier de l'Orient

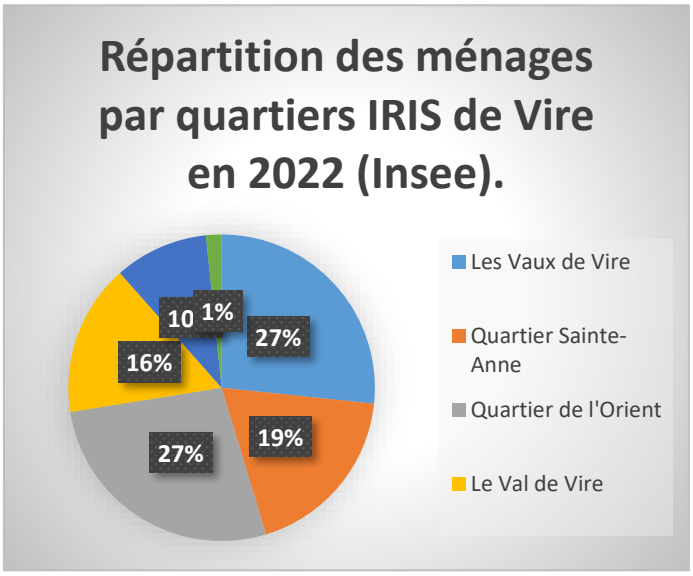
Un quartier structurant à l'échelle de Vire Normandie

Avec 2 768 habitants en 2022, le quartier de l'Orient constitue le secteur le plus peuplé de Vire Normandie. Il rassemble près de 30 % de la population communale et occupe une place centrale dans les équilibres démographiques du territoire.



Le quartier a connu une progression démographique entre 2017 et 2022, avec un gain de 191 habitants. Cette évolution confirme son attractivité résidentielle et son rôle majeur dans les dynamiques de peuplement de la commune.

Cette croissance peut notamment s'expliquer par sa situation géographique, à proximité du centre-ville, de plusieurs équipements publics et de la zone commerciale située autour du centre E.Leclerc.



Un quartier vaste et socialement hétérogène

Le quartier de l'Orient présente une grande diversité de formes d'habitat et de profils de population.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

On y retrouve à la fois des secteurs pavillonnaires occupés majoritairement par des propriétaires, des ensembles de logements locatifs sociaux ainsi que des zones résidentielles intermédiaires. Cette diversité contribue à la richesse du quartier mais engendre également des modes de vie et des pratiques territoriales différenciés.

Certains habitants entretiennent davantage de liens avec le centre-ville tandis que d'autres se tournent principalement vers les commerces et services situés en périphérie. Ces différences peuvent limiter les occasions de rencontre entre les habitants et créer des espaces de vie relativement cloisonnés.

Dans cette perspective, le développement d'espaces favorisant les échanges et les projets collectifs constitue un enjeu important pour renforcer le sentiment d'appartenance au quartier.

Une forte présence des familles et des ménages monoparentaux

Le quartier de l'Orient accueille le plus grand nombre de familles de la commune.
En 2022, il compte :

- 328 couples sans enfant ;
- 198 couples avec enfants ;
- 140 familles monoparentales.

Les familles monoparentales (au sens déclaratif INSEE) sont quantitativement principalement concentrées sur l'Orient et le Val de Vire en 2022

Libellé de l'IRIS	Mén fam princ Couple sans enfant en 2022 (compl)	Mén fam princ Couple avec enfant(s) en 2022 (compl)	Mén fam princ Famille mono en 2022 (compl)	Ménages 1 personne en 2022 (compl)	Ménages Autres sans famille en 2022 (compl)
Les Vaux de Vire	258	103	78	887	9
Quartier Sainte-Anne	261	107	72	491	3
Quartier de l'Orient	328	198	140	681	11
Le Val de Vire	224	99	133	338	7
Léonard Gille	110	77	40	266	3
Quartier de la Sorrière	40	20	2	20	0
Vire	1220	603	465	2684	33
Vire Normandie	2686	1796	599	3217	133
Calvados	84118	80856	23878	103423	7214

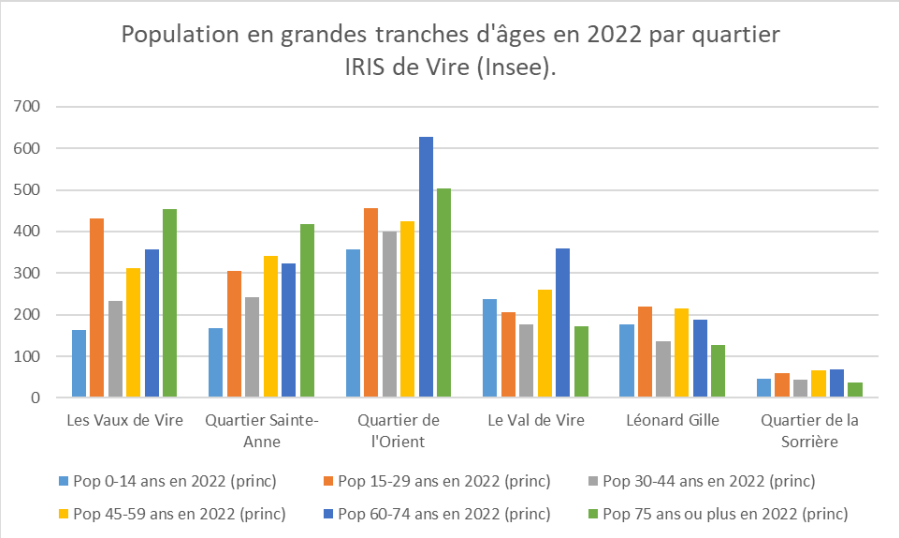
L'Orient concentre ainsi le plus fort volume de familles monoparentales de Vire Normandie. Cette situation est en partie liée à son poids démographique mais traduit également

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

l'importance des enjeux liés à la parentalité, à l'accès aux services et à l'accompagnement des familles.

La présence importante de familles constitue un atout pour la dynamique du quartier mais génère également des besoins en matière d'animation familiale, de soutien à la parentalité et de développement des solidarités de proximité.

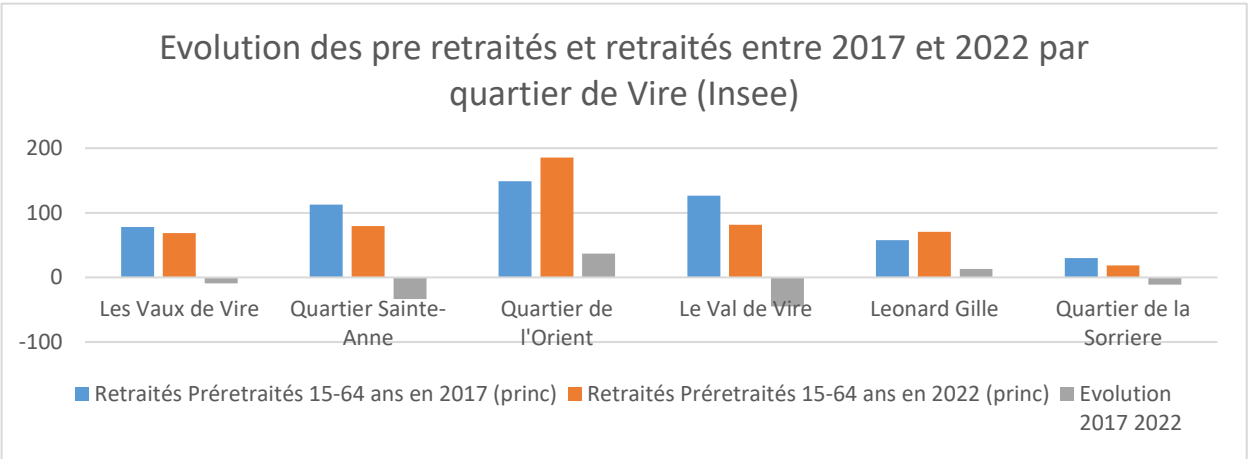
Une population marquée par le vieillissement et l'isolement



L'évolution démographique du quartier met en évidence une augmentation du nombre de personnes âgées ainsi qu'une présence importante de ménages composés d'une seule personne.

Le quartier concentre une part importante des habitants âgés de plus de 65 ans de la commune.

Entre 2017 et 2022, il figure parmi les rares quartiers où le nombre de retraités continue d'augmenter.

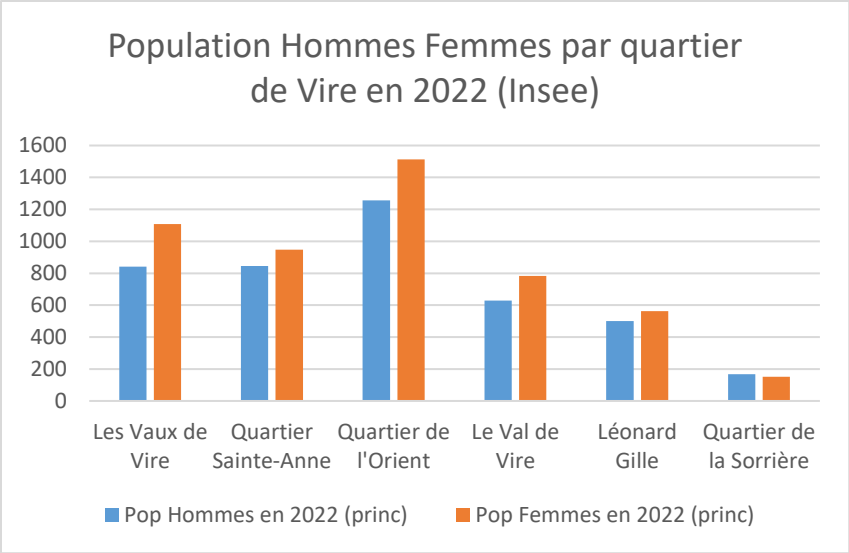


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Parallèlement, la progression des ménages d'une personne interroge les risques d'isolement social, notamment chez les personnes âgées vivant seules.

Libellé de l'IRIS	Ménages Hommes seuls en 2022 (compl) en %	Ménages Femmes seules en 2022 (compl) en %	Ménages Autres sans famille en 2022 (compl) en %	Ménages avec famille(s) en 2022 (compl) en %
Les Vaux de Vire	21,72	44,77	0,65	32,87
Quartier Sainte-Anne	26,08	26,57	0,29	47,06
Quartier de l'Orient	20,84	29,32	0,84	49,01
Le Val de Vire	17,72	24,46	0,87	56,96
Léonard Gille	20,76	32,87	0,64	45,73
Quartier de la Sorrière	13,50	11,47	0,00	75,03
Vire	21,42	32,21	0,66	45,72
Vire Normandie	14,01	24,15	1,58	60,26
Calvados	13,68	20,63	2,42	63,27

La prédominance de la population féminine observée sur le quartier constitue également un élément à prendre en compte lorsqu'elle est croisée avec les phénomènes de vieillissement et d'isolement.

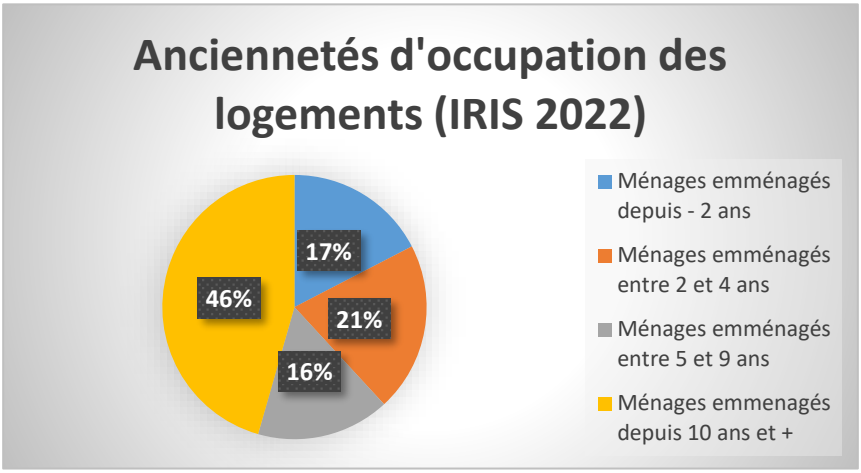


Ces évolutions soulignent l'importance des actions favorisant le lien social, la participation des habitants et les solidarités de voisinage.

Un double phénomène de stabilité et de renouvellement résidentiel

Accusé de réception Préfecture
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le quartier de l'Orient se caractérise par une forte stabilité résidentielle. En 2022, près de 46 % des ménages occupent leur logement depuis plus de dix ans, témoignant d'un attachement durable au quartier.



Dans le même temps, l'Orient accueille régulièrement de nouveaux habitants. Plus de 38 % des ménages sont installés depuis moins de quatre ans.

Cette coexistence entre habitants historiques et nouveaux arrivants contribue au renouvellement démographique du quartier mais pose également des enjeux d'intégration, de transmission de la mémoire locale et de développement du vivre-ensemble.

Le parc résidentiel est majoritairement locatif avec 63 % de locataires contre 37 % de propriétaires, ce qui participe à cette dynamique résidentielle.

Libellé de l'IRIS	Rés princ occupées Propriétaires en 2017 (princ)	Rés princ occupées Locataires en 2017 (princ)	Rés princ occupées Propriétaires en 2022 (princ)	Rés princ occupées Locataires en 2022 (princ)	Evolution 2017 2022 Occ propriétaires	Evolution 2017 2022 Occ locataires
Les Vaux de Vire	389	787	425	815	36	28
Quartier Sainte-Anne	473	505	461	489	-12	-16
Quartier de l'Orient	498	887	527	899	29	12
Le Val de Vire	217	523	197	521	-20	-3
Léonard Gille	92	510	86	478	-6	-32
Quartier de la Sorrière	94	9	71	21	-22	12
Total	1762	3221	1767	3223	5	2

Pour un futur Espace de Vie Sociale, cette situation constitue une opportunité de favoriser les rencontres entre anciens et nouveaux habitants.

Une situation économique contrastée

Avec 466 demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B et C, le quartier de l'Orient concentre le volume le plus important de demandeurs d'emploi de Vire Normandie.

Cette situation doit toutefois être relativisée par le poids démographique du quartier. Les données disponibles montrent davantage une concentration des problématiques liées à l'emploi qu'un taux de chômage exceptionnellement élevé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Libellé de l'IRIS	Part des revenus d'activité (%) en 2021	dont part des salaires et traitements (%) en 2021	dont part des revenus des activités non salariées (%) en 2021	Part des pensions, retraites et rentes (%) en 2021	Part des autres revenus (%) en 2021
Les Vaux de Vire	64,5	51,3	11,2	30,3	5,2
Quartier Sainte-Anne	59,3	53,0	3,8	34,0	6,7
Quartier de l'Orient	53,3	45,7	4,9	43,1	3,6
Le Val de Vire	47,6	s	s	51,1	1,3
Léonard Gille	64,4	53,1	5,6	33,1	2,5
Quartier de la Sorrière					
Vire Normandie	65,1	56	6,8	34,3	7,9
Calvados	69,8	61,5	5,6	31,7	9

Les revenus du quartier reposent principalement sur les revenus d'activité (53,3 %) tandis que les pensions et retraites représentent 43,1 % des ressources des ménages.

Cette structure traduit à la fois la présence d'une population active importante et le vieillissement progressif d'une partie des habitants.

Des fragilités liées au niveau de qualification

L'analyse des niveaux de diplôme fait apparaître plusieurs points de vigilance.

Libellé de l'Iris	Pop 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou CEP en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. BEPC, brevet des collèges, DNB en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. CAP-BEP ou équiv. en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. Bac, brevet pro. ou équiv. en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup de niveau bac + 2 en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup de niveau bac + 3 ou 4 en 2022 (princ)	Pop 15 ans ou plus non scol. Enseignement sup de niveau bac + 5 ou plus en 2022 (princ)
Les Vaux de Vire	467	85	359	265	137	147	125
Quartier Sainte-Anne	509	93	356	179	168	131	72
Quartier de l'Orient	930	105	556	261	153	138	90
Le Val de Vire	416	87	340	119	60	21	17
Léonard Gille	293	38	302	89	41	30	18
Quartier de la Sorrière	115	16	50	17	2	16	16
Total Vire	2729	424	1962	930	561	483	338
Evolution 2019 2022	-225	-14	70	-12	68	130	-5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Le quartier de l'Orient concentre le plus grand nombre de personnes sans diplôme de la commune avec 930 habitants concernés.

Par ailleurs, le nombre de femmes sans diplôme est passé de 485 à 593 entre 2017 et 2022, soit une augmentation de 109 personnes alors que la tendance est globalement stable à l'échelle de Vire.

Libellé de l'IRIS	Femmes 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou CEP en 2017 (princ)	Femmes 15 ans ou plus non scol. Sans diplôme ou CEP en 2022 (princ)	Evolution 2017 2022
Les Vaux de Vire	341	348	6
Quartier Sainte-Anne	386	346	-40
Quartier de l'Orient	485	593	109
Le Val de Vire	283	246	-37
Léonard Gille	251	185	-66
Quartier de la Sorrière	53	63	11
Total Vire	1799	1782	-17

Cette évolution peut traduire une transformation de la composition sociale du quartier et interroge les conditions d'accès à la formation, à l'emploi et à l'autonomie pour une partie de la population.

Ces données invitent à porter une attention particulière aux actions favorisant l'accès aux droits, à l'information et à l'accompagnement des habitants les plus éloignés des dispositifs de droit commun.

Une forte dépendance à l'automobile

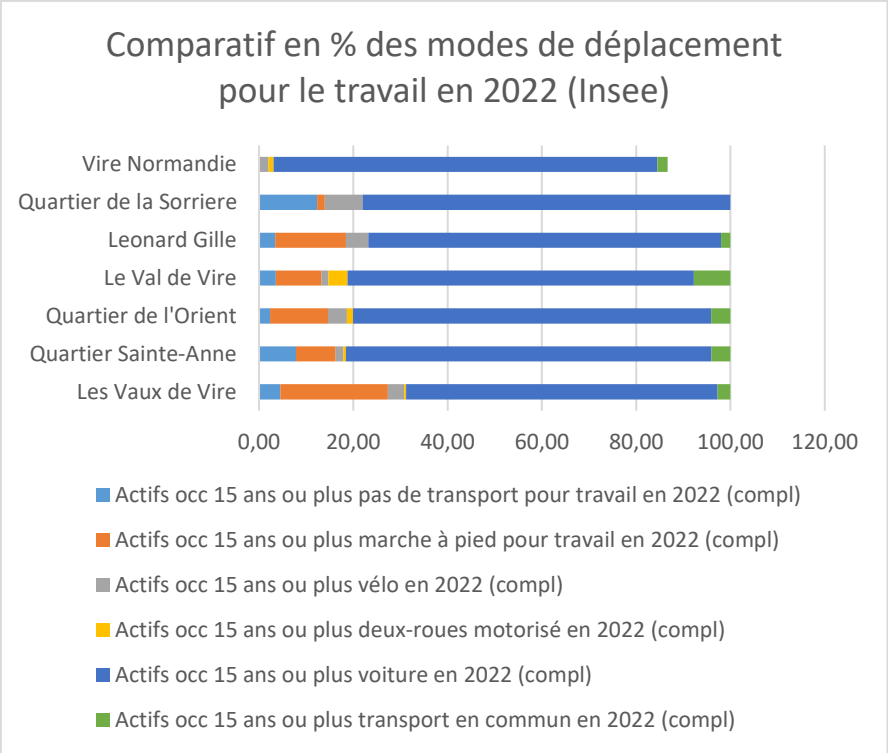
L'Orient se caractérise par un usage important de la voiture individuelle dans les déplacements domicile-travail.

Près de 76 % des actifs utilisent leur véhicule personnel pour se rendre au travail. Cette situation reflète la configuration du quartier, l'organisation des bassins d'emploi et les habitudes de mobilité des habitants.

Cette dépendance peut constituer un facteur de vulnérabilité pour certains ménages, notamment dans un contexte d'augmentation des coûts liés aux transports.

La question de la mobilité représente ainsi un enjeu transversal touchant l'emploi, l'accès aux services et la participation à la vie locale.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Synthèse des enjeux du territoire

Les données statistiques mettent en évidence un quartier à la fois dynamique et contrasté. Premier quartier de Vire Normandie par sa population, l'Orient accueille de nombreuses familles tout en connaissant un vieillissement progressif d'une partie de ses habitants.

La coexistence entre anciens résidents et nouveaux arrivants, l'augmentation des personnes seules, la présence importante de familles monoparentales, les fragilités liées à la qualification et la diversité des profils sociaux constituent autant d'enjeux pour le développement du lien social.

Ces constats soulignent l'intérêt de renforcer les espaces de rencontre, de participation et de solidarité entre habitants. Ils confortent la pertinence d'un projet d'Espace de Vie Sociale visant à favoriser la cohésion sociale, l'implication des habitants et le développement d'initiatives collectives à l'échelle du quartier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

C. Le diagnostic partagé

- **L'Abaque de Régnier : une méthode participative pour recueillir la parole des habitants**

Entre février et mai 2026, **79 personnes ont participé à la démarche participative**, à travers six actions menées à la sortie des écoles, dans les quartiers et auprès des partenaires.





Afin de recueillir la parole des habitants de manière simple, accessible et égalitaire, la démarche s'est appuyée sur **l'Abaque de Régnier**, un outil de consultation permettant de faire émerger les perceptions, les points d'accord et les sujets de désaccord au sein d'un groupe.

Pour faciliter la participation de tous, **quatre couleurs** ont été retenues :

- **Vert :** d'accord
- **Orange :** mitigé / moyennement d'accord
- **Rouge :** pas d'accord
- **Blanc :** ne sait pas / vote blanc

Les participants étaient invités à se positionner sur différentes affirmations en utilisant des gommettes de couleur. Ils pouvaient également **expliquer leur choix et préciser leur point de vue à l'aide de commentaires ou de post-it**. Cette méthode permet ainsi de recueillir à la fois une tendance collective et une parole plus qualitative.

Les affirmations proposées ont été organisées autour de **trois axes du projet social** : agir pour et avec les habitants, cohésion sociale et solidarités, et cadre de vie. Elles portaient

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

notamment sur l'accès à l'information, l'écoute des parents, la place des habitants, l'accueil au centre, la connaissance des actions, les solidarités entre habitants, l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

L'intérêt de cette méthode est de **donner une place égale à chaque parole**, quelle que soit la situation ou le statut de la personne. Le vote par couleur facilite également la participation de personnes pouvant être moins à l'aise avec l'écrit ou les questionnaires traditionnels.

L'analyse des réponses ne vise pas à produire une simple « note » du centre social. Elle permet plutôt d'identifier :

- **les points de consensus**, qui constituent des acquis à préserver ;
- **les points de fragilité ou de désaccord**, qui nécessitent d'être approfondis ;
- **les écarts de perception entre les différents publics**, révélateurs de besoins ou d'attentes spécifiques ;
- **les idées et propositions exprimées par les habitants**, utiles pour construire les orientations du futur projet social.

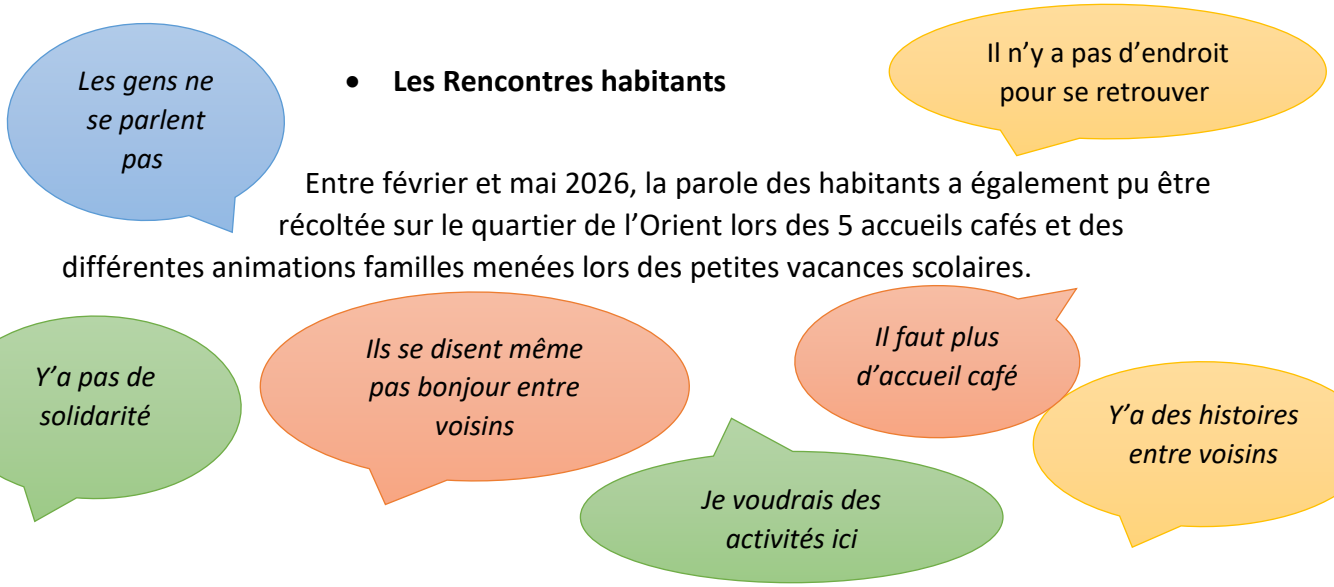
L'Abaque de Régnier a ainsi constitué **un support de dialogue et de co-construction**, permettant de partir de la parole des habitants pour comprendre les réalités vécues, identifier les besoins et dégager des pistes d'évolution pour le prochain projet social.

Les résultats

Affirmation	D'accord	Avis mitigé	Pas d'accord
Cadre de vie agréable	45	16	12
Voisins sur qui compter	43	13	8
Loisirs partagés (enfants)	46	0	1
Accueil au centre/EVS	39	5	2
Sait vers qui se tourner (idées)	9	12	1
Veut partager ses talents	32	17	3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- **Les Rencontres habitants**



- **Les Rencontres partenaires**

Des rencontres avec différents partenaires ont été organisées afin de recueillir des constats et des besoins et pouvoir confronter les points de vue. Tels que la directrice et le responsable périscolaire de l'école Pierre Mendès France, Inolya (bailleur social), des représentants d'association intervenant sur le quartier. Le CCAS a également partagé les résultats du questionnaire qu'il a mené en novembre 2025 auprès des habitants dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux du territoire de Vire Normandie.

D. L'analyse territoriale et sociale du quartier de l'Orient

Un quartier familial en renouvellement, entre stabilité résidentielle et nouveaux arrivants

Le quartier de l'Orient constitue aujourd'hui l'un des principaux secteurs résidentiels de Vire Normandie avec 1 358 ménages. Il occupe une place importante dans les équilibres démographiques de la commune et se distingue par sa vocation familiale.

L'Orient présente une situation résidentielle particulière, marquée à la fois par une forte stabilité et par un renouvellement régulier de sa population. Près de 46 % des ménages occupent leur logement depuis plus de dix ans, témoignant d'un attachement durable au quartier. Dans le même temps, plus de 38 % des ménages y résident depuis moins de quatre ans, illustrant une dynamique continue d'accueil de nouveaux habitants.

Cette coexistence entre habitants historiques et nouveaux arrivants constitue une richesse pour le quartier mais soulève également des enjeux en matière d'intégration, de transmission de la mémoire locale et de développement du lien social. Le parc résidentiel,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

majoritairement locatif (63 % de locataires contre 37 % de propriétaires), participe à cette dynamique de renouvellement résidentiel.

À première vue, ces caractéristiques peuvent donner l'image d'un quartier équilibré, attractif et relativement préservé. Pourtant, l'analyse croisée des données statistiques et des retours des habitants met en évidence plusieurs fragilités sociales et relationnelles qui interrogent les conditions du vivre-ensemble et les besoins d'animation sociale de proximité.

Les habitants rencontrés expriment majoritairement un attachement à leur cadre de vie : 9 personnes interrogées sur 10 déclarent apprécier leur quartier et se montrent sensibles aux questions de qualité de vie, de solidarité, d'environnement et d'amélioration du cadre de vie.

Cependant, derrière cette satisfaction globale apparaissent également des attentes fortes en matière de rencontres, de convivialité, de connaissance mutuelle entre habitants et de développement d'actions collectives à l'échelle du quartier.

Un territoire marqué par des formes d'isolement social et de repli de proximité

La démarche participative révèle que de nombreux habitants ont une vision très restreinte de leur quartier. Celui-ci est souvent perçu comme limité au pied de leur immeuble ou à leur micro-secteur de proximité. Cette représentation réduit les déplacements, les rencontres et l'appropriation plus large du territoire.

Les habitants sortent peu de leur secteur de proximité et connaissent finalement peu leur propre quartier dans son ensemble. Cette faible mobilité sociale et géographique réduit les opportunités de rencontres, d'ouverture et d'implication dans la vie collective.

Cette réalité fait écho à plusieurs indicateurs observés dans l'analyse territoriale :

- une population vieillissante ; avec plus de 1130 personnes de plus de 60 ans sur les 3630 sur Vire (INSEE 2022)
- une forte présence de personnes seules avec 50.16% des ménages en 2022 (IRIS)
- 10.33% de familles monoparentales, ce qui en fait l'un des deux quartiers de vire où la concentration est la plus élevée.
- une augmentation du nombre de femmes sans diplôme (109 entre 2017 et 2022 (IRIS)), là où une légère amélioration est constatée sur Vire.
- une dépendance importante à la voiture individuelle, qui peut accentuer les inégalités de mobilité pour les habitants les plus fragiles. En 2022, 75,99% des actifs utilisent leur voiture.

Le quartier présente ainsi des formes d'isolement social parfois diffuses, mais fortement ressenties dans les échanges avec les habitants lors des accueils cafés organisés au sein du quartier. Ils racontent que « les gens ne se parlent pas », « il se disent même pas bonjour entre voisins ».

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260105-2026-1-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Une fragilité du lien social malgré une stabilité résidentielle forte

Bien que les habitants vivent souvent depuis longtemps dans le quartier, les relations de voisinage apparaissent limitées. Les habitants se connaissent peu et les occasions d'échanges sont rares. Certains témoignages évoquent des "quartiers dans le quartier", des "histoires entre voisins" ou encore un "manque de solidarité".

Une forme de méfiance ou de peur du jugement semble également présente. La méconnaissance entre habitants peut freiner les échanges et la participation à la vie collective.

Ce constat est renforcé par le fait que plusieurs habitants indiquent ne pas toujours savoir vers qui se tourner ou ne pas identifier clairement des personnes ressources de proximité.

Cette situation traduit un paradoxe territorial : le quartier bénéficie d'une certaine stabilité résidentielle, mais celle-ci ne produit pas automatiquement du lien social. Sur les personnes interrogées, seule la moitié connaît des habitants sur qui ils peuvent compter ou avec qui ils peuvent discuter.

Le manque d'espaces collectifs identifiés et accessibles semble contribuer à cette faible dynamique relationnelle. « Il n'y a pas d'endroit pour se retrouver ».

Des fragilités liées au niveau de qualification et à l'accès à l'information

L'analyse des niveaux de diplôme met en évidence plusieurs points de vigilance sur le quartier de l'Orient.

Avec 930 habitants de 15 ans et plus non scolarisés sans diplôme ou titulaires uniquement du certificat d'études primaires, le quartier concentre le plus grand nombre de personnes peu ou pas diplômées de la commune. Cette situation s'explique en partie par son poids démographique, mais elle traduit également la présence d'un public potentiellement plus exposé aux difficultés d'accès à l'emploi, à la formation, à l'information et aux démarches administratives.

Par ailleurs, l'évolution observée entre 2017 et 2022 révèle une augmentation significative du nombre de femmes sans diplôme. Leur effectif est passé de 485 à 593 personnes, soit une hausse de 109 habitantes, alors même que la situation reste globalement stable à l'échelle de Vire Normandie.

Cette évolution peut traduire une transformation de la composition sociale du quartier et invite à porter une attention particulière aux conditions d'accès à la formation, à l'autonomie et à la participation sociale pour une partie de la population féminine.

Les constats issus de la démarche participative viennent renforcer cette analyse. Seules 3 personnes interrogées sur 10 déclarent connaître les actions proposées par le centre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20260105-DEL2026001-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

socioculturel ou les Espaces de Vie Sociale, et seulement 2 sur 10 indiquent savoir précisément quelles ressources existent pour les familles ayant de jeunes enfants.

Les professionnels du territoire font également état de difficultés récurrentes d'accès à l'information. La directrice de l'école du quartier souligne être régulièrement sollicitée pour accompagner certaines familles dans la compréhension de documents administratifs, d'informations scolaires ou de démarches éducatives. Elle observe également des difficultés de lecture et d'écriture chez certains parents, constituant un frein à l'accès aux droits, à la compréhension des dispositifs existants et à la participation à la vie locale.

Ces différents éléments mettent en évidence l'importance de développer des actions de proximité favorisant l'accès à l'information, l'accompagnement des habitants dans leurs démarches, la valorisation des compétences et le renforcement du pouvoir d'agir des familles. Ils soulignent également l'intérêt d'un Espace de Vie Sociale comme lieu ressource facilitant l'accès aux services, la participation des habitants et la création de liens sociaux.

Une forte attente autour des lieux de rencontre et du “faire ensemble”

La démarche et les échanges avec les habitants lors des accueils cafés et activités menés dans le quartier mettent en évidence l’absence de lieux identifiés permettant aux habitants de se rencontrer librement, de créer du lien ou de participer à des temps collectifs informels.

Plusieurs habitants expriment directement ou indirectement ce besoin à travers leurs propositions :

- « plus de rencontre, d’accueil café »
- « jardins partagés »,
- « ateliers recyclage »
- « transformer des vêtements usagés»
- « proposer des jeux de parcours ludiques pour les enfants »

Ces propositions traduisent une attente d’espaces accessibles, rassurants et fédérateurs, permettant de recréer des occasions de rencontres entre habitants.

Ces attentes traduisent un besoin fort :

- de recréer des liens sociaux ;
- de rompre l’isolement ;
- de favoriser les rencontres informelles ;
- de redonner une place aux habitants dans la vie du quartier.

Des ressources habitantes à valoriser

Malgré les fragilités identifiées, les habitants expriment également une volonté d’être utiles, de partager leurs compétences et de participer à des projets collectifs. Plusieurs participants indiquent avoir des compétences ou des talents qu’ils souhaiteraient partager comme le

Accusé de réception en préfecture
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

« tricotage », « aider les autres » ou « proposer des jeux de parcours ludiques pour les enfants ». Certains habitants ont distribué des flyers pour les accueils cafés du quartier.

Les propositions formulées montrent également une volonté d'agir sur le cadre de vie et de participer à des projets collectifs en demandant de la « mobilité douce simplifiée, plus de pistes cyclables et plus de transports urbains communs ». Cela constitue un levier important pour le futur EVS, qui pourra s'appuyer sur les savoir-faire et les initiatives habitantes pour développer des actions participatives.

La pertinence d'une implantation d'Espace de Vie Sociale sur le quartier de l'Orient

Dans un quartier marqué par une certaine stabilité résidentielle mais une fragilité du lien social, l'EVS pourrait jouer un rôle structurant en recréant des espaces collectifs accessibles, rassurants et fédérateurs.

Au regard des besoins repérés, le projet d'Espace de Vie Sociale apparaît comme une réponse adaptée pour :

- lutter contre l'isolement social ;
- créer un espace de rencontres intergénérationnelles
- soutenir les initiatives locales et l'entraide de proximité
- développer le pouvoir d'agir des habitants
- valoriser les compétences des habitants
- renforcer le sentiment d'appartenance au quartier.

Le projet devra s'appuyer sur une démarche d'aller-vers, sur la participation progressive des habitants et sur des actions simples, concrètes et conviviales favorisant la confiance et l'implication des habitants dans la vie locale.

Les 4 enjeux prioritaires du projet

1. Rompre l'isolement, favoriser les rencontres et développer les liens de voisinage.
2. Faciliter l'accès à l'information et aux ressources du territoire.
3. Soutenir les familles et favoriser les solidarités de proximité.
4. Favoriser la participation et le pouvoir d'agir des habitants, valoriser les compétences et soutenir les initiatives habitantes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

IV. Les orientations du Projet de l'animation sociale de L'EVS de l'Orient

À partir du diagnostic partagé avec les habitants et les partenaires, trois axes stratégiques ont été retenus pour la période 2027-2031. Ils constituent le cadre de référence des actions menées par l'EVS et visent à répondre aux besoins identifiés sur le territoire.

CONSTATS DU DIAGNOSTIC	ENJEUX	REPONSE DU PROJET
Isolement, habitants qui se connaissent peu, manque de lieux de rencontre	Créer du lien et des solidarités	Axe 1 : créer du lien social et faire de l'EVS un espace de proximité
Difficultés à identifier les ressources et les interlocuteurs	Faciliter l'accès aux ressources	Axe 2 : Faciliter l'accès aux ressources et accompagner les habitants et les familles
Familles nombreuses, familles monoparentales, besoin de soutien	Soutenir les familles et la parentalité	
Habitants ayant des compétences mais encore peu mobilisés	Développer le pouvoir d'agir	Axe 3 : Développer les pouvoir d'agir et les initiatives habitantes
Besoin d'agir sur le cadre de vie et envie de partager ses compétences	Soutenir les initiatives habitantes	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

A. AXE 1 – Créer du lien et faire de l'EVS un espace de proximité

L'ambition :

Cet axe répond principalement aux enjeux d'isolement social, de faible connaissance mutuelle entre habitants et du manque de lieux identifiés sur le quartier pour se rencontrer, échanger et créer des liens.

L'objectif est de favoriser les rencontres, renforcer les liens de proximité et de faire progressivement de l'EVS un lieu identifié, accessible et convivial pour les habitants et les familles.

Pour y parvenir, l'EVS s'appuiera sur une démarche d'accueil, d'aller-vers et de proximité, en créant des occasions régulières de rencontre et de partage. Les actions proposées auront vocation à être accessibles au plus grand nombre et à favoriser progressivement l'appropriation du lieu par les habitants.

L'EVS cherchera ainsi à créer un environnement favorable aux rencontres, à la convivialité et à la création de liens, en portant une attention particulière aux habitants qui fréquentent peu les structures ou qui peuvent se trouver éloignés des espaces collectifs.

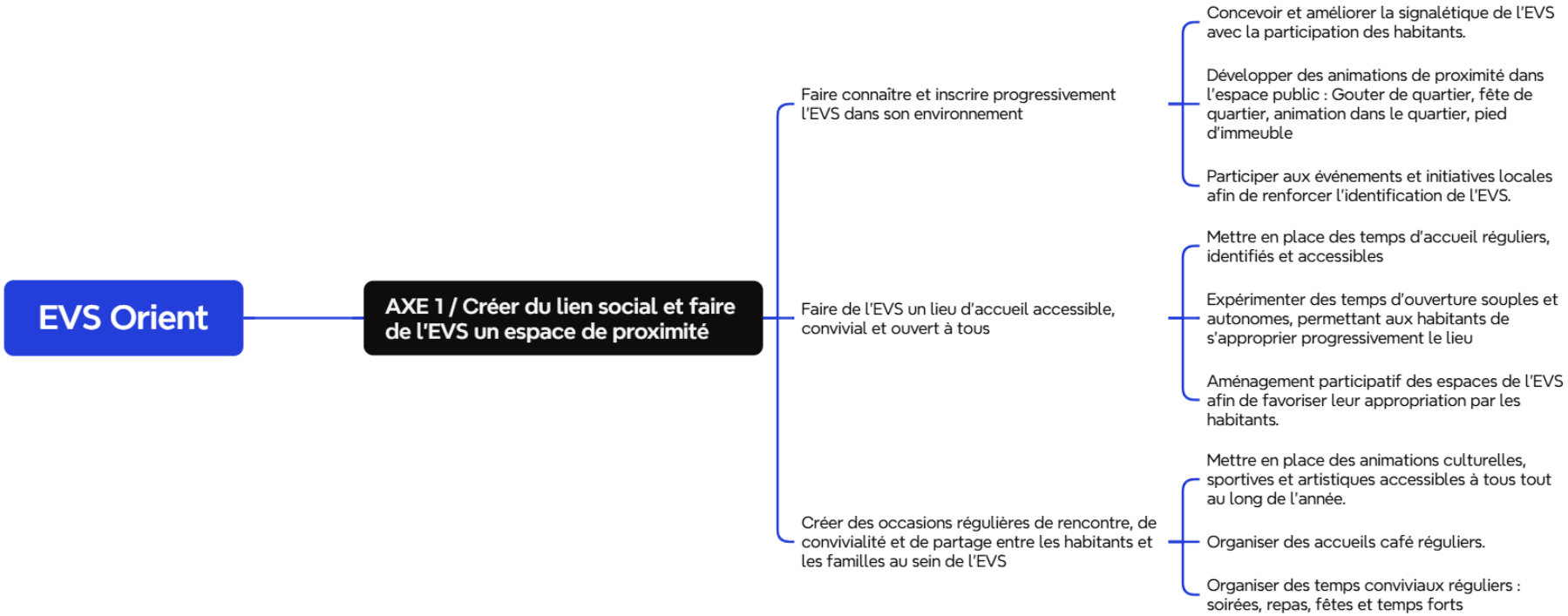
Les objectifs :

1.1 - Faire connaître et inscrire progressivement l'EVS dans son environnement
→ Développer la communication, la signalétique et la visibilité de l'EVS, investir les espaces de vie du quartier et développer des actions « hors les murs » afin d'aller à la rencontre des habitants et de favoriser progressivement l'identification de l'EVS comme ressource de proximité.

1.2 - Faire de l'EVS un lieu d'accueil accessible, convivial et ouvert à tous
→ Développer des modalités d'accueil régulières et facilement identifiables, favoriser l'ouverture et l'accessibilité du lieu et permettre progressivement aux habitants de s'approprier les espaces.

1.3 - Créer des occasions régulières de rencontre, de convivialité et de partage entre les habitants et les familles
→ Proposer des temps et des activités favorisant les rencontres et les échanges entre habitants, les loisirs et la convivialité, en s'appuyant notamment sur des actions culturelles, sportives et artistiques, des loisirs familiaux de proximité et des temps conviviaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Objectifs	Actions envisagées	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
1.1 – Faire connaître et inscrire progressivement l'EVS dans son environnement	• Création d'une **signalétique permettant d'identifier l'EVS** dans le quartier. • Élaboration d'une **charte de communication** et développement d'outils adaptés aux habitants. • Mise en place d'**actions hors les murs** et d'animations de proximité dans les espaces de vie. • Participation aux **événements et initiatives locales** afin de renforcer la présence de l'EVS sur son territoire.	• L'EVS est progressivement mieux identifié par les habitants et les familles. • La présence de l'EVS dans son environnement est renforcée. • Les habitants connaissent davantage les missions, les activités et les possibilités offertes par l'EVS. • De nouveaux habitants entrent progressivement en contact avec l'EVS. • L'EVS est davantage identifié comme un lieu de proximité.	• Nombre d'actions « hors les murs » réalisées. • Nombre de personnes rencontrées dans le cadre des actions. • Nombre d'événements ou initiatives locales auxquels l'EVS participe. • Nombre de nouveaux habitants accueillis à la suite des actions de proximité.	• Niveau de connaissance et d'identification de l'EVS par les habitants. • Perception de l'EVS comme un lieu de proximité et de ressource. • Retour des habitants sur la visibilité et l'accessibilité de l'EVS. • Perception des partenaires sur la place et le rôle de l'EVS dans le quartier.
1.2 – Faire de l'EVS un lieu d'accueil accessible, convivial et ouvert à tous	• Proposition de **temps d'accueil réguliers et identifiés**. • Aménagement participatif des espaces de l'EVS afin de favoriser leur appropriation par les habitants. • Expérimentation de temps d'ouverture autonome lorsque les conditions le permettent. • Mise en place d'espaces favorisant les échanges informels et la convivialité.	• L'EVS est identifié comme un lieu accessible, accueillant et convivial. • Les habitants fréquentent davantage l'EVS, y compris en dehors des activités programmées. • Les habitants se sentent progressivement légitimes à entrer, rester et proposer des idées. • Les espaces de l'EVS sont davantage appropriés par les	• Nombre de personnes accueillies. • Nombre de temps d'accueil proposés. • Évolution de la fréquentation de l'EVS. • Nombre d'habitants participant à l'aménagement ou à la réflexion sur les espaces. • Nombre de temps d'ouverture autonome expérimentés et fréquentation associée.	• Sentiment d'accueil, de convivialité et d'accessibilité exprimé par les habitants. • Niveau d'appropriation des espaces et des temps d'accueil par les habitants. • Adéquation des horaires et des modalités d'accueil aux besoins exprimés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

		habitants et les familles. • Les modalités d'accueil sont adaptées aux besoins et aux usages observés.		
1.3 – Créer des occasions régulières de rencontre, de convivialité et de partage entre les habitants et les familles	• Mise en place d'**animations culturelles, sportives et artistiques accessibles à tous** tout au long de l'année. • Organisation d'**accueils café réguliers** favorisant les échanges informels. • Organisation de **temps conviviaux mensuels** : soirées, repas partagés, fêtes et temps forts. • Développement de loisirs familiaux de proximité durant les vacances scolaires	Les rencontres entre habitants se développent et la participation à la vie de l'EVS progresse. • Les occasions de rencontre entre habitants se multiplient. • Les habitants développent davantage de relations de proximité. • Des habitants qui se connaissent peu ou pas se rencontrent dans un cadre convivial. • Les familles trouvent au sein de l'EVS des occasions régulières de loisirs et de partage. • La participation à la vie de l'EVS progresse progressivement. • Des habitants commencent à proposer ou à contribuer à l'organisation de temps collectifs	• Nombre d'actions et d'activités réalisées. • Nombre de participants et de familles participantes. • Nombre de temps conviviaux organisés. • Taux ou évolution de la participation aux activités. • Nombre de propositions d'activités ou de temps collectifs formulées par les habitants. • Nombre d'habitants impliqués dans l'organisation ou la co-animation d'actions.	• Qualité des échanges et des relations entre habitants. • Évolution du sentiment d'isolement et de convivialité exprimé par les participants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

B. AXE 2 : Faciliter l'accès aux ressources et accompagner les habitants et les familles

L'ambition :

L'accès à l'information et aux ressources du territoire constitue un enjeu important pour une partie des habitants. Les difficultés rencontrées dans la compréhension des informations, l'identification des interlocuteurs et la réalisation de certaines démarches peuvent constituer des freins à l'accès aux droits et aux services existants.

L'ambition de cet axe est de faire de l'EVS un lieu ressource de proximité, permettant aux habitants de mieux connaître et de mobiliser les ressources disponibles sur le territoire. Il s'agit de rendre l'information plus accessible, lisible et compréhensible, et de faciliter l'identification des personnes, structures et dispositifs susceptibles de répondre à leurs besoins.

Dans cette perspective, l'EVS pourra jouer un rôle de facilitateur et de relais de proximité, en accueillant, écoutant, informant, accompagnant et orientant les habitants et les familles vers les ressources adaptées. L'objectif n'est pas de se substituer aux professionnels et aux institutions compétentes, mais de faciliter la mise en relation et le parcours des habitants. Cette démarche vise à favoriser progressivement leur autonomie dans l'accès à l'information, aux droits et aux services du territoire, tout en renforçant les liens entre les habitants, l'EVS et les partenaires.

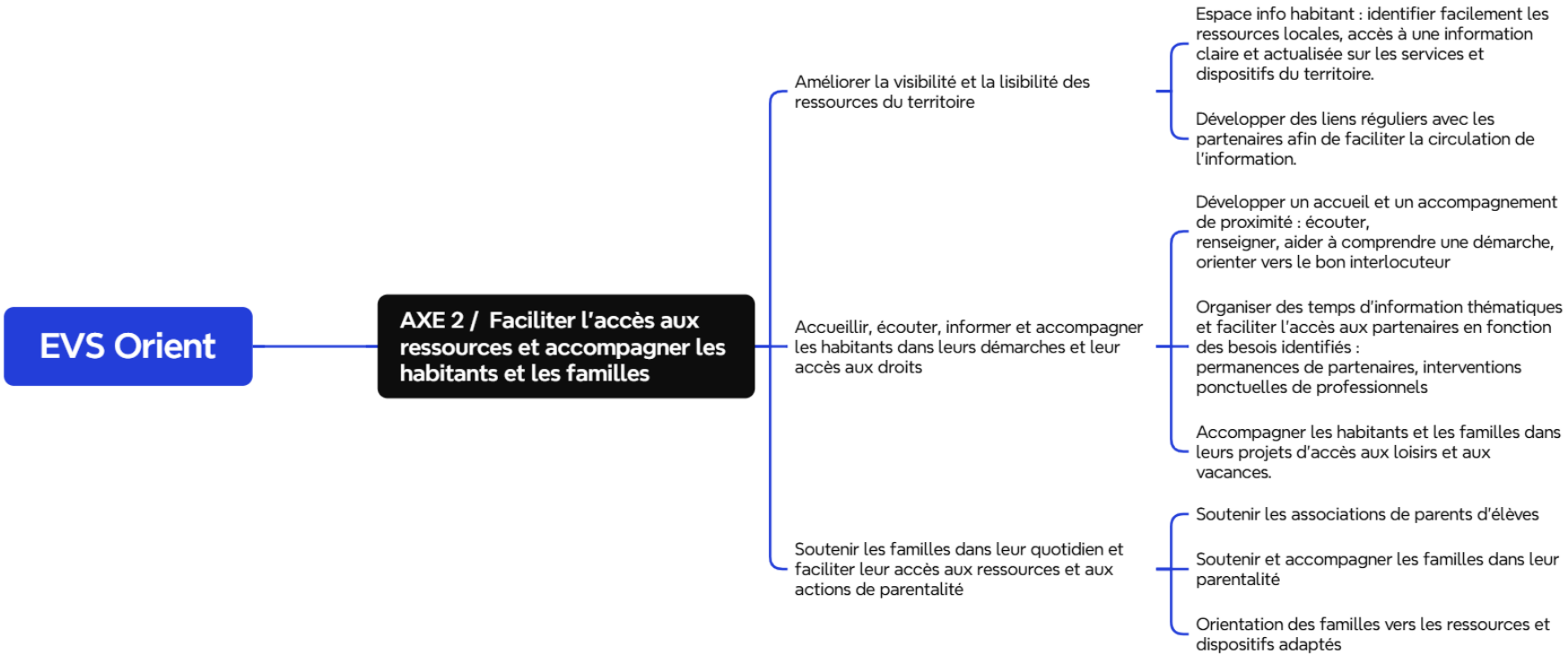
Les objectifs :

2.1 – Améliorer la visibilité et la lisibilité des ressources du territoire
→ Permettre aux habitants de mieux identifier les ressources existantes et de répondre plus facilement aux questions : « Qui fait quoi ? Où aller ? À qui s'adresser ? »

2.2 – Accueillir, écouter, informer et accompagner les habitants dans leurs démarches et leur accès aux droits
→ Faire de l'EVS une porte d'entrée de proximité vers les ressources du territoire, en proposant un premier niveau d'accueil, d'écoute, d'information, d'accompagnement et d'orientation. Faciliter également l'accès des habitants et des familles aux dispositifs permettant de soutenir leurs projets, notamment dans le cadre des départs en vacances.

2.3 – Soutenir les familles dans leur quotidien et faciliter leur accès aux ressources et aux actions de parentalité
→ Développer des espaces d'échanges, d'entraide et de soutien autour de la parentalité et de la vie familiale, en lien avec les partenaires du territoire. Favoriser les passerelles avec les ressources existantes, notamment l'Espace Famille, le référent périscolaire et l'école, et soutenir les initiatives des parents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Objectifs	Actions envisagées	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
2.1 – Améliorer la visibilité et la lisibilité des ressources du territoire	• Création et animation d'un **espace « infos habitants »** au sein de l'EVS. : Mise à disposition d'informations actualisées et accessibles sur les services, dispositifs et actions du territoire. • Développer des liens réguliers avec les partenaires afin de mieux connaître leurs missions et leurs modalités d'intervention. • Relais des informations auprès des habitants par différents supports et temps de proximité.	• Les habitants identifient mieux les ressources et les acteurs du territoire. • L'information est plus accessible, lisible et compréhensible. • Les habitants identifient progressivement l'EVS comme un lieu ressource de proximité. • Les liens entre l'EVS et les partenaires sont renforcés et facilitent l'orientation des habitants.	• Nombre d'actions ou temps d'information réalisés. • Nombre de personnes rencontrées ou informées. • Nombre de demandes d'information formulées auprès de l'EVS. • Nombre de partenaires mobilisés ou rencontrés. • Évolution de la fréquentation de l'espace « infos habitants ».	• Meilleure compréhension par les habitants des ressources et services disponibles. • Sentiment des habitants de disposer d'une information plus claire et accessible. • Perception de l'EVS comme un relais d'information accessible • Pertinence et lisibilité des supports d'information proposés.
2.2 – Accueillir, écouter et accompagner les habitants dans leurs démarches et leur accès aux droits	• Accueillir et écouter les habitants et les familles. • Informer et accompagner les habitants dans leurs premières démarches et les orienter vers les partenaires compétents. • Organiser des **temps d'information collectifs** avec les partenaires en fonction des besoins identifiés. • Mettre en place ponctuellement des **permanences de partenaires** au sein de l'EVS.	• Les habitants trouvent plus facilement un premier interlocuteur lorsqu'ils rencontrent une difficulté ou recherchent une information. • Les habitants connaissent mieux les ressources et dispositifs auxquels ils peuvent avoir recours. • Les démarches sont facilitées et les habitants gagnent progressivement en autonomie. • Les habitants sont davantage mis en relation avec les	• Nombre de personnes accueillies et accompagnées. • Nombre de demandes d'information, d'accompagnement ou d'orientation. • Nombre d'orientations vers les partenaires. • Nombre de temps d'information collective organisés. • Nombre de permanences partenaires organisées. • Nombre de familles	• Sentiment des habitants d'être écoutés, informés et orientés. • Sentiment d'autonomie des habitants dans la réalisation de leurs démarches. • Retour des habitants sur la facilité d'accès aux ressources et aux droits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

	• Accompagner les habitants et les familles dans leurs **projets de départ en vacances**, notamment dans l'identification des dispositifs et ressources mobilisables.	professionnels et structures compétents. • Les familles sont mieux accompagnées dans leurs projets de départ en vacances. • Le lien entre les habitants et les partenaires est renforcé.	accompagnées dans leur projet de départ en vacances. • Nombre de partenaires mobilisés.	
2.3 – Soutenir les familles dans leur quotidien et faciliter leur accès aux ressources et aux actions de parentalité	• Organisation de **temps d'échanges entre parents**, avec ou sans intervention de partenaires selon les besoins. • Mise en place d'**activités et de temps partagés parents-enfants**. • Développement d'actions communes et de passerelles avec **l'Espace Famille du centre socioculturel**. • Travail en lien avec le **référent périscolaire et l'école** autour de thématiques identifiées avec les familles. • Soutien à l'**association de parents d'élèves** et à ses initiatives. • Orientation des familles vers les ressources et dispositifs adaptés.	• Les parents disposent davantage d'espaces pour échanger sur leur quotidien et leurs préoccupations. • Les échanges et les solidarités entre parents se développent. • Les familles connaissent mieux les ressources et dispositifs liés à la parentalité. • Les passerelles entre l'EVS, les familles, l'école et les acteurs de la parentalité sont renforcées. • L'EVS est identifié comme un lieu ressource pour les familles.	• Nombre d'actions et de temps d'échanges organisés. • Nombre de familles participantes. • Nombre d'actions parents-enfants réalisées. • Nombre de partenariats ou actions communes développés avec les acteurs de la parentalité. • Nombre d'orientations vers l'Espace Famille ou d'autres partenaires.	• Adéquation des actions proposées aux besoins exprimés par les familles. • Sentiment des parents de trouver une écoute, un soutien et des ressources au sein de l'EVS. • Qualité des échanges et de l'entraide entre parents. • Qualité des liens entre les familles, l'EVS, l'école et les partenaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

B. AXE 3 – Développer le pouvoir d'agir et les initiatives habitantes

L'ambition :

Le quartier dispose de ressources habitantes qui constituent un levier important pour développer la participation et les dynamiques collectives. Les habitants rencontrés expriment des idées, des savoir-faire et une volonté de contribuer à la vie du quartier, mais ces ressources restent encore peu mobilisées.

L'ambition de cet axe est de créer les conditions permettant aux habitants de prendre progressivement une place active dans la vie de l'EVS et dans les projets qui les concernent. Il s'agit de favoriser l'expression, de valoriser les compétences et de soutenir les initiatives individuelles et collectives.

L'EVS cherchera ainsi à développer une démarche de « faire avec », en accompagnant les habitants dans la construction et la réalisation de leurs projets, en favorisant les solidarités de proximité et en leur donnant les moyens de devenir progressivement acteurs de leur environnement et de leur cadre de vie.

Les objectifs :

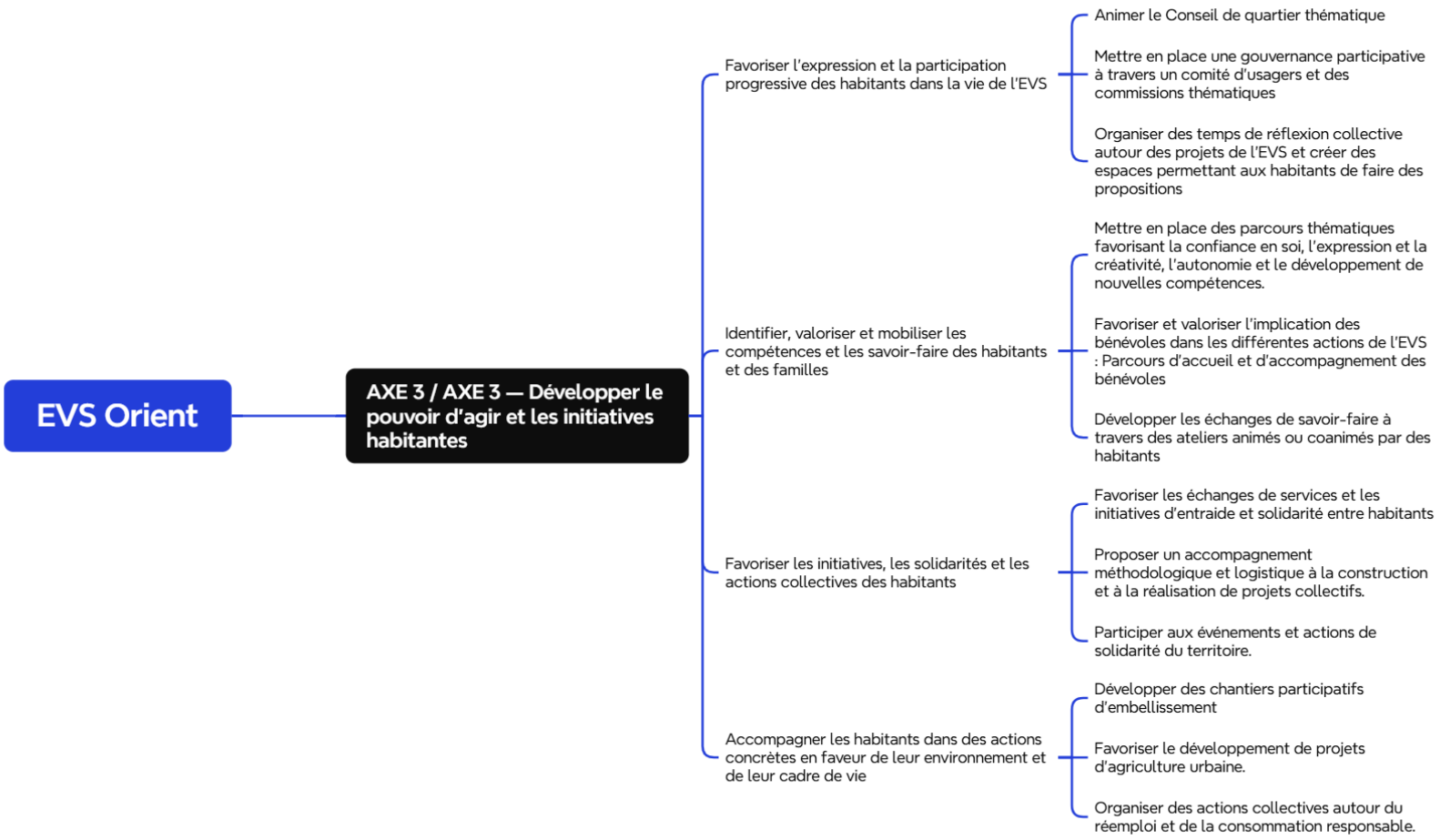
3.1 – Favoriser l'expression et la participation progressive des habitants dans la vie de leur quartier
→ L'EVS souhaite créer des espaces permettant aux habitants d'exprimer leurs besoins et leurs idées mais également de participer progressivement aux réflexions et aux décisions concernant les actions et les projets de la structure. Il s'agit de favoriser une participation qui puisse évoluer dans le temps, de la simple expression à une implication plus régulière dans la construction et la mise en œuvre des projets du quartier.

3.2 – Identifier, valoriser et mobiliser les compétences et les savoir-faire des habitants et des familles
→ L'EVS cherchera à mieux repérer les compétences et les expériences parmi les habitants et les familles. Cette démarche vise à permettre aux habitants de prendre conscience de leurs ressources et de pouvoir les mobiliser dans la vie de l'EVS, notamment à travers le bénévolat, la transmission et la co-animation d'actions.

3.3 – Favoriser les initiatives, les solidarités et les actions collectives des habitants
→ L'EVS souhaite soutenir l'émergence et la réalisation de projets imaginés et portés par les habitants. Il s'agit de favoriser l'entraide, les solidarités de proximité et la coopération, en apportant, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement méthodologique ou logistique.

3.4 – Accompagner les habitants dans des actions concrètes en faveur de leur environnement et de leur cadre de vie
→ L'EVS soutiendra les projets collectifs autour des jardins, de la végétalisation, du recyclage, du réemploi et des chantiers participatifs, comme supports de mobilisation, de coopération et d'amélioration du cadre de vie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Objectifs	Actions envisagées	Résultats attendus	Indicateurs quantitatifs	Indicateurs qualitatifs
3.1 – Favoriser l'expression et la participation progressive des habitants dans la vie de leur quartier	• Mise en place d'un **comité d'usagers** au sein de l'EVS**.** • Mise en place de **commissions thématiques** en fonction des projets. • Animation d'un **conseil de quartier thématique**. • Recueil régulier des propositions et attentes des habitants	• Les habitants sont davantage associés aux réflexions, aux choix et aux décisions concernant l'EVS. • Les habitants formulent davantage de propositions et d'idées • Les habitants prennent progressivement des responsabilités dans la vie de l'EVS. • Les habitants développent leur capacité à s'exprimer et à agir collectivement dans leur quartier.	• Nombre de réunions/rencontres organisées • Nombre de participants • Nombre de nouveaux participants • Nombre de propositions retenues ou mises en œuvre	• Sentiment des habitants d'être écoutés et pris en compte dans les décisions. • Évolution de la confiance des habitants à exprimer leurs idées et propositions. • Évolution du niveau d'implication des habitants dans les projets. • Capacité des habitants à formuler et porter des propositions collectives.
3.2 – Identifier, valoriser et mobiliser les compétences et les savoir-faire des habitants et des familles	• Mise en place de **parcours thématiques** favorisant l'expression, la créativité et la valorisation des compétences. • Développement d'un **parcours d'accueil et d'accompagnement des bénévoles**. • Mise en place d'**ateliers animés ou co-animés par des habitants**. • Organisation de temps de	• Les compétences, talents et savoir-faire des habitants sont mieux identifiés et valorisés. • Les habitants prennent progressivement confiance dans leur capacité à participer, prendre la parole et transmettre leurs savoir-faire. • Des habitants deviennent acteurs ou co-acteurs de certaines actions de l'EVS.	• Nombre de compétences et savoir-faire identifiés. • Nombre d'actions animées ou co-animées par des habitants. • Nombre de nouveaux bénévoles. • Nombre de bénévoles ayant participé à une formation ou à un temps d'accompagnement. • Nombre de bénévoles impliqués régulièrement	• Sentiment de reconnaissance et de valorisation des compétences. • Évolution de la confiance des habitants dans leurs propres capacités. • Diversité des compétences et savoir-faire mobilisés. • Qualité des échanges et des transmissions entre habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

	transmission et d'échanges de savoir-faire.	• Une dynamique d'engagement bénévole se développe progressivement.		• Évolution de la capacité des habitants à prendre des initiatives ou à co-animer des actions.
3.3 – Favoriser les initiatives, les solidarités et les actions collectives des habitants	• Développement d'une démarche **« voisins solidaires »** favorisant les échanges de services et l'entraide entre voisins. • Accompagnement méthodologique et logistique à la construction et à la réalisation de projets collectifs. • Soutien aux initiatives proposées par les habitants. • Participation aux événements et actions de solidarité du territoire.	• Les liens et les solidarités entre habitants se renforcent. • Des habitants sont à l'initiative de projets collectifs. • Les habitants développent leur capacité à construire et réaliser leurs propres projets. • Des habitants prennent progressivement une place active dans la vie collective. • Les initiatives habitantes gagnent en autonomie au fil du temps.	• Nombre d'initiatives habitantes accompagnées. • Nombre de projets collectifs construits et réalisés. • Nombre d'habitants impliqués dans ces projets. • Nombre de projets dont l'initiative ou la co-construction provient des habitants. • Nombre d'actions ou événements de solidarité auxquels les habitants participent.	• Capacité des habitants à construire et porter collectivement des projets. • Évolution des relations d'entraide et de solidarité entre habitants. • Niveau d'autonomie des habitants dans la réalisation de leurs initiatives. • Sentiment d'appartenance et d'implication dans la vie du quartier. • Perception des habitants concernant l'évolution de la solidarité et de l'entraide dans le quartier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

3.4 - Accompagner les habitants dans des actions concrètes en faveur de leur environnement et de leur cadre de vie	• Développer des chantiers participatifs d'embellissement • Développer des projets d'agriculture urbaine • Mener des actions collectives autour du réemploi et de la consommation responsable	• Les habitants s'impliquent davantage dans des actions concrètes en faveur de leur environnement. • Des habitants participent à la conception et à la réalisation des projets. • Les habitants développent leur capacité à proposer et porter des initiatives en lien avec leur cadre de vie. • Des dynamiques collectives se créent autour des enjeux environnementaux et du cadre de vie.	• Nombre d'actions réalisées. • Nombre d'habitants impliqués. • Nombre d'actions initiées ou co-construites par les habitants. • Nombre de partenaires mobilisés.	• Sentiment des habitants de pouvoir agir concrètement sur leur cadre de vie. • Qualité de la coopération entre habitants autour des projets. • Sentiment d'amélioration du cadre de vie exprimé par les habitants. • Capacité des habitants à proposer et porter des initiatives liées au cadre de vie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

V. Evaluation et suivi du projet social

L'évaluation du projet social constitue un outil essentiel de pilotage, d'amélioration continue et d'adaptation des actions aux besoins des habitants. Elle vise à mesurer l'atteinte des objectifs fixés, à analyser les effets produits sur le territoire et à identifier les éventuels ajustements nécessaires au cours de la mise en œuvre du projet.

Une démarche participative

L'évaluation sera conduite de manière participative en associant les habitants, les bénévoles, les partenaires et les élus. Cette démarche permettra de croiser les regards et de prendre en compte à la fois les données quantitatives et les éléments qualitatifs issus de l'expérience des usagers.
Les habitants seront associés à travers :

- Les temps d'échanges informels organisés au sein de l'EVS ;
- Les réunions du comité d'usagers ;
- Les questionnaires de satisfaction ;
- Les bilans d'actions et temps de concertation.

Des indicateurs de suivi

Pour chaque objectif du projet social, des indicateurs de suivi ont été définis afin de mesurer l'évolution des actions engagées et leur impact sur le territoire.

Les indicateurs porteront notamment sur :

- La fréquentation des activités ;
- La participation des habitants ;
- Le développement du bénévolat ;
- L'émergence d'initiatives habitantes ;
- Le renforcement du lien social ;
- Les partenariats développés ;
- L'accès aux droits, aux loisirs et aux vacances ;
- L'amélioration du cadre de vie.

Les outils mobilisés

Le suivi du projet s'appuiera sur différents outils :

- Tableaux de bord d'activité ;
- Bilans quantitatifs et qualitatifs des actions ;
- Questionnaires de satisfaction ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-Quest
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

- Comptes rendus des réunions d'habitants et des partenaires ;
- Observations réalisées par l'équipe d'animation ;
- Bilans annuels transmis aux partenaires financiers.

Les instances de suivi

Le projet social fera l'objet d'un suivi régulier à travers :

- Des réunions d'équipe permettant l'analyse des actions et des besoins repérés ;
- Des temps de concertation avec les habitants ;
- Des rencontres avec les partenaires ;
- Un comité de pilotage associant la Collectivité, les partenaires institutionnels et les représentants des habitants.

Une évaluation continue

L'évaluation ne sera pas uniquement réalisée en fin de projet. Elle s'inscrira dans une logique continue permettant d'adapter les actions en fonction des besoins exprimés, des évolutions du territoire et des enseignements tirés des expérimentations menées.

Cette démarche garantira la pertinence du projet social, son adaptation permanente aux réalités locales et le maintien d'une dynamique de co-construction avec les habitants.

Instance	Composition	Fréquence
Réunion d'équipe	Equipe EVS/CSC	Hebdomadaire
Comité d'usagers habitants	Bénévoles, équipe de salariés, élus	Trimestrielle
Réunion partenaires	Partenaires institutionnels et associatifs	2 fois par an
Comité de pilotage	Elus, direction, CAF, habitants, partenaires	1 fois par an minimum
Bilan annuel	Ensemble des parties prenantes	Annuel

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

VI. La gouvernance : place des habitants dans la gouvernance d'un EVS municipal

Dans un EVS géré en régie municipale, la responsabilité juridique, administrative et budgétaire relève de la commune. La participation des habitants reste toutefois un élément essentiel du projet social soutenu par la CAF.

Le **Comité des usagers** constitue l'espace privilégié de participation des habitants à la vie de l'EVS. Ouvert aux usagers volontaires, il permet de :

- Faire remonter les besoins et les attentes ;
- Proposer et co-construire des actions ;
- Participer à l'organisation des projets et événements ;
- Contribuer à l'évaluation et à l'évolution du projet social ;
- Faire émerger et accompagner des initiatives habitantes.

Selon les projets, des **groupes de travail ou commissions thématiques** peuvent être constitués autour de sujets tels que la famille et la parentalité, la culture, la solidarité, le cadre de vie ou le développement durable. Ces groupes permettent aux habitants de s'impliquer concrètement dans la conception et la réalisation des projets, selon leurs envies, leurs compétences et leur disponibilité.

Cette organisation vise ainsi à faire de l'habitant non seulement un usager de l'EVS, mais également un **acteur du projet social et de la vie du territoire**, dans le respect du cadre de gestion municipale.

La participation repose sur une démarche **ouverte, souple et accessible**, adaptée aux envies et aux disponibilités de chacun.

Les professionnels ont une posture de **facilitation et d'accompagnement**, afin de permettre aux habitants de prendre une place active dans la vie de l'EVS, tout en respectant le cadre de gestion municipale.

L'objectif est ainsi de faire de l'habitant **un acteur du projet social et de la vie du territoire**, et pas uniquement un usager de la structure.

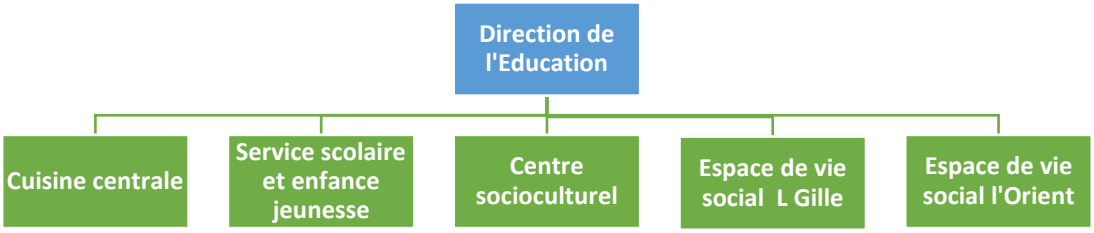
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

VII. Les moyens mobilisés

A. Les moyens humains

Une organisation intégrée à la collectivité

L'Espace de Vie Sociale (EVS) est directement rattaché à la Direction de l'Éducation de la Collectivité.



Cette organisation favorise le travail transversal avec les services municipaux et les autres équipements du territoire, notamment autour de la parentalité, de l'accompagnement des familles, de l'alimentation et des actions en direction des enfants et des jeunes.

L'EVS bénéficie également de l'appui des services supports de la collectivité (administration, finances, ressources humaines, communication, logistique et moyens techniques), permettant de sécuriser son fonctionnement et de faciliter la mise en œuvre des projets.

L'équipe de l'EVS est composée d'un salarié permanent à temps plein (1 ETP), sous contrat CDD hors emploi aidé.

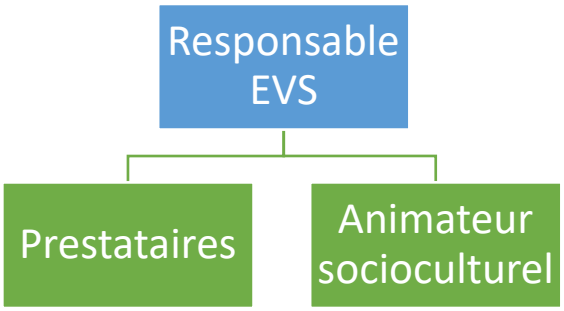
Fonction	Effectif (ETP)	Rôle et responsabilité
Agent responsable	1,0 ETP Christina Dronne recruté au 1er décembre 2025 en tant que responsable de l'EVS du Val de Vire sera la responsable de l'EVS de l'Orient à compter du 1er janvier 2027	Animation au quotidien et développement de projets, collabore avec l'ensemble de l'équipe d'animation du centre et anime le réseau de partenaires, assure le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées.

Sous l'autorité hiérarchique du directeur du service enseignement, l'agent assure la coordination et la mise en œuvre du projet social de l'EVS. Il est l'interlocuteur référent de la structure et veille à son bon fonctionnement.

À ce titre, il assure l'accueil et la mobilisation des habitants, la coordination et l'organisation des actions, ainsi que leur suivi administratif, financier et logistique. Il développe les

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

partenariats et recherche les moyens nécessaires à la mise en œuvre des projets. Garant du projet validé par la CAF et les élus, il en assure le suivi, l'évaluation et l'adaptation en fonction des besoins, et rend compte régulièrement de son activité au responsable du service éducation.



Selon les projets et les besoins du territoire, il travaille en complémentarité avec les prestataires, la référente famille et les animateurs du centre socioculturel, ainsi qu'avec les différents services et partenaires de la collectivité.

Fiche de Poste : RESPONSABLE EVS Orient

MISSIONS

- Animation et Développement de Projets
 - Animer au quotidien et développer les actions définies dans le projet social relatif à l'EVS à l'échelle de son quartier d'intervention
 - Proposer, concevoir/co-construire avec les habitants et partenaires des projets d'activités et mettre en œuvre des projets d'actions en direction des habitants et des familles du quartier d'intervention de l'EVS
 - Être force de proposition au regard des actions et assurer les conditions de mise en œuvre complètes
 - Contribuer au développement du pouvoir d'agir des habitants, à la prise d'initiative et de leur participation, au développement de leur citoyenneté et de leur bien-être
- Collaboration et Coordination
 - Collaborer avec l'ensemble de l'équipe d'animation du centre à des actions globales et familiales liées au projet du centre social
 - Contribuer à l'animation du réseau de partenaires sur les thématiques définies avec une philosophie de Développement Social Local
- Administration et Gestion
 - Rédiger des notes, des comptes rendus et bilans financiers liés à la gestion des EVS
 - Élaborer les éventuelles demandes de subventions spécifiques à l'EVS
 - Assurer le suivi pédagogique, administratif et l'évaluation des actions menées
- Accueil et Encadrement
 - Encadrer, animer et accompagner les publics
 - Assurer des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation des publics
 - Participer au fonctionnement de la structure (ouverture, gestion du matériel, état des lieux, mise sous alarme, fermeture, bien être et sécurité des publics accueillis…)
 - Encadrer les agents éventuels mis à disposition des EVS ou des intervenants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Les habitants et bénévoles

La Participation des habitants

Les habitants constituent une ressource essentielle de l'Espace de Vie Sociale. Ils sont associés à l'identification des besoins du territoire, à la construction des projets et à l'évaluation des actions menées.

Leur implication prend différentes formes : participation aux temps de concertation, contribution aux groupes de travail, proposition d'initiatives, soutien à l'organisation d'événements ou encore participation aux démarches d'amélioration du cadre de vie.

L'EVS veille à favoriser leur pouvoir d'agir en créant les conditions nécessaires à leur engagement et à leur participation à la vie locale.

L'engagement bénévole

Les bénévoles participent activement à la dynamique de l'EVS. Ils contribuent à l'accueil des habitants, à l'animation de certaines actions collectives, à l'organisation d'événements et à la mise en œuvre de projets portés par les habitants.

L'EVS accompagne et valorise cet engagement en proposant des temps d'échange, de formation et de reconnaissance, favorisant ainsi une implication durable dans la vie du territoire.

Les partenaires mobilisés

L'EVS s'appuie sur un réseau de partenaires institutionnels, associatifs et techniques qui contribuent à la mise en œuvre du projet social.

Parmi eux figurent notamment les services municipaux, les établissements scolaires, les acteurs de la petite enfance, les structures jeunesse, les associations locales, les services sociaux, les acteurs de la santé ainsi que les institutions partenaires.

Ces coopérations permettent de mutualiser les compétences, de renforcer la complémentarité des interventions et d'apporter des réponses adaptées aux besoins des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication

B. Les moyens matériels et logistiques

L'EVS de l'Orient s'appuiera sur les **ressources matérielles, logistiques et humaines de la Collectivité** pour mettre en œuvre son projet social. Deux minibus municipaux pourront notamment être mobilisés pour faciliter les déplacements et l'organisation d'actions sur le territoire.
Les services supports de la Collectivité (services techniques, logistique, communication, ressources humaines, finances, etc.) contribueront également à la réalisation et au développement des projets.
Dans une logique de complémentarité et de **mutualisation des ressources**, l'EVS travaillera en complémentarité avec les autres structures socioculturelles du territoire, notamment l'autre EVS et le centre socioculturel, afin de partager compétences, équipements, matériel et espaces.

Les locaux

L'EVS de l'Orient sera implanté dans la partie déscolarisée de l'école Pierre Mendès France. Il disposera d'un espace d'accueil, de sanitaires, d'un espace cuisine ainsi que d'un espace extérieur clôturé équipé de jeux pour les enfants. Des espaces complémentaires pourront être mobilisés en fonction des besoins des actions.

Les locaux seront équipés à partir du mobilier existant et complétés progressivement selon les besoins identifiés.







Une attention particulière sera portée à **l'aménagement participatif des espaces**, en associant les habitants à leur conception. Cette démarche favorisera l'appropriation du lieu et permettra de créer un espace accueillant, fonctionnel et adapté aux usages et aux besoins des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

C. La fonction accueil de l'EVS

L'EVS de l'Orient veille à proposer un accueil **accessible à tous les habitants**, sans condition d'inscription ou de participation à une activité, dans un cadre convivial et bienveillant. L'accueil peut prendre différentes formes : venir échanger autour d'un café, demander une information, être orienté vers un partenaire, participer à une activité, proposer une idée ou simplement venir faire des rencontres et discuter.

Les modalités d'accueil :

- **Accueil inconditionnel** : chacun peut être accueilli, quelle que soit sa situation ou sa demande.
- **Accueil libre** : possibilité de venir sans rendez-vous pendant les horaires d'ouverture, sans avoir nécessairement de demande ou de projet préalable.
- **Écoute et information** : prendre en compte les demandes, informer et apporter une première réponse.
- **Orientation** : mettre en relation les habitants avec les services, associations et partenaires adaptés lorsque la demande dépasse le champ d'intervention de l'EVS.
- **Horaires d'ouverture adaptés** : organiser les temps d'ouverture réguliers en fonction des besoins et des disponibilités des habitants, complétés par des temps « hors les murs » permettant d'aller à la rencontre des habitants qui rencontrent peu ou pas la structure.
- **Utilisation des locaux** : permettre aux habitants de profiter des espaces de l'EVS pour participer aux activités, se rencontrer, échanger ou développer des initiatives, dans le respect du fonctionnement de la structure.

L'accueil constitue ainsi une première porte d'entrée vers l'EVS et favorise progressivement la rencontre, le lien social et la participation des habitants.

Horaires d'accueil :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	/	
Mardi	8h30 – 12h	13h30 – 17h30
Mercredi	8h30 – 12h	13h30 – 17h30
Jeudi	8h30 – 12h	13h30 – 17h30
Vendredi	8h30 – 12h	/

Les jours et les horaires d'ouverture seront élargis en fonction des projets et des besoins identifiés. Les horaires d'accueil seront ajustés au regard des attentes et des besoins des habitants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

D. Les moyens financiers : Le Budget prévisionnel 2027-2028

Année 2027

Nota : le budget animation alloué à l'EVS de l'Orient sur les comptes 60, 61 et 62 est de 16 000 euros annuels.

CHARGES			PRODUITS		
Comptes	Intitulés	Montants	Comptes	Intitulés	Montants
60	Achats	4670	70	Ventes produits finis prestataires	500
61	Services extérieurs	2400		Prestation de service Caf	23682
62	Autres services extérieurs	8887,5			0
63	Impôts et taxes	976			0
64	Frais de personnel	62111,5	74	Subventions d'exploitation	54863
65	Autres charges de gestion courante	0	75	Produits de gestion	0
66	Charges financières	0	76	Produits financiers	0
67	Charges exceptionnelles	0	77	Produits exceptionnels	0
68	Dotations aux amort.	0	78	Reprise sur provisions	0
69	Impôts sur bénéfices	0	79	Transfert de charges	0
SOUS-TOTAL		66626.67	SOUS-TOTAL		66626.67
86	Contributions	0	87	Contrepartie des contributions	0
TOTAL CHARGES		66626.67	TOTAL PRODUITS		66626.67

Nota : L'absence de clé de répartition ou de compteur sur l'espace utilisé avec d'autres services et acteurs ne permet pas en l'état de préciser des coûts liés au fonctionnement de l'équipement (énergies, fluides, assurances, …) ni de les justifier. Il en est de même pour le carburant des minibus partagés avec d'autres services et acteurs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Année 2028

Nota : le budget animation alloué à l'EVS de l'Orient sur les comptes 60, 61 et 62 est de 16 000 euros annuels.

CHARGES			PRODUITS		
Comptes	Intitulés	Montants	Comptes	Intitulés	Montants
60	Achats	4670	70	Ventes produits finis prestataires	500
61	Services extérieurs	2400		Prestation de service Caf	23682
62	Autres services extérieurs	8887,5			0
63	Impôts et taxes	976			0
64	Frais de personnel	62111,5	74	Subventions d'exploitation	54863
65	Autres charges de gestion courante	0	75	Produits de gestion	0
66	Charges financières	0	76	Produits financiers	0
67	Charges exceptionnelles	0	77	Produits exceptionnels	0
68	Dotations aux amort.	0	78	Reprise sur provisions	0
69	Impôts sur bénéfices	0	79	Transfert de charges	0
SOUS-TOTAL		66626.67	SOUS-TOTAL		66626.67
86	Contributions	0	87	Contrepartie des contributions	0
TOTAL CHARGES		66626.67	TOTAL PRODUITS		66626.67

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

VIII. Conclusion

Le projet social 2027-2031 de l'Espace de Vie Sociale de l'Orient constitue une nouvelle étape dans le développement de l'Animation de la Vie Sociale sur le quartier. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer la proximité, de répondre aux besoins des habitants et de soutenir les dynamiques déjà engagées sur le territoire.

À travers ses trois axes stratégiques, l'EVS entend agir en faveur des familles et de la parentalité, renforcer le lien social et les solidarités de proximité, et favoriser la participation ainsi que le pouvoir d'agir des habitants. Ces orientations guideront une action construite au plus près des réalités du quartier et adaptée à son évolution.

La réussite de ce projet reposera sur la mobilisation des habitants, des partenaires et des acteurs locaux, ainsi que sur la complémentarité avec le Centre Social Charles Lemaître et l'EVS Léonard Gille. L'EVS de l'Orient aura ainsi vocation à s'appuyer sur les ressources existantes pour faire émerger de nouvelles initiatives et renforcer les coopérations au service du quartier.

Au cours des cinq prochaines années, l'ambition sera de faire de l'EVS un lieu ouvert, accessible et fédérateur, favorisant les rencontres, les initiatives et les solidarités. En plaçant les habitants au cœur de son action, l'EVS de l'Orient souhaite contribuer à construire un quartier vivant, solidaire et inclusif, où chacun peut trouver sa place et participer pleinement à la vie collective.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
014-200060176-20261105-21-AI
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/11/2026
Publication : 05/11/2026
Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication